

Fondements territoriaux

Val-de-Marne

Établissement Public Territorial

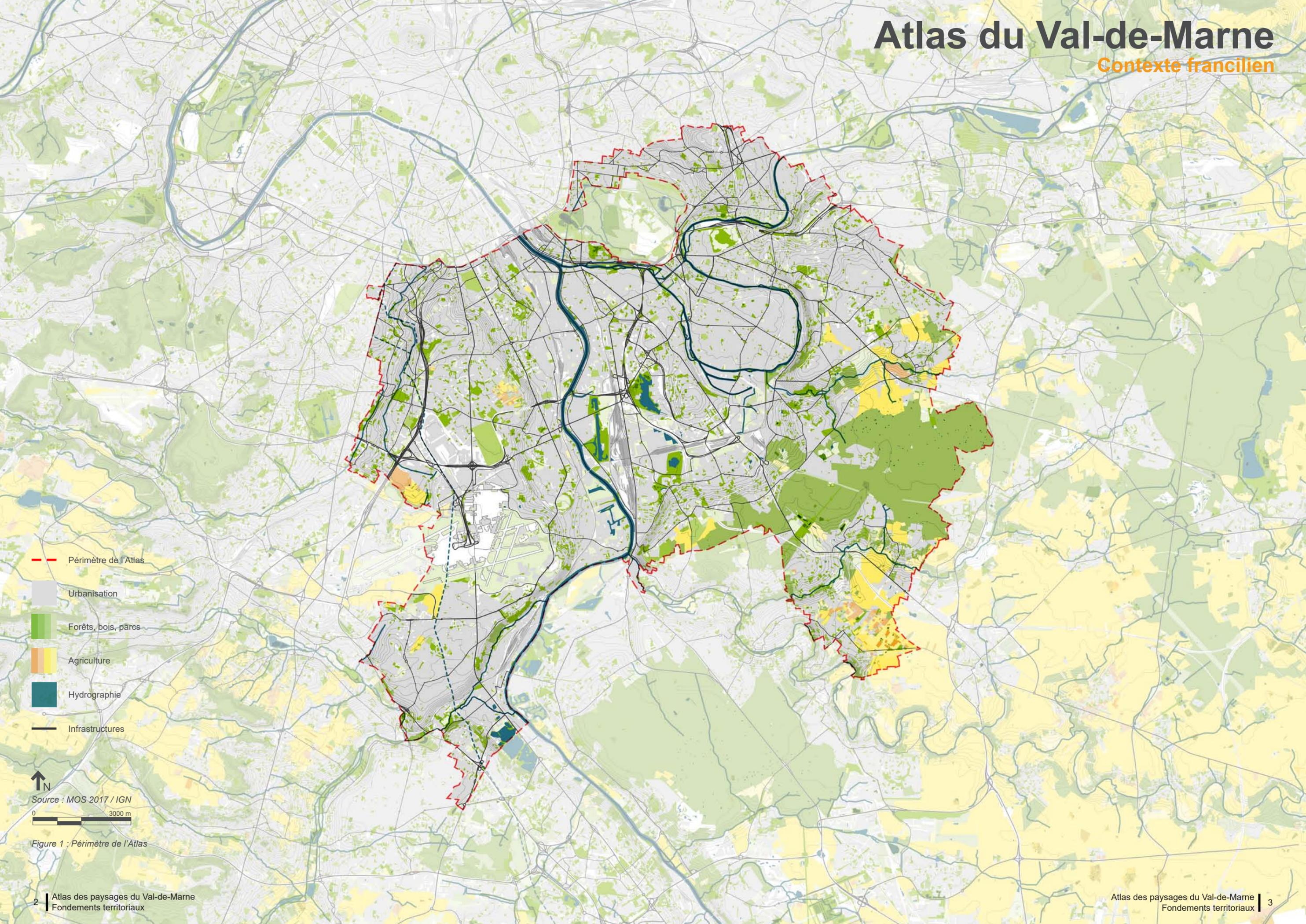
EPT 10 - Paris Est Marne & Bois

EPT 11 - Grand Paris Sud Est Avenir

EPT 12 - Grand-Orly Seine Bievre

Le socle géographique du Val-de-Marne est singulier : par son armature qui le qualifie et en fait son identité, il constitue une mosaïque de paysages pluriels. Les dynamiques d'urbanisation toujours à l'œuvre troublent la lisibilité des territoires, que ce soit à la grande échelle comme à la petite.*

Marqué par des évolutions urbaines qui se sont accélérées au cours de son histoire, par une diversité de milieux naturels et urbains que tout oppose parfois et par une capacité à se réinventer pour accompagner les dynamiques métropolitaines, le Val-de-Marne forme une terre de contrastes, de juxtapositions, de confrontations entre vallées et plateaux.



- Périètre de l'Atlas
- Urbanisation
- Forêts, bois, parcs
- Agriculture
- Hydrographie
- Infrastructures

↑ N
Source : MOS 2017 / IGN
0 3000 m

Figure 1 : Périètre de l'Atlas

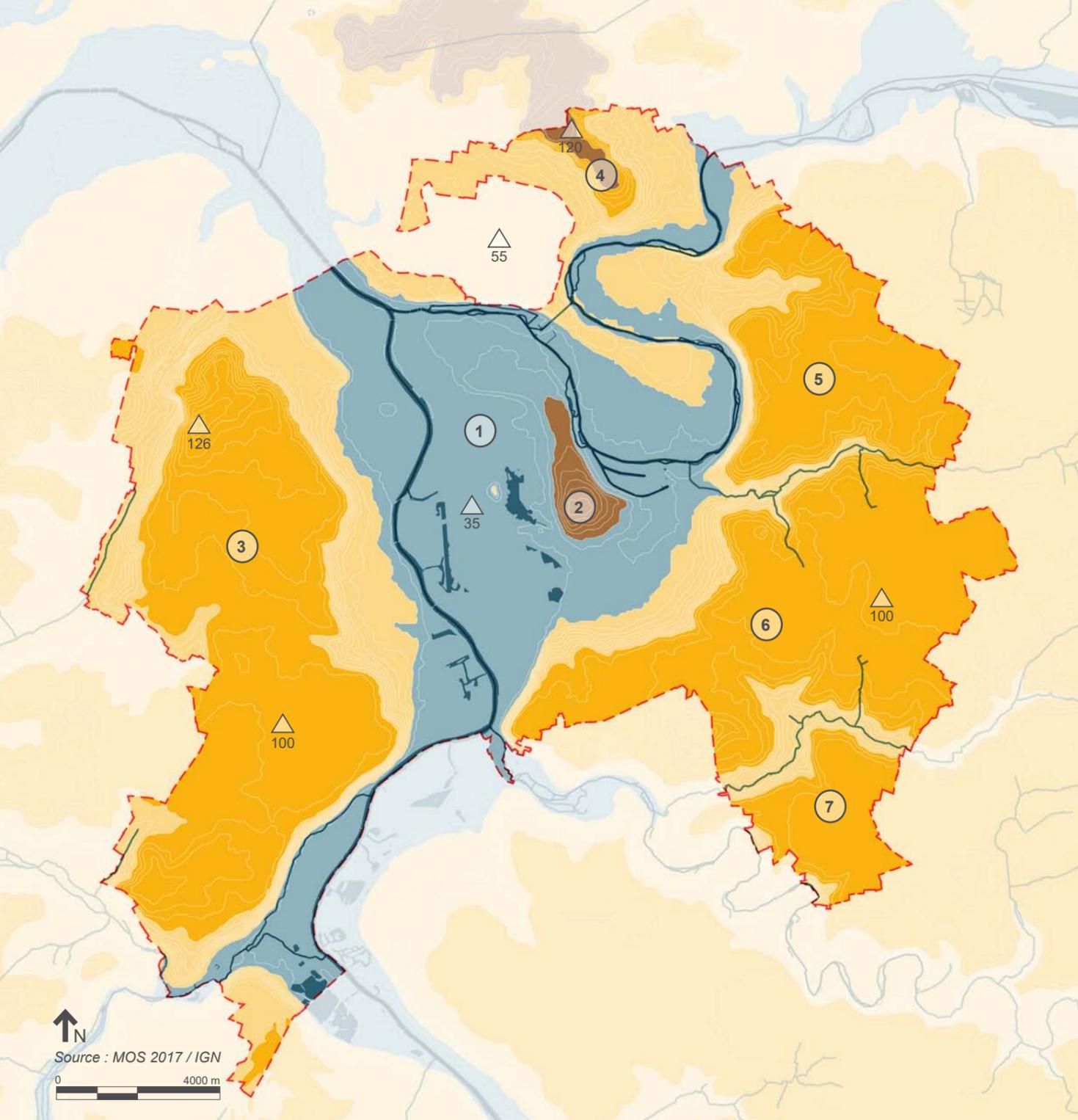
Fondements géographiques & paysagers

Fondements géographiques & paysagers

Une morphologie spécifique

Le plateau de Brie subdivisé par l'hydrographie

La rencontre de la Seine et de la Marne



— Périimètre de l'Atlas

Figure 2 : Morphologie spécifique

Plaines et buttes

① Plaine centrale

② Mont Mesly

△
000 Points NGF

Plateaux détachés du plateau de Brie

③ Plateau de Longboyau

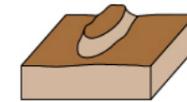
④ Plateau de Romainville

Plateaux continus au plateau de Brie

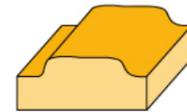
⑤ Plateau de Chennevières

⑥ Plateau de Notre Dame

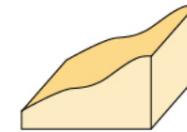
⑦ Plateau de Périgny



Altimétrie 75, buttes



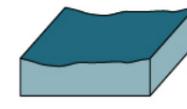
Altimétrie 85-100, plateaux



Altimétrie 35-100, coteaux



Altimétrie 35-60, vallées



Altimétrie 35-45, plaine

La morphologie du territoire est constituée d'un socle argilo-calcaire issu du plateau de Brie. L'érosion continue par l'eau et le vent durant des milliers d'années a créé dans ce vaste plateau des reliefs, entaillés plus ou moins profondément par des rivières.

La Seine et la Marne ont creusé au fil du temps des couches de calcaire plus ou moins tendres, conférant un tracé différent selon la dureté des horizons traversés. Il en résulte une Seine, avec un tracé rectiligne, installée dans une large plaine, et une Marne avec un dessin méandreux qui s'immisce plus discrètement en lacets, formant de larges boucles.

La rencontre de la Seine et de la Marne (plus longue rivière française) structure au centre du Val-de-Marne une vaste plaine(1) d'où émerge le Mont Mesly(2), une butte témoin que l'érosion a épargnée. La plaine s'appuie sur les coteaux de Brie qui forment une lanière circulaire à l'est. Les coteaux, espaces de transition entre plaine et plateau génèrent en ligne de crête de nombreux belvédères donnant à voir un horizon lointain.

Un socle subdivisé

Le plateau de Brie, compris entre les plateformes structurales du plateau de Beauce et le plateau de la Plaine de France est subdivisé par l'hydrographie. En effet, les plateaux de part et d'autre de la Seine et de la Marne, sont des éléments détachés mais hérités du même socle.

La vallée de la Bièvre en constitue la limite ouest culminée par la butte des Hautes-Bruyères, point le plus haut (126 m), tandis que le plateau se prolonge largement au sud-est en Seine et Marne.

Ce socle du plateau de Brie se décompose en trois sous-éléments évoluant tous à une même altitude :

- le plateau de Longboyau(3) délimité par la Bièvre, l'Yvette, l'Orge et la Seine
- le plateau de Romainville(4) lié au plateau d'Avron et à la butte de l'Aulnay délimité par la Marne et la Seine
- le plateau de Brie compris entre la Marne et l'Yerres, subdivisé par les vallées du Morbras et du Réveillon
- le plateau de Chennevières(5)
- le plateau de Notre Dame(6)
- le plateau de Périgny(7)

Le territoire de l'Atlas

Le territoire de l'Atlas est constitué de buttes, plateaux, coteaux et de plaines, d'une géographie singulière, identitaire et structurante qu'il convient de révéler, de valoriser pour habiter les sites et les paysages autrement.

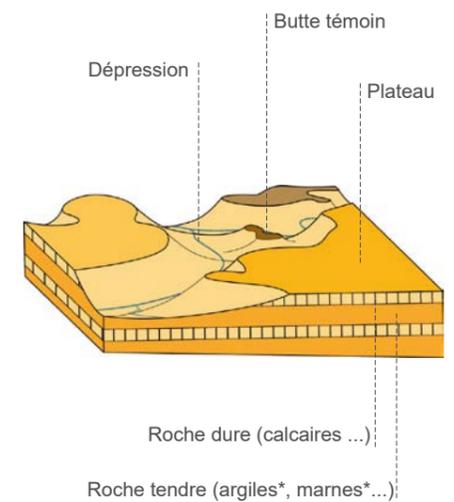
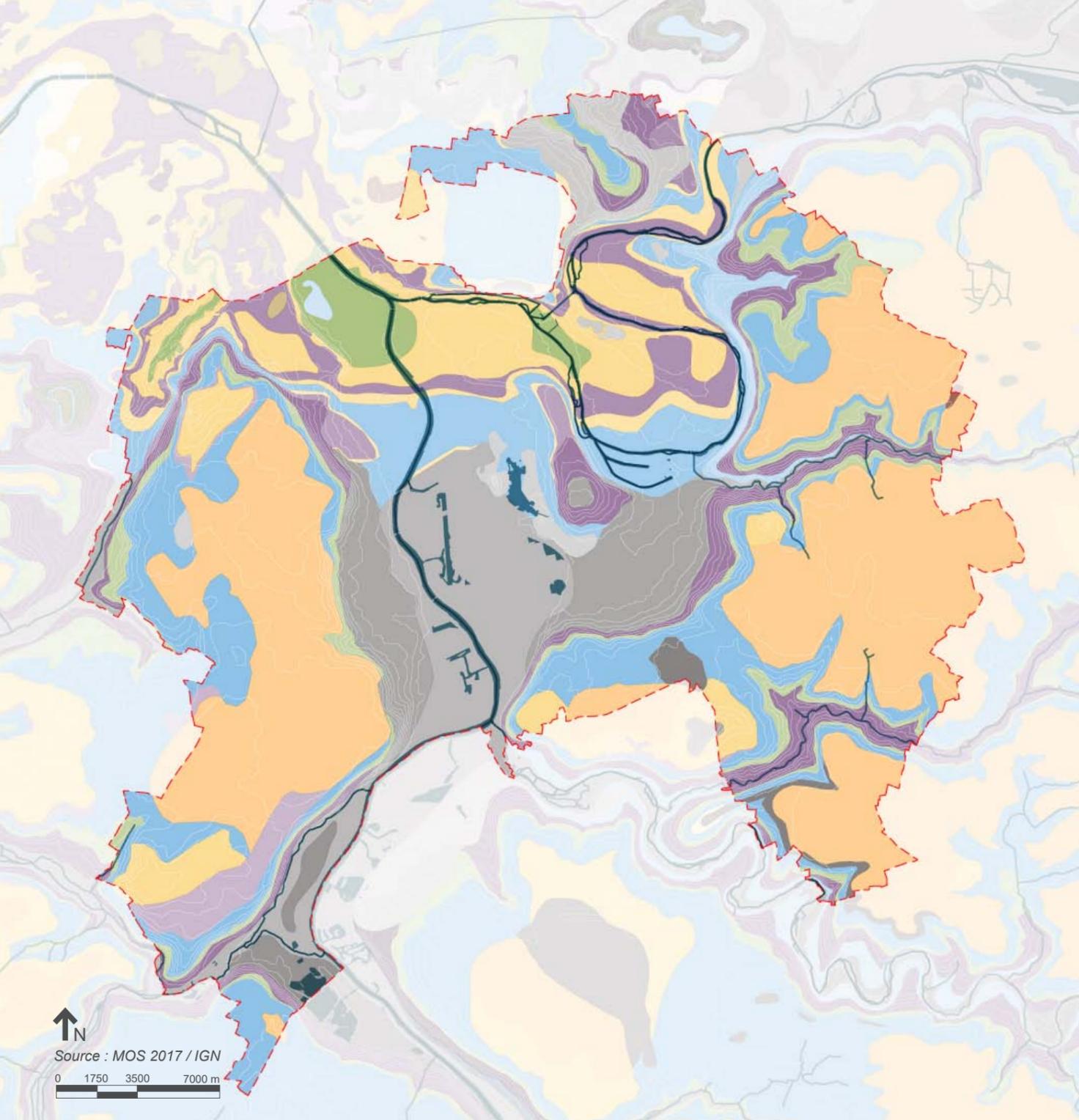


Figure 3 : Bloc diagramme morphologie 1

Fondements géographiques & paysagers

Une géologie support

Une structure de sous-sol commune avec des couches différentes suivant les lieux



Source : MOS 2017 / IGN
0 1750 3500 7000 m

— Périimètre de l'Atlas

Figure 4 : Géologie support

Géologie détaillée

	SABLE*		LIMONS*
	Sable de Fontainebleau		Limons des plateaux
	Sable de Beauchamp		ARGILES*
	Sable de Monceau		Argiles plastiques
	Sable de Cuise		Argiles vertes
	Sable d'Auteuil		MARNES*
	CALCAIRES*		Marnes ludiennes
	Calcaire de Brie		Marnes et caillasses
	Calcaire de Saint Ouen		Marnes gypseuses
	Calcaire de Champigny		Marnes à huîtres
	Calcaire de Grumeleux		Marnes pholadomya
	Craie		Masse, Marnes du gypse
	ALLUVIONS*		
	Alluvions anciennes		
	Alluvions récentes		
	COLLUVIONS*		
	DÉPÔTS ANTHROPIQUES*		

Trois plateaux structurants : (d'ouest en est)

1- Le plateau de Longboyau
Ce plateau relativement isolé, est constitué par une épaisse couche de limons surmontant les calcaires de Brie qui n'affleurent que dans les pentes.

2- Le plateau de Chennevières, boisé et agricole
Ici, l'horizon limoneux s'amenuise ; avec les argiles vertes de Romainville sous-jacents aux calcaires apparaissent rapidement de nombreuses zones humides.

3- La butte de Romainville et de l'Aulnay
Cette unité représente une extension plus ou moins continue de reliefs pénétrant au cœur de l'agglomération d'est en ouest. Cette typologie s'apparente au plateau Briard, le relief devient discontinu avec des buttes fortement érodées.

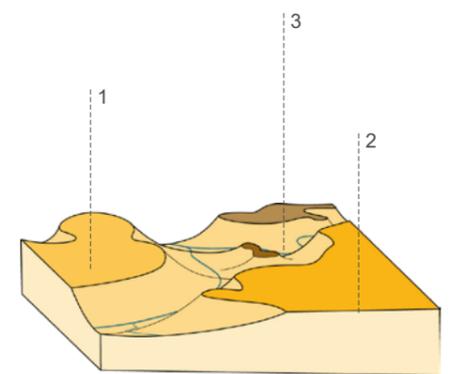


Figure 6 : Bloc diagramme morphologie 2

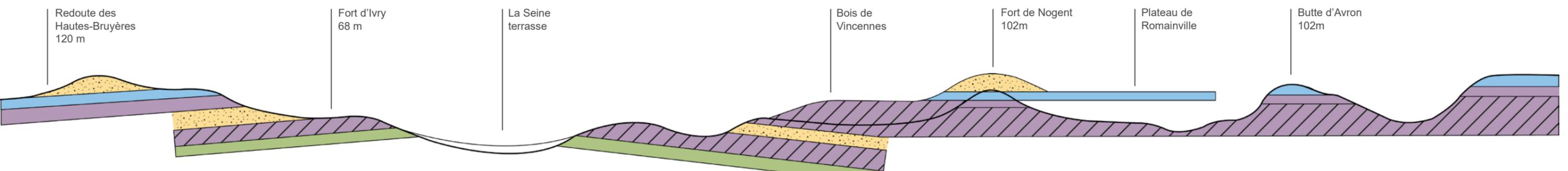


Figure 5 : Coupe géologique simplifiée

Fondements géographiques & paysagers

Une géologie support

Un sous-sol riche de structures et de matériaux variés

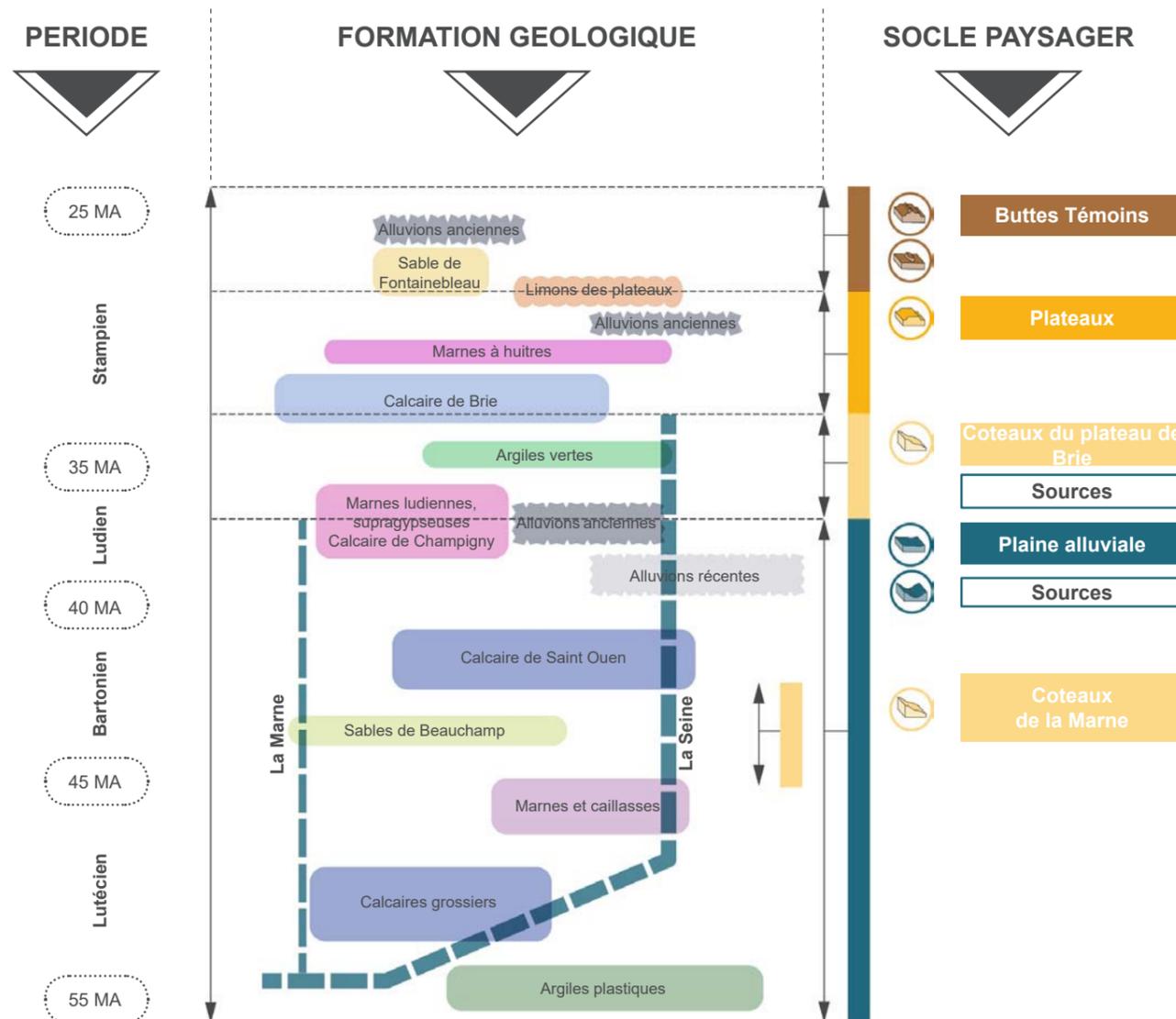


Figure 7 : Schéma synoptique de la constitution du socle géographique

Géologie simplifiée

- SABLE*
- LIMONS*
- ARGILES*
- CALCAIRES*
- MARNES*
- ALLUVIONS*

Une histoire sédimentaire

La géologie du territoire val-de-marnais hérite du contexte tertiaire, épisode le plus récent reposant au centre du bassin parisien. Celui-ci recouvre une histoire sédimentaire dont les formations remontent à une cinquantaine de millions d'années. Les émergences marines fluctuant dans des conditions plus chaudes qu'aujourd'hui ont produit une variété de dépôts allant du sable aux argiles en passant par les calcaires, les marnes voire des évaporites comme le gypse, témoin d'une mer peu profonde, parfois d'une lagune ou d'un rivage.

Il y a une vingtaine de millions d'années, la mer se retire définitivement. Erosion, dépôts alluvionnaires, soulèvement et altération des matériaux donnant des grès ou des meulières, poursuivent le travail de remodelage et de diversification. Le dernier million d'années qui voit se succéder la rudesse des glaciations accentue les reliefs par des cycles d'érosion intenses. De cette époque datent aussi les dépôts éoliens loessiques* recouvrant une grande partie des plateaux, de limons favorables aux grandes cultures.

Finalement se dégagent de grandes plateformes structurales édifiées par les formations les plus résistantes. De la plus élevée, il ne reste que quelques buttes témoins isolées culminant à plus de 100 mètres formées par des surfaces d'érosion dans les sables de Fontainebleau : Villejuif, Sucy-en-Brie, Villeneuve Saint-Georges... Ces buttes culminent toutes au-dessus du plateau Briard et de Longjumeau représentant la plateforme des calcaires de Brie. Quelques extensions ponctuelles de cette formation subsistent au nord sous forme de buttes incluant le Mont Mesly à Créteil et le Fort de Nogent-sur-Marne.

La troisième plateforme du calcaire de Saint-Ouen n'affleure qu'au nord du territoire avec la terrasse de Vincennes et sous forme érodée en fond de vallée. Le Lutécien quant à lui n'apparaît qu'en aval en fond de vallée alluviale, juste en amont de la capitale.

Hors alluvions*, les autres formations ne sont perceptibles qu'en transition sur les coteaux. Par exemple, les argiles vertes, situées en dessous du calcaire de Brie qui retiennent une mince nappe perchée, résurgent par endroit sur les coteaux et révèlent la géologie.

Les formations alluvionnaires perdurent sous forme plus ou moins fragmentaire dès les plus hauts niveaux. Elles témoignent d'écoulements anciens comme les cailloutis de Sénart surmontant les calcaires de Brie ou même en sommet de butte stampienne comme à Villecresnes. Puis elles tapissent toute la vallée amont de la Seine sous forme d'alluvions anciennes puis modernes. Ce système classique de terrasses étagées puis emboîtées reflète les successions d'épisodes climatiques contrastés où le fleuve dépose en période froide puis recrée à nouveau, traversant les différents niveaux.

Une richesse géologique exploitée

On ne compte pas moins d'une dizaine de formations géologiques depuis le sommet des buttes stampiennes culminant dans les sables de Fontainebleau à près de 120 mètres jusqu'au fond de vallée atteignant les argiles plastiques de l'Yprésien à l'exutoire situé à une trentaine de mètres à peine au-dessus du niveau de la mer.

Le territoire de l'Atlas

Le territoire de l'Atlas affiche une richesse géologique importante qui a longtemps guidé l'activité humaine, perceptible dans l'architecture, la résurgence de sources ou un couvert végétal spécifique.

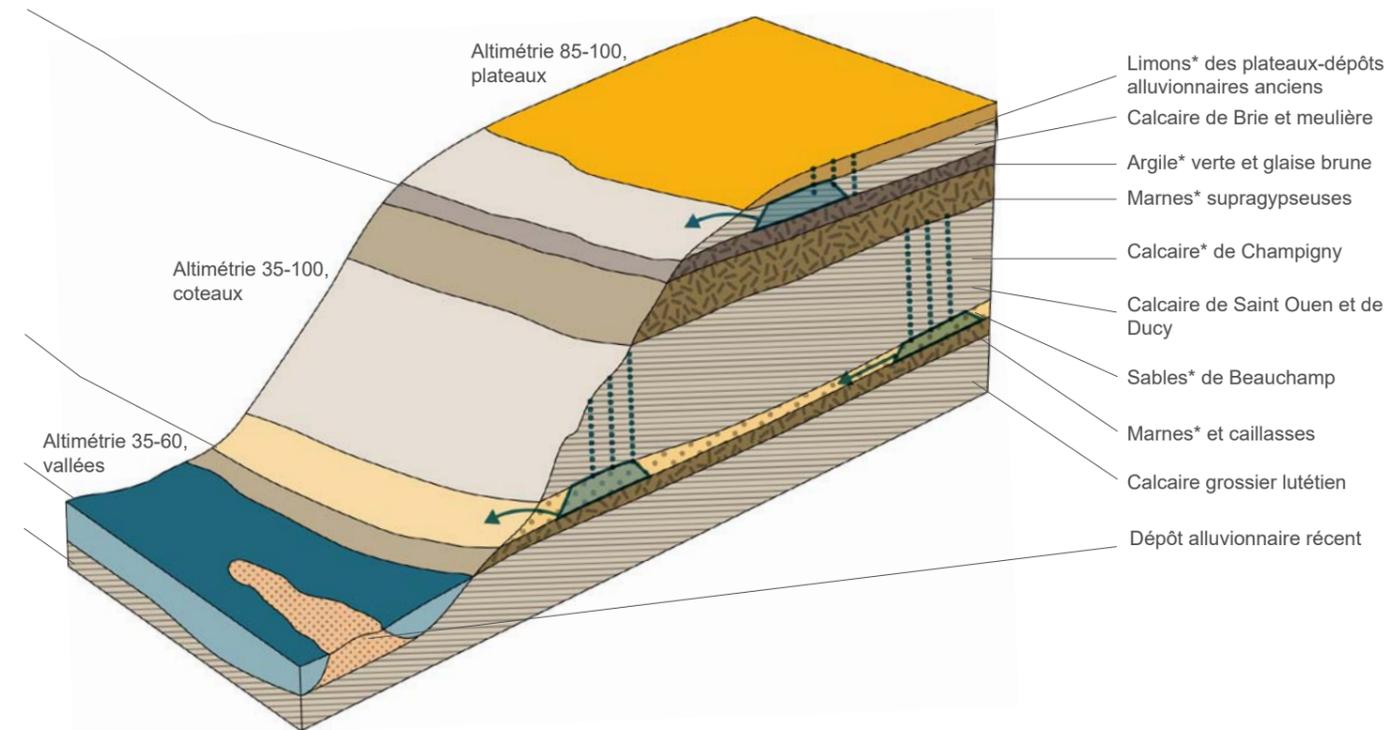


Figure 8 : Bloc diagramme - Géologie support

- Limons* des plateaux-dépôts alluvionnaires anciens
- Calcaire de Brie et meulière
- Argile* verte et glaise brune
- Marnes* supragypseuses
- Calcaire* de Champigny
- Calcaire de Saint Ouen et de Ducy
- Sables* de Beauchamp
- Marnes* et caillasses
- Calcaire grossier lutétien
- Dépôt alluvionnaire récent

Un sol support d'activités agricoles, autrefois exploités pour la construction

Le socle géologique du Val-de-Marne est formé par un sous-sol riche qui a longtemps été exploité et utilisé pour ses matériaux de construction. Son sol a été support d'activités agricoles (agriculture céréalière, maraîchère, vignes et vergers...).

Les traces de ces exploitations perdurent aujourd'hui sous diverses formes : toponymies, habitats (matériaux de constructions), parcelles, grands parcs et espaces verts.

Les matériaux exploités sont visibles dans les constructions et ont produit diverses typologies architecturales dispersées dans le territoire et dans les tissus urbains. Prélevés, travaillés, sculptés, assemblés, ils témoignent de l'activité de l'homme, de l'histoire des lieux et contribuaient autrefois à donner un caractère vernaculaire aux constructions.

Un sol méconnu et ignoré aujourd'hui

L'exploitation intensive des richesses du sous-sol a permis le développement du Val-de-Marne et des départements alentours.

Néanmoins, aujourd'hui, les ressources en matériau de construction sont épuisées, le sous-sol est truffé de cavités d'anciennes carrières qui présentent parfois un risque d'effondrement. Par ailleurs, la densification de l'urbanisation imperméabilise le sol et contrarie le fonctionnement naturel de l'infiltration des eaux pluviales.

La méconnaissance des particularités structurales du sous-sol associée à une forte densité entraînent des risques et désordres accrus sur le bâti.

De plus, l'urbanisation continue de menacer les dernières terres arables, sols fertiles qui ont mis des milliers d'années à se constituer.

Une agriculture céréalière sur des sols millénaires, dépôts alluvionnaires fertiles

Extraction de meulières et argiles

De la vigne sur les pentes où affleurent les différentes couches de calcaire

Des carrières d'extraction de calcaire et de gypse sur les coteaux

Extraction des argiles et marnes

Des pâtures ou du maraîchage sur les alluvions* dans le lit des vallées

En bord de Seine, des gravières d'extraction de sables et graviers

Les ressources que le sous-sol offre sont essentiellement de la matière première et des matériaux d'extraction dits de carrière : pierres et granulats, sables, calcaires, argiles, gypses... exploités à l'air libre ou en souterrain. Le calcaire et le gypse constituaient les matériaux les plus extraits au sein du territoire. D'autres matériaux ressources le furent aussi :

- les limons argileux des plateaux pour la confection des briques réfractaires
- les roches calcaires, meulières et ponctuellement le grès en tant que matériau de construction
- le travertin de Brie pour l'empierrement,
- les marnes vertes et les argiles sparnaciennes pour les briques, tuiles et poteries
- les marnes supragypseuses pour le plâtre et la chaux
- les alluvions composées de sables et graviers du lit de la Seine pour le mortier (béton, route etc.), les sables pour la verrerie et la fonderie.

Le territoire de l'Atlas

Cette diversité de matériaux et de ressources, conjointe à la présence de la confluence de la Seine et de la Marne fut très certainement un atout pour l'essor du territoire val-de-marnais. Ce substrat primaire est révélé par la diversité des reliefs et par les activités d'extraction pour les constructions, le tout formant des paysages d'une grande variété ; il a également conditionné l'implantation initiale des villes et des villages et influencé leur mode de construction.

Figure 9 : Bloc diagramme - Occupation des sols

Fondements géographiques & paysagers

Un sol ressource

La richesse originelle du sous-sol : un atout historique encore lisible

Sols cultivés



Périgny-sur-Yerres :
Limons des terres agricoles du plateau Briard



Vitry-sur-Seine : Jardins familiaux en rebords du plateau de Longboyau



Chennevières-sur-Marne :
Horticulture sur la plaine des Bordes



Viry-Châtillon : Pré aux boeuf, verger et éco-pâturage urbain

Matériaux de construction



Orly : Pavillon de banlieue en meulière



Arcueil :
Aqueduc réalisé en pierre calcaire



Nogent-sur-Marne :
Collectif en meulière et brique



Champigny-sur-Marne :
Église en pierre calcaire



Nogent-sur-Marne :
Pavillon en pierre calcaire et meulière

Carrières d'extraction



Viry-Châtillon :
Transport de sable et gravier en bord de Seine



Fontenay-sous-Bois :
EcoParc des Carrières, ancienne carrière de gypse

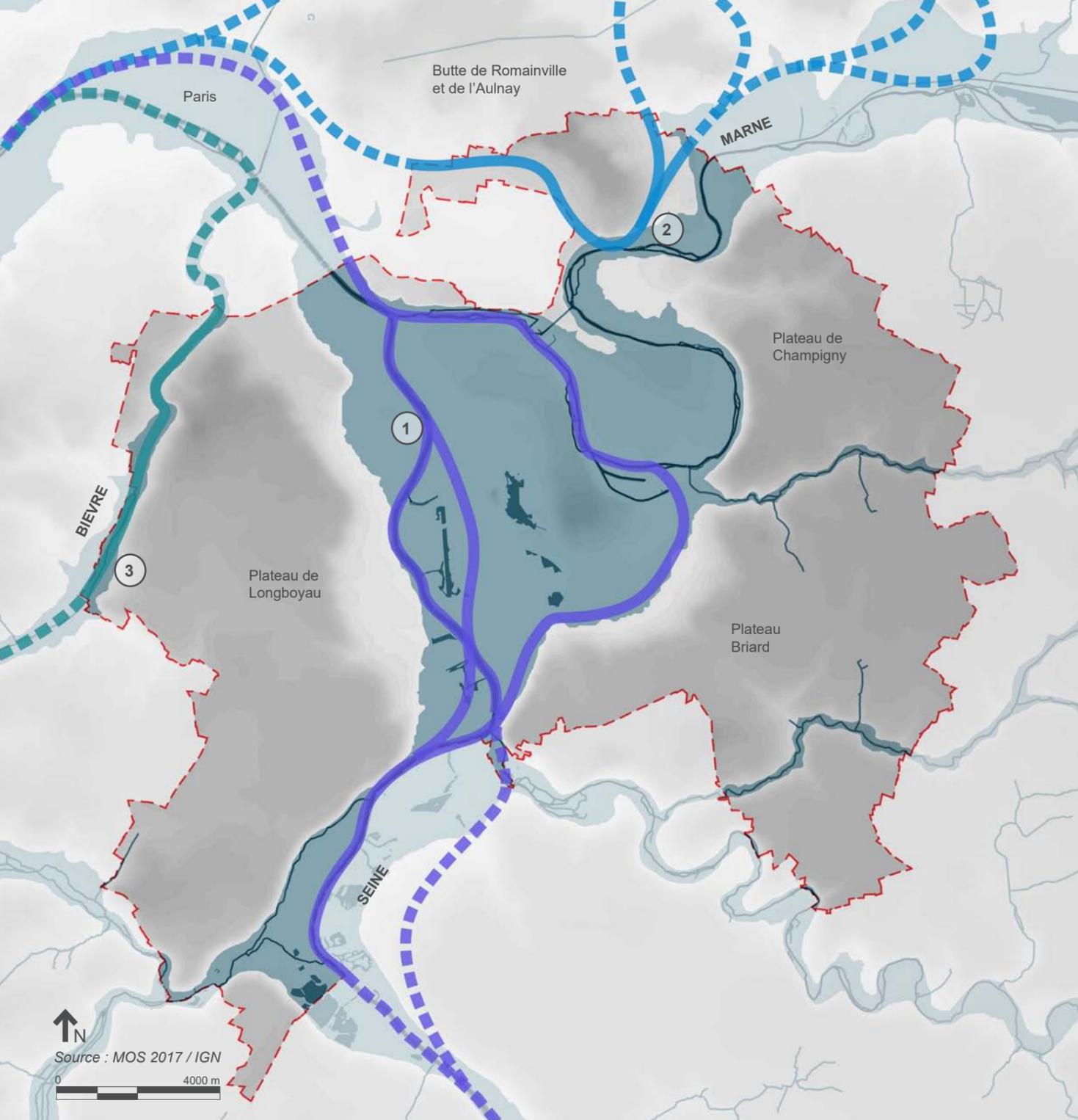


Choisy-le-Roi : Parc des Gondoles, reconversion en lacs de loisirs des gravières d'extraction des alluvions de Seine

Fondements géographiques & paysagers

Une hydrographie structurante

Des rivières qui creusent les reliefs et changent de lit



Fluctuations hydrographiques

- Lit majeur*, vallées structurantes et secondaires
- Coteaux et terrasses alluviales
- Plateaux et buttes témoins

L'eau a sculpté le territoire

Le socle morphologique est fortement marqué par le réseau hydrographique. L'eau a tout d'abord naturellement fluctué; elle s'étend, ondule, érode, sculpte les reliefs les plus tendres et contourne les reliefs les plus durs, façonnant ainsi les paysages actuels.

La **Seine** a creusé les coteaux du plateau de Brie en dessinant une large vallée alluviale à partir de Villeneuve-Saint-Georges, avant de reprendre un cours plus rectiligne.

La **Marne**, passant autrefois au nord de la butte de Romainville et de l'Aulnay, a profité du lit creusé par la Seine pour s'y loger et venir à sa rencontre. À l'image des cours d'eau, les îles sur la Marne formées par les alluvions qui se déposent et se déplacent, sont mouvantes. À chaque courbe, l'eau sculpte les rives extérieures et dépose des alluvions sur les rives intérieures. Les coteaux se trouvant en retrait permettent l'émergence de replat, formant des terrasses.

L'eau aujourd'hui maîtrisée

La **Bièvre** aujourd'hui canalisée sur son plus grand parcours, en partie disparue sous les remblais et l'urbanisation, traversait initialement la ville de Paris entre les ponts d'Austerlitz et de l'Alma avant d'y être remplacée par la Seine dans sa partie aval. Elle est actuellement en cours de réouverture et déjà réouverte à certains endroits.

Le Val-de-Marne offre encore aujourd'hui une diversité considérable de paysages liés à l'eau. L'alternance de plaines, de coteaux et de plateaux, rythme le paysage.

L'eau révélateur de la géographie

Le parcours de l'eau sur le territoire de l'Atlas est utile à la lecture et la compréhension de ses paysages, à la grande échelle (métropolitaine et départementale) comme à la petite (espace public de proximité). L'hydrographie y est structurante : elle dessine une structure d'ensemble qui permet de simplifier la compréhension d'un territoire puzzle difficilement lisible.

Le territoire de l'Atlas

La relation que l'homme a entretenue avec le territoire a considérablement évolué. Vivant initialement avec l'eau, il a construit au fil du temps des barrages, des écluses, des biefs* pour réguler et maîtriser l'eau et permettre une urbanisation toujours plus dense. Des canaux sont creusés, des portions de rivières sont comblées tandis que d'autres sont remises à jour, compliquant la lecture du cheminement de l'eau.

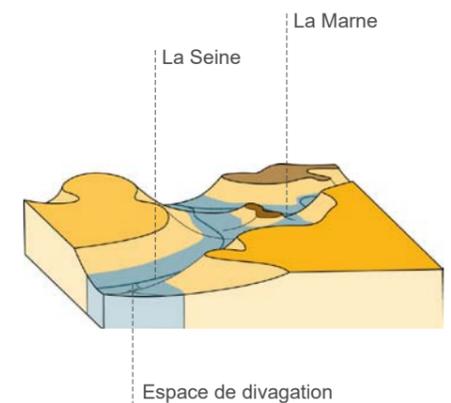


Figure 11 : Bloc diagramme morphologie 3

— Périimètre de l'Atlas

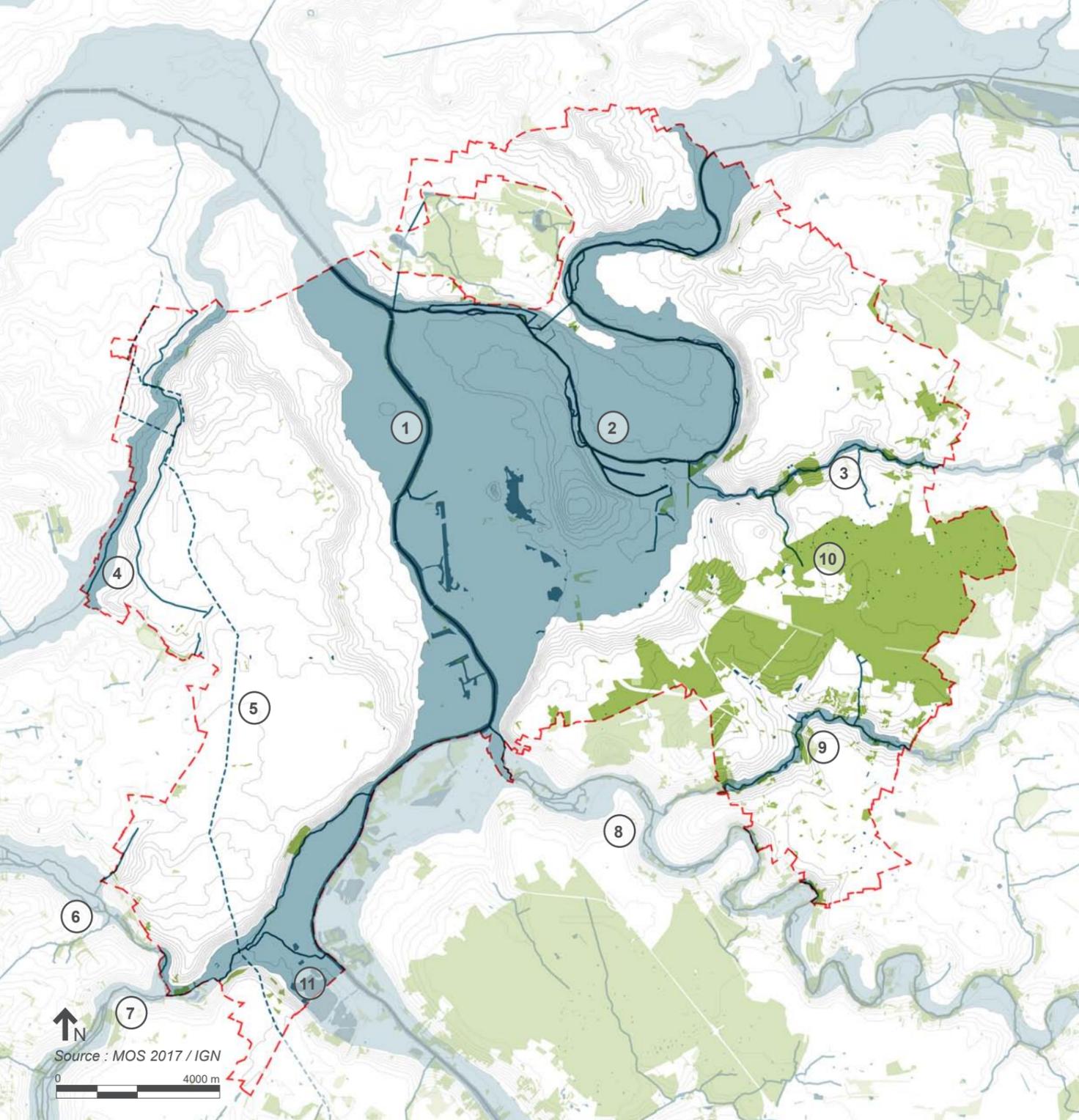
Figure 10 : Hydrographie structurante

- ① La Seine
- ② La Marne
- ③ La Bièvre
- Fluctuation de la Seine - 8 000 ans
- Fluctuation de la Marne - 2 000 000 ans
- Fluctuation de la Bièvre - 5 000 ans

Fondements géographiques & paysagers

Une hydrographie plurielle

Un paysage de l'eau qui ne se réduit pas aux rivières



— Périimètre de l'Atlas

Figure 12 : Hydrographie plurielle

- | | | |
|--------------|--|---------------------------------------|
| ① La Seine | ⑤ Aqueduc de la Vanne, de Médicis et de Lutèce | ⑨ Le Réveillon |
| ② La Marne | ⑥ L'Yvette | ⑩ Les mares de la forêt de Notre-Dame |
| ③ Le Morbras | ⑦ L'Orge | ⑪ Les lacs de Seine |
| ④ La Bièvre | ⑧ L'Yerres | |

Réseaux hydrographiques

Vallées hydrographiques, *Structurantes et secondaires*

Espaces forestiers, *L'Arc boisé : une continuité*

Milieus semi-naturels, *Clairsemés et épars*

La présence de l'eau se retrouve sous de multiples formes sur le territoire du Val-de-Marne qui affiche un réseau hydrographique aérien et souterrain remarquable.

Structure hydrique primaire

Deux vallées structurantes se détachent: la Seine fleuve linéaire construit, urbanisé, industrialisé, parfois visible mais peu accessible et rarement mis en valeur, contraste avec la Marne rivière méandreuse au caractère plus pittoresque, récréatif, ponctuée d'îles tantôt accessibles et habitées, tantôt inaccessibles et naturelles.

La vallée de la Seine (1) est accompagnée de plusieurs affluents, l'Orge (7) et l'Yerres au sud du territoire de l'Atlas.

La Marne (2) se glisse dans une petite vallée urbaine tout comme la Bièvre (4) canalisée, enterrée est réouverte partiellement aujourd'hui.

La Marne (2) a profité du large lit d'expansion de la Seine dans lequel elle s'est installée (limite nord de la plaine centrale). Ces éléments que l'on imagine statiques aujourd'hui, ont en réalité une dynamique non perceptible à notre échelle de temps comme peut le témoigner l'implantation des îles sur la Marne dont les limites ont fortement évolué.

Structure hydrique secondaire

Deux vallons entaillent le plateau de Brie: le Réveillon et le Morbras, intimes et verdoyants. Ils dessinent des respirations paysagères remarquables.

Le **Morbras (4)** se jette dans la Marne au débouché d'une échancrure du plateau. Le coteau s'ouvre sur la plaine centrale. Cette rivière draine une partie des eaux du plateau.

Le **Réveillon (5)** se jette dans l'Yerres (6) à la limite entre le plateau boisé et le plateau agricole et draine également une partie des eaux du plateau.

Structure hydrique tertiaire

Rus*, talwegs*, plans d'eau, mares et fossés ponctuent et jalonnent l'ensemble du territoire pour organiser et utiliser les eaux de ruissellement. Ils ponctuent l'ensemble du territoire, découlant du réseau hydrique primaire et secondaire. La forêt Notre-Dame sur le plateau boisé est constituée d'un réseau de 400 mares (10). Les mares du plateau de

Chennevières sont visibles au niveau de la plaine des Bordes. Les talwegs* forment des traces topographiques signalant la présence d'anciens rus. La ligne de résurgence des eaux (à la limite entre couche calcaire et couche argileuse sur les plateaux) a guidé l'implantation des villages en rebord de plateau ou en pied de coteau.

Structure hydrique artificielle

Aqueducs, canaux, lacs artificiels, ports, darses... résultent de dynamiques temporelles et humaines diverses. Ils forment néanmoins un ensemble de composantes anthropiques clés et de repères.

- **Les ports, les darses à vocation industrielles ou de plaisance**, ponctuent le tracé de la Seine et de la Marne. Ils révèlent la manière dont l'eau a contribué à l'implantation d'activités tournées vers l'industrie ou vers les activités de loisirs.

- **Les lacs artificiels (11)** témoignent de l'activité passée sur la plaine centrale dans les anciens alluvions de la Seine. Il s'agissait à l'origine de gravières, carrières de sables et de graviers qui ont été transformées aujourd'hui en parcs récréatifs et environnementaux, comme le parc interdépartemental de Choisy-le-Roi, les darses de Villeneuve-le-Roi, et le parc départemental de la plage bleue à Valenton.

- **Les ouvrages d'adduction d'eau potable** : L'aqueduc de la Vanne, l'aqueduc Médicis et l'aqueduc de Lutèce (5) sur le plateau de Longboyau captent par des conduites souterraines les sources du plateau de Rungis, récupèrent les eaux de la Vanne, du Loing et du Lunain et acheminent l'eau vers Paris. La partie visible de l'aqueduc au franchissement de la vallée de la Bièvre à Arcueil en fait un repère fort à l'échelle du territoire.

Le territoire de l'Atlas

Autrefois organisé autour et avec les contraintes de l'eau, le territoire de l'Atlas (à l'instar des territoires fortement équipés) s'en est maintenant affranchi. La diversité des paysages qu'on génère l'eau est ses cheminements (naturels ou artificiels) sont des révélateurs de la richesse et de l'identité paysagère.

Fondements géographiques & paysagers

Une hydrographie plurielle

Un paysage de l'eau qui ne se réduit pas aux rivières

Hydrographie principale

La Seine et ses lacs

La Marne

La Bièvre et l'Orge
(vallée sud du plateau de Longboyau)



Juvisy-sur-Orge :
La Seine depuis la D931 (pont de la première armée française)



Champigny-sur-Marne :
La Marne promenade de Polangis



L'Hay-les-Roses :
Promenade de la Bièvre

Hydrographie secondaire

Affluents de la Seine

L'Yerres

Le Réveillon

Affluent de la Marne

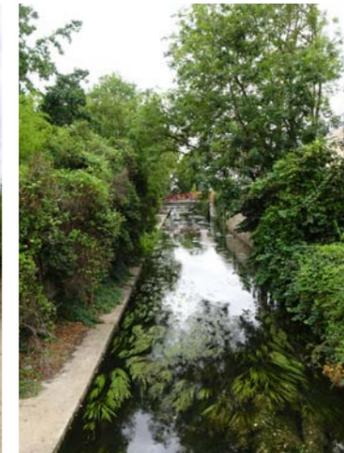
Le Morbras

Affluents de l'Orge

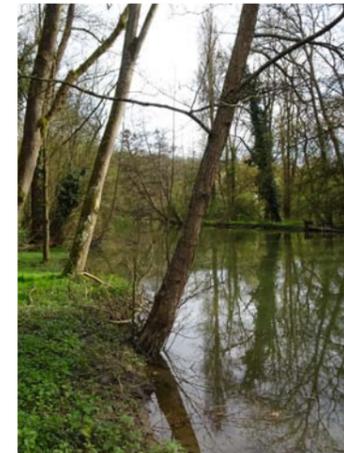
L'Yvette



Athis-Mons :
L'Orge / Coteau des vignes, promenade de l'Orge



Viry-Châtillon :
L'Orge



Périgny-sur-Yerres :
L'Yerres



Villecresnes :
Le Réveillon



Sucy-en-Brie :
Le Morbras / vue depuis l'arrière des espaces habités

Hydrographie tertiaire

Aqueduc de la Vanne
et ses regards

Résurgences de source



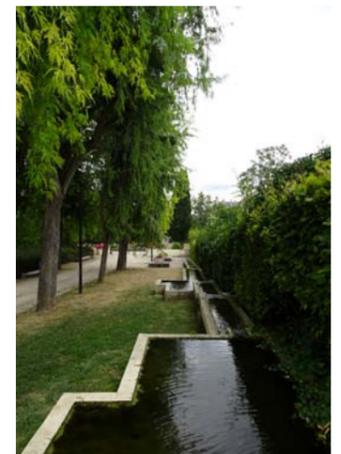
Cachan :
L'aqueduc de la Vanne, jardin panoramique



Valenton :
Parc de la Plage Bleue - Lac artificiel (ancienne gravière)



Fresnes :
Regard Médicis sur l'aqueduc de la Vanne



Athis-Mons :
Résurgence de source

Fondements géographiques & paysagers

Des espaces boisés et de nature

Une constellation de paysages et de milieux



Trames naturelles

- Hydrographie
- Bois et Forêts
- Milieux semi-naturels

La nature du sol, l'hydrographie et le relief ont déterminé la nature des espaces naturels et boisés. Si l'agriculture s'est implantée sur les sols les plus favorables, les bois et forêts se sont développés sur le plateau humide de Brie. Le massif de l'Arc boisé est composé du bois de la Grange, de la forêt de Grosbois et du massif de la forêt de Notre-Dame. **Les forêts et bois, réservoirs de biodiversité, forment des continuités identitaires à l'échelle métropolitaine (Arc boisé, Bois de Vincennes).**

Le Bois de Vincennes, attenant au Val-de-Marne, dessine un poumon vert aux portes de Paris. D'une superficie de 995 ha, il dessine un lieu de détente, de loisirs et de promenade remarquable.

Le massif de l'Arc boisé est constitué de la forêt domaniale de la Grange, la forêt régionale de Grosbois, de la forêt domaniale de Notre-Dame prolongées par le bois des Marmousets. Cet ensemble forestier situé en zone urbaine dense est à cheval entre les départements du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne. D'une superficie de 2056 ha, ce massif forestier présente une faune et une flore riches et singulières, accessibles à tous.

Sur **les coteaux** anciennement occupés principalement par vignes et vergers selon leur exposition, on trouve aujourd'hui des boisements issus de leur enrichissement ou de l'ensemble des jardins de pavillons ou de villas qui s'y sont

progressivement implantés. La végétation qui s'y développe, qu'elle fasse partie de la sphère privée ou publique, participe à leur caractère verdoyant et à **créer des ensembles linéaires verts.**

L'hydrographie du Val-de-Marne a dessiné des corridors linéaires, d'importance variable allant du fleuve au ru*, en passant par la rivière.

Ces différentes configurations génèrent des milieux aquatiques variés dans lesquels se développent une faune et flore riches, sources de biodiversité : berges plantées, prairies humides, grèves alluviales...

Néanmoins, ces milieux sont parfois menacés et contrariés par le manque de surface, un entretien inapproprié et le développement de l'urbanisation (berges réduites bordées de palplanches ou de quais en béton, pentes inexistantes, parcours de l'eau busé...).

Si l'eau est un fil conducteur naturel, il s'agit de donner une large amplitude à ce fil bleu, parfois ténu, en créant sur son parcours des milieux, des épaisseurs riches et vivantes, notamment au niveau des berges.

Au sein des espaces urbains, il existe une véritable constellation de **parcs et jardins** d'échelle variée et d'influence multiple. Peu reliés les uns aux autres, ils constituent toutefois **des réservoirs de biodiversité faunistique et floristique importants.**

--- Périmètre de l'Atlas

Figure 13 : Espaces boisés et de nature

Bois et forêts

- ① Bois de Vincennes
- ② Bois de la Grange
- ③ Forêt de Grosbois
- ④ Forêt de Notre-Dame
- ⑤ Bois du Plessis Trévisé
- ⑥ Bois Saint Martin
- ⑦ Coteau jardiné de Chennevières-sur-Marne
- ⑧ Coteau de Gravelles
- ⑨ Coteau de Bry
- ⑩ Coteau des vignes à Athis-Mons
- ⑪ Coteau boisé d'Arcueil

Berges et végétation de rivières

- ⑫ Iles de la Marne
- ⑬ Berges d'Orly
- ⑭ Grève d'Ivry-Vitry
- ⑮ Bec de canard à Bonneuil-sur-Marne
- ⑯ Berges de l'Yerres

Le territoire de l'Atlas

La constellation de paysages et de milieux présente et s'articule autour d'une trame verte et bleue plurielle et souvent intimement imbriquée, essentielle dans l'équilibre territorial val-de-marnais. Cette trame accueille une faune et une flore riches à préserver, à développer et à renforcer tout en étant fortement utilisée par de multiples usages quotidiens.

Bois et forêts



*Saint-Maurice :
Terrasse du Bois de Vincennes*

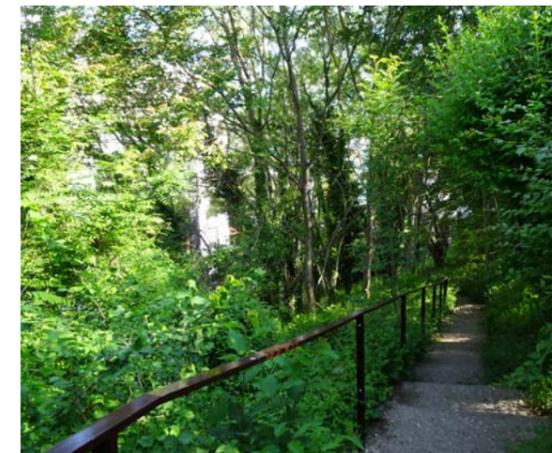


*Boissy-Saint-Léger :
Forêt de Grosbois faisant partie de l'Arc boisé*

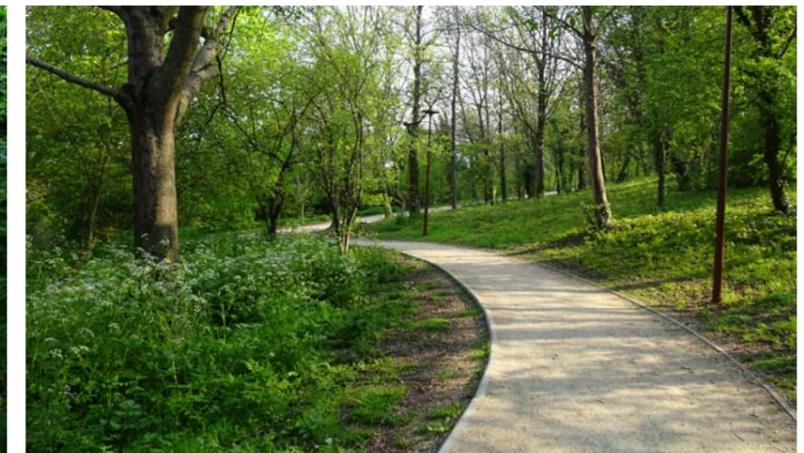
Boisements des coteaux



*Saint-Maurice :
Coteau de Gravelle*



*Arcueil :
Promenade dans le coteau boisé*



*Bry-sur-Marne :
Parc du coteau*

Boisements alluviaux (ripisylves*) des berges et grands lacs



*Valenton :
Parc de la Plage Bleue*



*Orly :
Berges de la Seine*

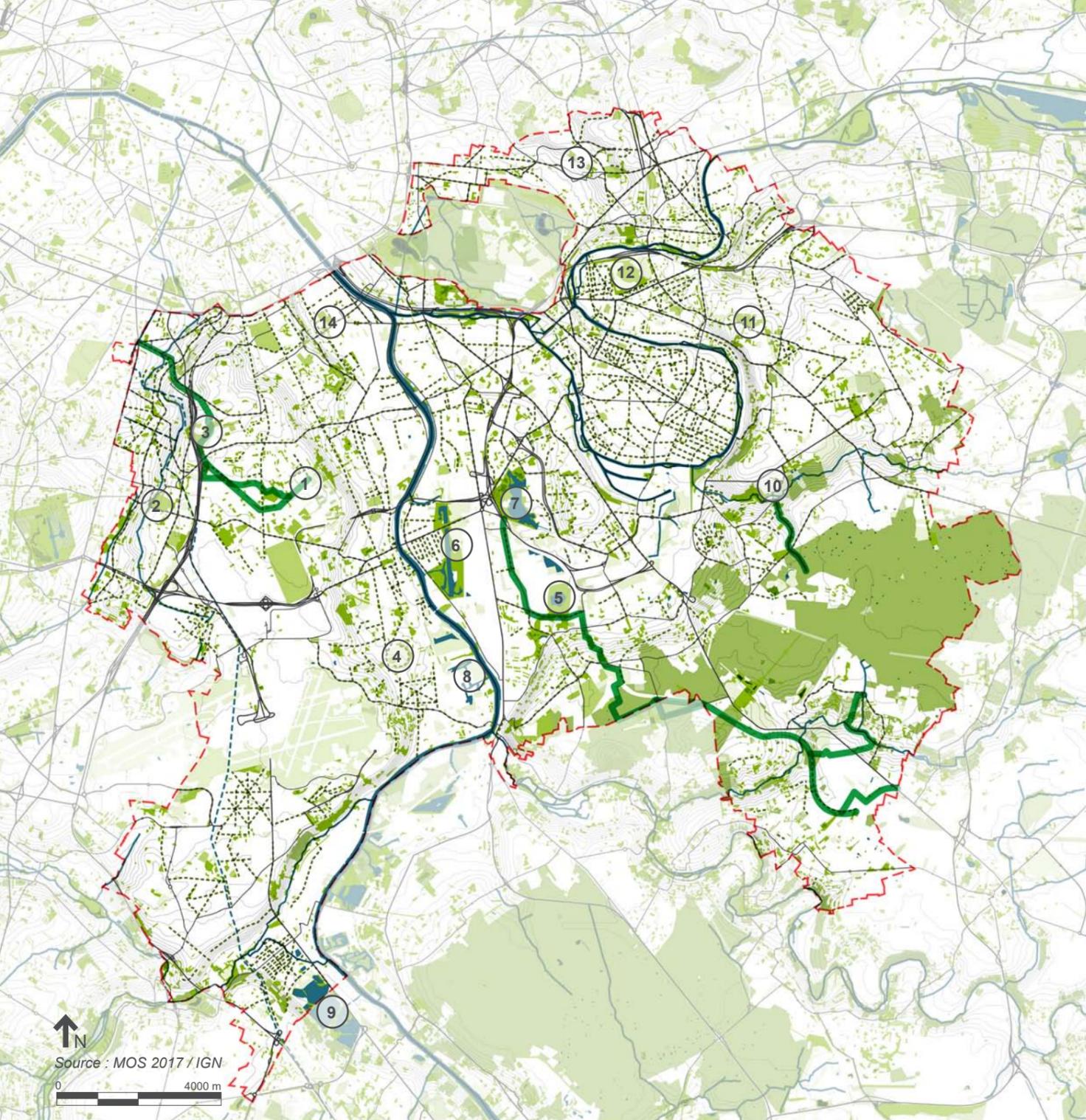


*Athis-Mons :
Berges de l'Orge*

Fondements géographiques & paysagers

Des espaces verts aménagés

Un réseau de grands parcs



Trames paysagères aménagées

- Parcs et jardins publics
- Jardins privés et familiaux
- Cimetières
- Terrains sportifs
- Surfaces engazonnées
- Terrains vacants/friches

35ha Coulées vertes

- Coulées vertes :
Bièvre/Lilas
Végétale
Ru* de la Fontaine de Villiers

242 km plantations d'alignements

- 28 000 arbres

Source : Conseil départemental du Val-de-Marne - Plan Vert

La mosaïque de paysages du Val-de-Marne s'appuie sur de multiples espaces verts et naturels qui dessinent le pendant de l'urbanisation.

La **trame verte** est constituée d'un ensemble de parcs et jardins qui dessinent un chapelet d'espaces ouverts, de respirations. La plupart des grands parcs publics ont été aménagés suite à des reconversions de leur usage initial :
 - **héritage d'anciennes propriétés**, domaines royaux, ecclésiastiques, de la noblesse ou bourgeoisie (parc de la Roseraie à l'Haÿ-les-Roses), domaine des Marmoussets à Sucy-en-Brie, parc du petit Leroy à Chevilly-Larue,
 - **issus d'une reconversion de sols** et d'usages, comme les grands lacs de Seine résultant des anciennes gravières d'extraction d'alluvions (parc de la Plage Bleue à Valenton, parc Interdépartemental de Choisy-le-Roi, lac de Créteil, parc de la Pierre-Fitte à Villeneuve-le-Roi), de carrières d'extraction de gypse (parc des carrières à Fontenay-sous-Bois)
 - ou ayant profité de la **déprise agricole** (parc des Hautes-Bruyères à Villejuif) parc des Lilas à Vitry-sur-Seine / Thiais.

D'autres parcs sont issus du remaniement suite à des constructions ou au stockage de déchets (colline cacao à Rungis, parc des Cormailles à Ivry-sur-Seine...).

Les parcs forment des respirations au sein d'un tissu urbain dense et ponctuent le département.

Au 19ème siècle, «*les parcs sont conçus pour mettre en scène le spectacle de la campagne environnante, les vues sont ménagées, les arbres forment des coulisses pour mettre en valeur les premiers plans et reculer les derniers*» (Edouard André, 1879). Aujourd'hui ces grands parcs sont encadrés par l'urbanisation et répondent à une demande croissante de nature de la part du public.

Des coulées vertes ont été aménagées ou sont en cours et permettent de tisser un maillage vert opérant sur le territoire. La coulée verte Bièvre-Lilas permet de relier les grands parcs depuis le parc de Sceaux. La Végétale, quant à elle, permet d'irriguer le plateau de Brie depuis la plaine agricole de Mandres-les-Roses jusqu'à Valenton dans la plaine de la Seine.

Parallèlement, les plantations d'alignement le long des rues et avenues jouent un rôle considérable en étoffant la trame arborée complémentaire à la trame verte et bleue.

Les grands cimetières du département, grandes enclaves jardinées, participent à la diversité des milieux et la formation de réservoirs de biodiversité.

La présence de la nature en ville* ne se réduit pas aux parcs et jardins : ici un alignement de tilleuls apporte une présence végétale qui contribue à la qualité de l'espace public.



Thiais : Avenue du président Franklin Roosevelt

Le territoire de l'Atlas

La politique de valorisation et de diversification des espaces verts conduite depuis cinq décennies par différents acteurs du territoire a permis de conserver et de développer un réseau d'espaces verts structurants. La constellation formée par ces respirations va de l'échelle de proximité à l'échelle métropolitaine dans un contexte urbain dense. Elle participe pleinement à la constitution d'une trame verte et bleue.

--- Périmètre de l'Atlas

Figure 14 : Espaces verts aménagés

Parcs et jardins emblématiques

- | | | |
|--|---|--|
| 1 Parc des Lilas | 5 Parc de la Plage Bleue | 10 Parc du Morbras |
| 2 Parc de la Roseraie | 6 Parc Interdépartemental de Choisy | 11 Parc du plateau |
| 3 Parc des Hautes-Bruyères | 7 Lac de Créteil | 12 Parc du Tremblay |
| 4 Parc du Grand godet | 8 Parc de la Pierre-Fitte | 13 Parc des carrières |
| | 9 Lacs de l'Essonne | 14 Parc des Cormailles |

Grands parcs



Champigny-sur-Marne :
Parc du plateau



Villejuif :
Parc des Hautes-Bruyères

Coulées vertes

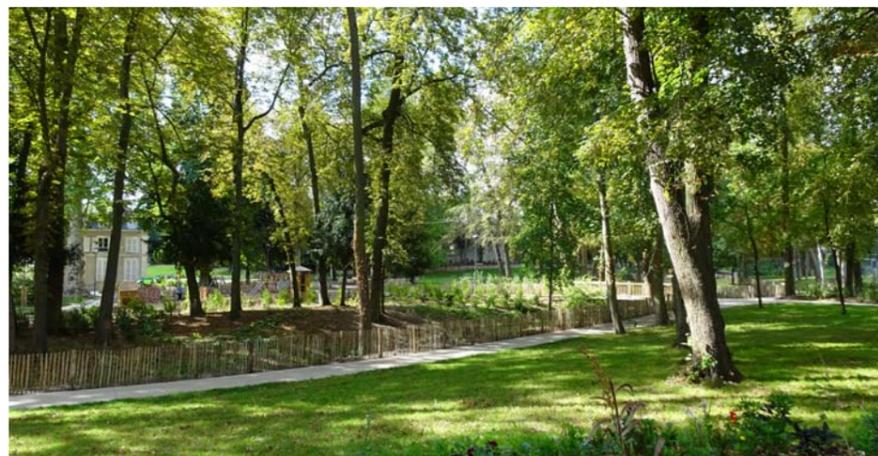


Villecresnes :
Coulée verte de la Végétale



Ivry-sur-Seine :
Parc des Cormailles

Parcs de proximité



Orly :
Parc Georges Méliès



Villeneuve-le-Roi :
Parc Paul Bert

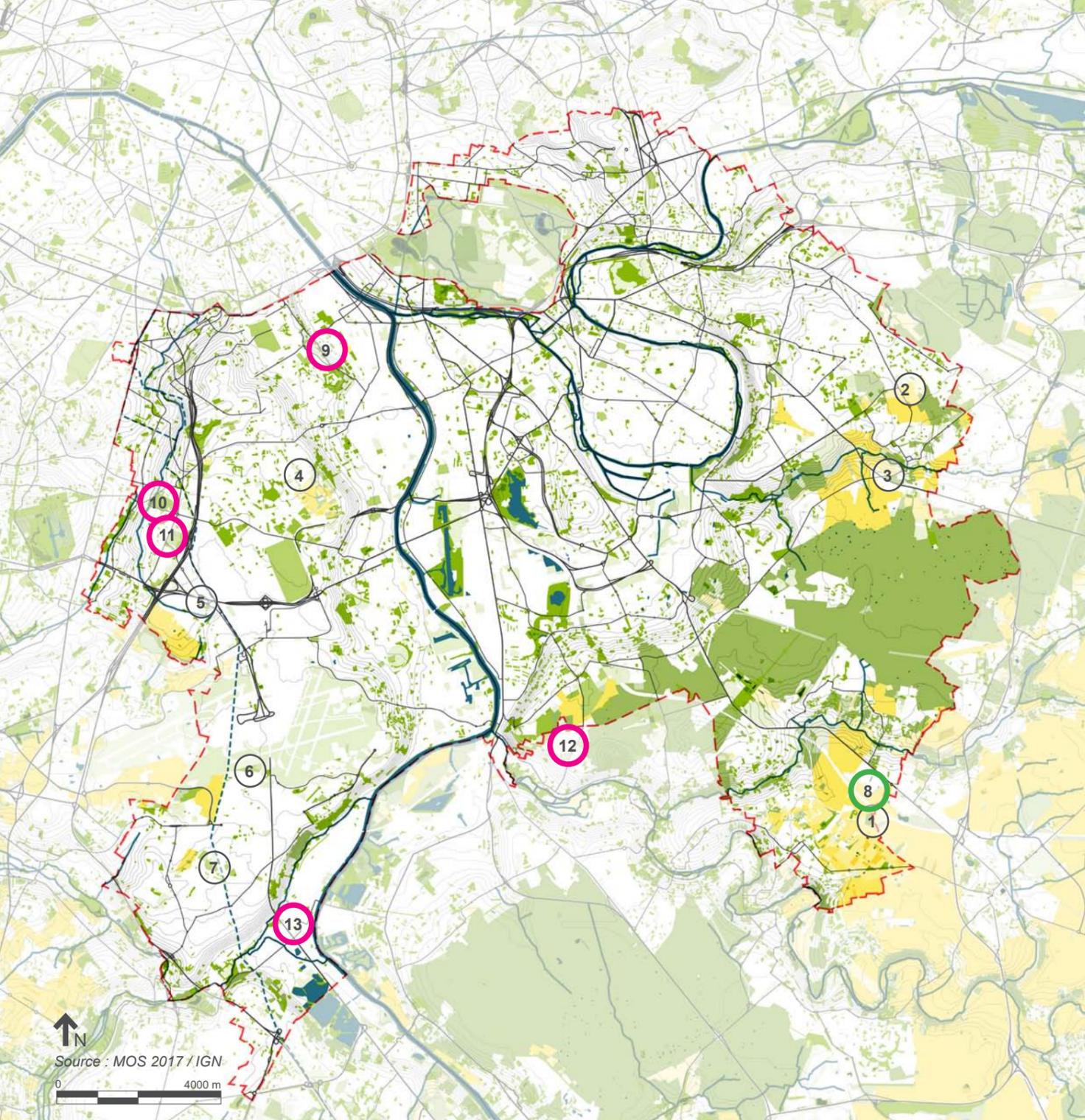


Le Perreux-sur-Marne :
Parc du Saut de Loup

Fondements géographiques & paysagers

Des espaces cultivés

Un territoire à préserver, un terroir à valoriser



Trames cultivées

- 80% de grandes cultures
- 20% de vergers, pépinières, maraîchage
- Prairies, élevages

Le Val-de-Marne a historiquement été un territoire agricole grâce à la nature de ses sols. L'agriculture céréalière et horticole s'est développée sur les limons fertiles des plateaux, tandis que la vigne et l'arboriculture fruitière ont habillé les coteaux et versants de vallées. Les fonds de vallée étaient composés de landes ou de pâturages.

Le Val-de-Marne composait jusqu'au 20ème siècle la ceinture florale et maraîchère de Paris. Si l'agriculture a beaucoup décliné depuis la fin du 20ème siècle avec la concurrence en produits frais issus de la province, puis à la moitié du 20ème siècle avec le développement de l'urbanisation qui a grignoté intensément des terres agricoles, il subsiste aujourd'hui une agriculture vivante mais soumise à une pression foncière intense. Cette agriculture nécessite d'être soutenue et préservée.

C'est environ un tiers de la surface agricole du territoire de l'Atlas qui a disparu au profit de l'urbanisation ces 25 dernières années.

À l'exception de quelques terres en Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne est le seul département de petite couronne francilienne ayant conservé une agriculture sur son territoire.

L'ensemble de ces espaces affiche une valeur productive locale mais également historique, les rendant de fait particulièrement précieux.

Géographiquement, cette agriculture se situe à l'interface entre un tissu urbain en plein développement et les plateaux agricoles de la vallée de Morbras et du plateau Briard qui se prolongent en Seine-et-Marne et dans l'Essonne. Le plateau Briard, la plaine du Plessis Saint-Antoine et la plaine des Bordes dans le haut Val-de-Marne, la plaine de Montjean aux abords de la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly et le parc départemental des Lilas à Vitry-sur-Seine constituent les principaux secteurs de production.

À ces grands espaces de production s'ajoute une agriculture vivrière à plus petite échelle avec le développement de jardins familiaux ou partagés à usage privé, le plus souvent dans des espaces délaissés ou contraints, de bords de rivières ou de friches ferroviaires. Cette agriculture urbaine* est à encourager car créatrice de paysages de proximité, espaces de respiration et de nature en ville et génératrice de liens entre usagers et territoire.

--- Périmètre de l'Atlas

Figure 15 : Espaces cultivés

Cultures et lieux de production

- ① Plaine agricole de Mandres-les-Roses / Périgny-sur-Yerres
- ② Plaine des bords à Chennevières-sur-Marne
- ③ Plaine du Plessis-Trévisé Saint-Antoine à Noisieu / Sucy-en-Brie
- ④ Plaine horticole du Parc des Lilas à Vitry-sur-Seine / Thiais
- ⑤ Plaine Montjean à Rungis
- ⑥ Plaine aéroportuaire d'Orly, espaces agricoles de Paray-Vielle-Poste
- ⑦ Espaces agricoles de Morangis
- ⑧ Pépinière départementale à Mandres-les-Roses

Jardins familiaux

- ⑨ Jardins familiaux du Glacis du fort d'Ivry-sur-Seine
- ⑩ Jardins familiaux secteur Epi d'Or à Villejuif / L'Haÿ-les-Roses
- ⑪ Jardins familiaux Parc des Hautes-Bruyères à Villejuif
- ⑫ Jardins familiaux du Glacis du fort de Villeneuve-Saint-Georges
- ⑬ Jardins familiaux de la vallée de l'Orge



L'Haÿ-les-Roses : Coteau de la Bièvre. Le parcellaire en lanière des jardins témoigne de la présence de l'agriculture sur des espaces aujourd'hui fortement urbanisés.

Le territoire de l'Atlas

Les espaces agricoles, respirations productives ouvertes, donnent à percevoir et comprendre le territoire. Acteurs sociaux, écologiques et paysagers, ils doivent être préservés et renforcés. L'agriculture présente au sein du territoire, en chiffres, c'est :

- 1 000 hectares de surfaces agricoles répartis sur quinze communes,
- 4% de la superficie du territoire, soit l'équivalent de la taille du Bois de Vincennes

Jardins familiaux

Cultures de fond de vallée, dans le lit des rivières, dans la plaine ou les délaïs



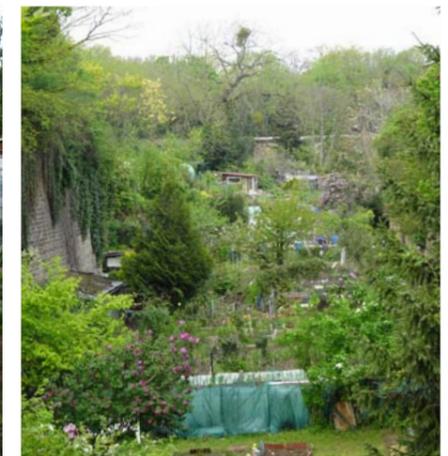
L'Haÿ-les-Roses :
Jardins familiaux sur les bords de la Bièvre



Chennevières-sur-Marne :
Jardins familiaux sur le plateau Briard



Villeneuve-le-Roi : Jardins familiaux contre la voie ferrée



Ivry-sur-Seine :
Jardins familiaux des glacis du fort

Vergers et vignes

sur les versants et coteaux



Périgny-sur-Yerres :
Vergers communal



Cachan :
Vignes sur le coteau calcaire



Fontenay-sous-Bois :
Vignes sur le coteau calcaire

Grandes cultures

sur les plateaux



Rungis :
Pépinière sur la plaine de Montjean

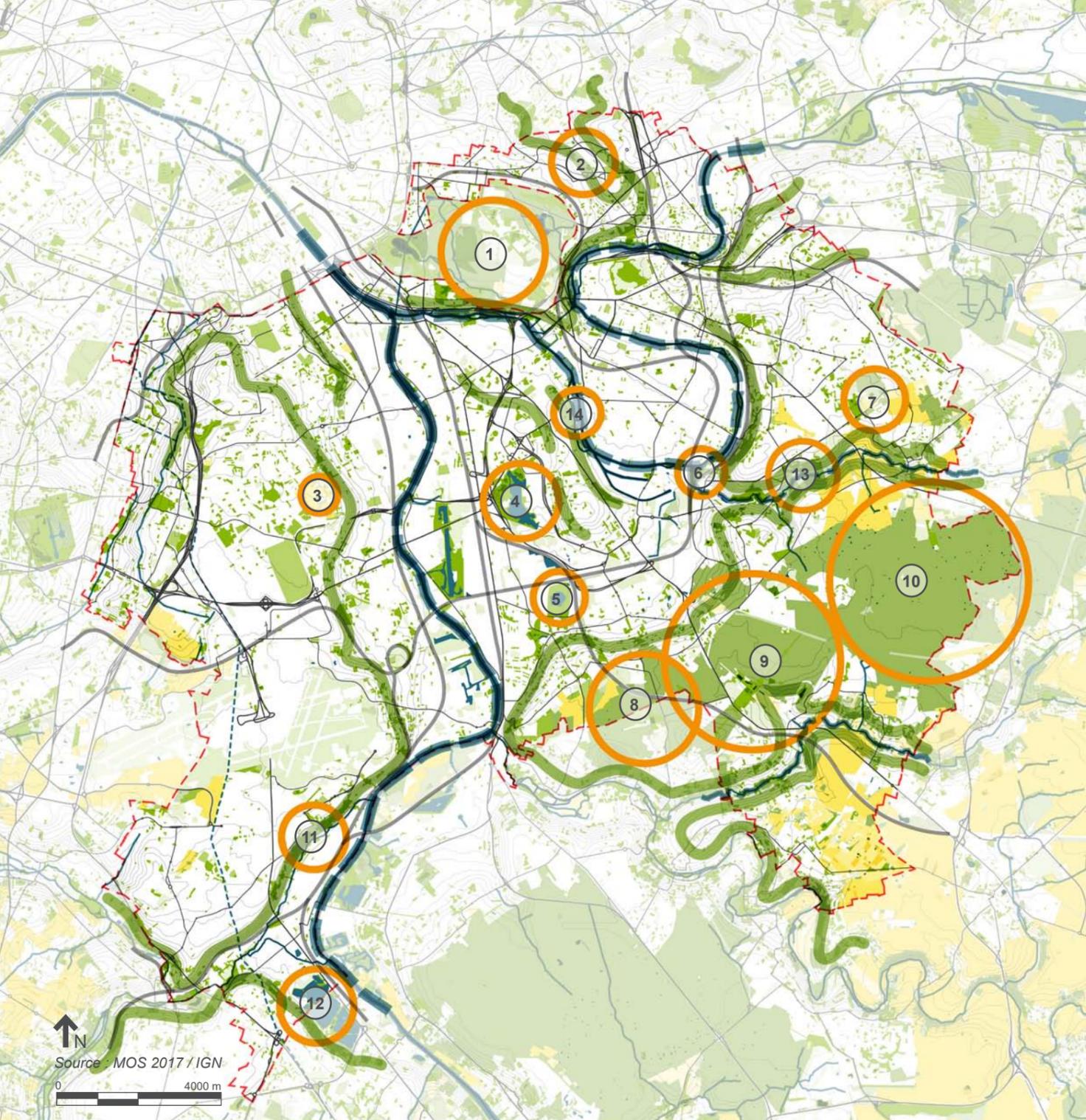


Périgny-sur-Yerres :
Grandes cultures céréalières et maraîchage du plateau Briard

Fondements géographiques & paysagers

Une biodiversité structurante

Des réservoirs de biodiversité* et des linéaires écologiques



— — Périmètre de l'Atlas

Figure 16 : Biodiversité structurante

Réservoirs de biodiversité

- | | | |
|----------------------|----------------------|-----------------------|
| ① Bois de Vincennes | ⑤ Plage Bleue | ⑩ Forêt de Notre-Dame |
| ② Parc des carrières | ⑥ Bec de canard | ⑪ Coteau des vignes |
| ③ Parc des Lilas | ⑦ Plaine des Bordes | ⑫ Lac de l'Essonne |
| ④ Lac de Créteil | ⑧ Bois de la Grange | ⑬ Parc du Morbras |
| | ⑨ Forêt de Gros-Bois | ⑭ Iles de la Marne |

Linéaires écologiques

- Hydrographie
- Coteaux
- Infrastructures

La mosaïque de paysages du territoire de l'Atlas s'appuie sur une multiplicité d'espaces verts, aménagés, naturels et cultivés. Selon leur nature, ils forment des continuités (corridors linéaires) ou des constellations (ensemble d'éléments ponctuels formant un motif de paysage).

Les linéaires écologiques sont formés par le réseau hydrographique, les coteaux et certaines infrastructures (autoroutières, ferrées) qui par leurs épaisseurs (larges accotements) permettent de relier différents milieux entre eux, devenant des axes privilégiés pour le déplacement de la faune.

L'Arc boisé, par son envergure, joue à la fois le rôle de continuité et de réservoir.

Les réservoirs de biodiversité sont formés par la constellation de parcs, de jardins, de friches présents sur le territoire. De par leur taille et leur composition, ils jouent un rôle important dans le territoire.

Les continuités écologiques et paysagères constituent un des points clés pour la répartition d'une nature un peu plus spontanée :

- Les coteaux avec des délaissés non construits des pentes révélant la stratification des substrats peuvent donner lieu à des milieux originaux comme parfois à des suintements ou des sources.
- Les voies ferrées forment de véritables corridors accompagnant des milieux plus ou moins secs surtout sur plaine alluviale.
- Les cours d'eau, corridors aquatiques et parfois semi aquatiques quand la ripisylve* ou les vieilles pierres peuvent se développer.

Ces espaces à caractère naturel ou semi-naturel constellent le territoire mais sont très vulnérables car soumis à une pression foncière importante. Il est important de valoriser leur présence à l'échelle des territoires.

Il faut aussi prendre en compte la manière dont le paysage aménagé, privé et individuel participe au paysage collectif. Par exemple, le caractère verdoyant des coteaux, lignes vertes à l'horizon, couloirs de biodiversité

dans lesquels faune et flore évoluent, peut être compromis par une urbanisation et densification trop importantes de ses coteaux. L'aspect jardiné de certains quartiers résidentiels peut être complètement perdu si on ne maîtrise pas les natures des limites : clôtures ou murets sur rues et que chacun isole son jardin. L'appropriation individuelle de l'habitat a une incidence sur le paysage collectif perçu et sur les milieux vivants qui le composent.

Face à cette fragilité de ce qui fait la richesse et la diversité des paysages, cinq nouveaux Espaces Naturels Sensibles (ENS*) ont été classés en 2021 (voir plus bas), permettant une préservation de ces espaces aux enjeux écologiques, paysagers et sociaux. Ils complètent la liste des ENS du département et de l'Essonne et le maillage de parcs et jardins présents sur le territoire.

Les cinq Espaces Naturels Sensibles créés en 2021

- Grève alluviale dite « plage » d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine
- Berges d'Orly
- Sud du parc interdépartemental des sports (Choisy-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges)
- Parc départemental du Plateau (Champigny-sur-Marne)
- Secteur de l'Épi d'or / Petit bois (Villejuif – L'Haÿ-les-Roses)
- Vallée du Réveillon (Villescresnes)

Aménagement emblématique d'une nouvelle approche de la nature en milieu urbain, le projet s'accompagne d'usages multiples de détente, de loisirs et d'agriculture urbaine.



L'Haÿ-les-Roses : Réouverture de la Bièvre

Le territoire de l'Atlas

Les espaces paysagers préservés des pressions foncières offrent une grande richesse de milieux. Ils favorisent le maintien et le développement de la biodiversité. S'appuyer sur les continuités écologiques pour développer un réseau de structures linéaires doit permettre de pérenniser et d'enrichir la constellation verte aménagée et naturelle présente sur le territoire.

Réservoirs liés à la couverture végétale



*Nogent-sur-Marne :
Iles de la Marne*



*Boissy-Saint-Léger :
Prairie dans la forêt de Grosbois*

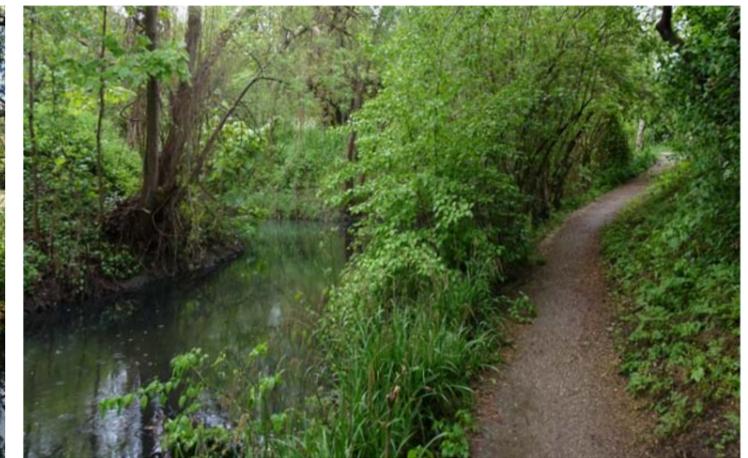
Réservoirs liés à l'eau



*Sucy-en-Brie :
Parc du Morbras*



*Sucy-en-Brie :
Le Morbras*



*Fresnes :
Parc des Prés de la Bièvre*

Réservoirs liés au sol

Espaces agricoles et cultivés et forestiers sur des anciennes carrières d'extraction de pierres sur les coteaux



*Fontenay-sous-Bois :
EcoParc des Carrières*

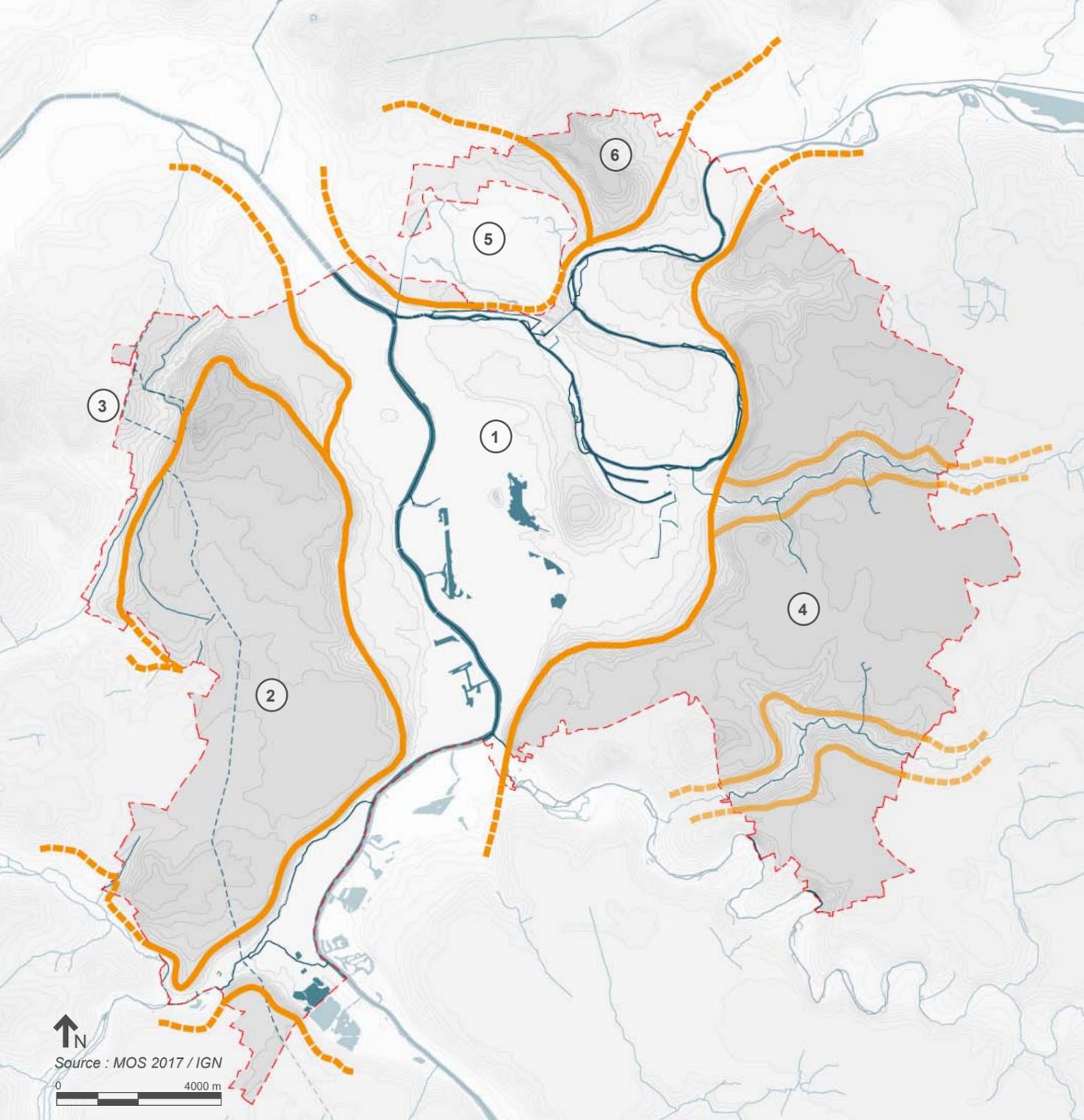


*Chennevières-sur-Marne :
Plaine des Bordes*

Fondements géographiques & paysagers

Composantes territoriales

Une combinaison subtile entre géologie, hydrologie et végétation



Source : MOS 2017 / IGN
0 4000 m

— Périimètre de l'Atlas

Figure 17 : Composantes territoriales

- ① Plaine alluviale Seine et Marne
- ② Plateau de Longboyau
- ③ Vallée de la Bièvre
- ④ Plateau de Brie
- ⑤ Terrasse de Vincennes
- ⑥ Buttes de Romainville et de l'Aulnay

Délimitation des entités géographiques

— Entités géographiques et paysagères

— Subdivision des entités

Quelle que soit la densité des implantations humaines, les milieux et les types d'habitat restent révélateurs du substrat géomorphologique. Il apparaîtra avec plus ou moins d'évidence selon les situations. Plusieurs grandes entités assez marquées recouvrent le Val-de-Marne.

Une organisation naturelle du territoire

Dans le Bassin parisien, à l'époque du tertiaire, géologie et topographie se conjuguent parfaitement. En amont de Paris, le Val-de-Marne est sous l'influence de la surface structurale de la Brie qui se prolonge à l'ouest de l'autre côté de la plaine, tandis que cette dernière découvre les calcaires des Lutétiens.

La plaine alluviale de la **Seine** et de la **Marne** en constitue l'unité centrale. Elle traverse le département, encadrée par un système de coteaux plus ou moins contemporains du cours d'eau. Cette plaine densément occupée repose sur une terrasse de sols alluvionnaires en général drainants, pouvant déterminer des milieux secs encore perceptibles sur les corridors ferroviaires ou les installations industrielles.

A quelques mètres en-dessous apparaît la nappe alluviale à la faveur des anciennes gravières, ayant laissé çà et là des étangs. La présence de zones humides se prolonge sur un corridor fluvial souvent très artificialisé côté Seine venant de l'Essonne, et resté plus pittoresque pour la Marne qui vient du département de Seine-Saint-Denis.

Le plateau de Brie représente la deuxième grande unité occupant tout l'est du département. Sa partie centrale où affleure par endroit la nappe des calcaires de Brie recouverte par des boisements héberge un important semis de zones humides de grande valeur.

Le **Morbras** au nord et le **Réveillon** au sud dessinent des vallées abritées. De part et d'autre, le plateau limoneux retrouve une occupation plus traditionnelle qu'il soit urbanisé ou cultivé, tourné vers le département de Seine-et-Marne.

Dans son prolongement ouest, le plateau de Longboyau est aussi urbanisé dans sa partie nord, tandis qu'au sud l'occupation se fait moins dense, phénomène lié à la présence des marnes gypseuses instables et à son extrémité, la plateforme aéroportuaire d'Orly.

La marge nord du département empiète plus ou moins sur des unités topographiques remarquables, des buttes témoins offrant quelques pentes où persiste une végétation fragmentée mais dense, en lien avec le département de Seine-Saint-Denis. La terrasse de Vincennes est une unité extérieure marquant sa présence surtout par ses coteaux et son bois relié à la ville de Paris.

Enfin, la vallée de la Bièvre forme un encaissement densément urbanisé débouchant sur les reliefs sud parisiens articulant les interfaces avec le département des Hauts-de-Seine.

Le territoire de l'Atlas est composé de six entités géographiques

L'analyse géo-écologique du territoire fait ressortir six entités géographiques :

- 1 - La plaine alluviale de la Marne et de la Seine
- 2 - Le plateau de Longboyau
- 3 - La vallée de la Bièvre
- 4 - La plateau de la Brie
- 5 - La terrasse de Vincennes
- 6 - Les buttes de Romainville et de l'Aulnay

Fondements urbains & paysagers

Fondements urbains & paysagers

Les grandes époques clés

De la campagne à la ville dense

vers 1750



Figure 18 : Bloc diagramme 1750

vers 1800



Figure 20 : Bloc diagramme 1800

vers 1850



Figure 22 : Bloc diagramme 1850

vers 1900



Figure 24 : Bloc diagramme 1900

vers 1950

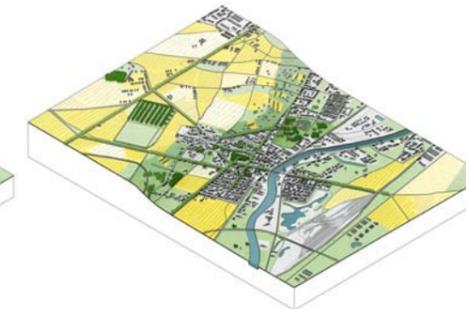


Figure 26 : Bloc diagramme 1950

vers 2000



Figure 28 : Bloc diagramme 2000

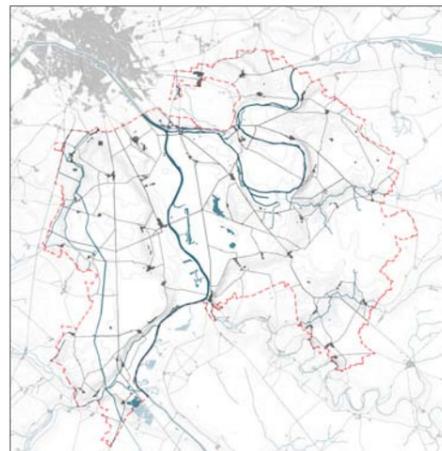


Figure 19 : Schéma 1750

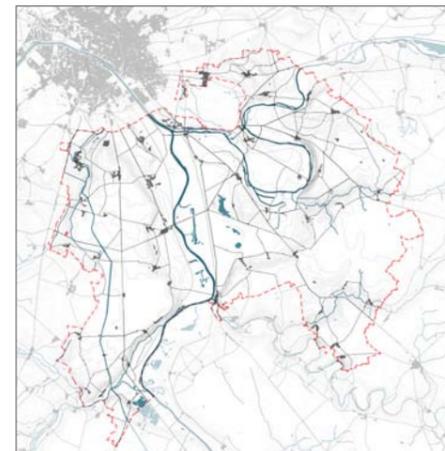


Figure 21 : Schéma 1800

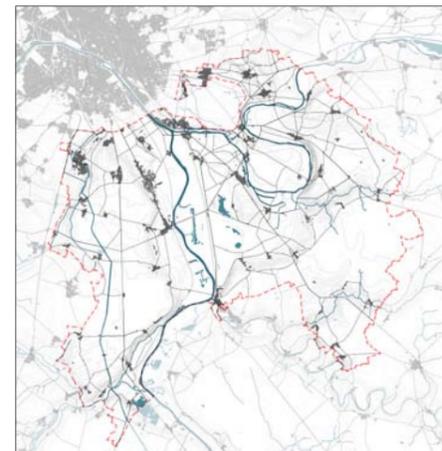


Figure 23 : Schéma 1850

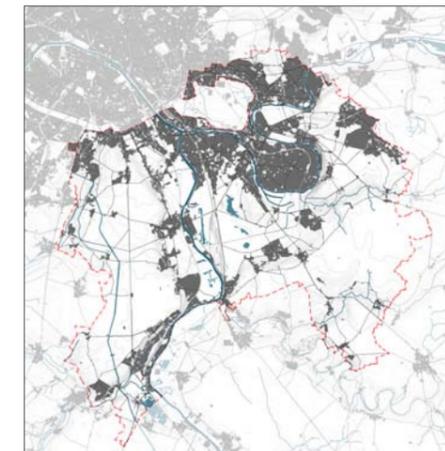


Figure 25 : Schéma 1900

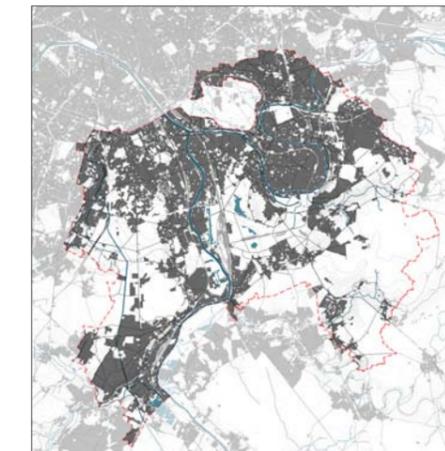


Figure 27 : Schéma 1950

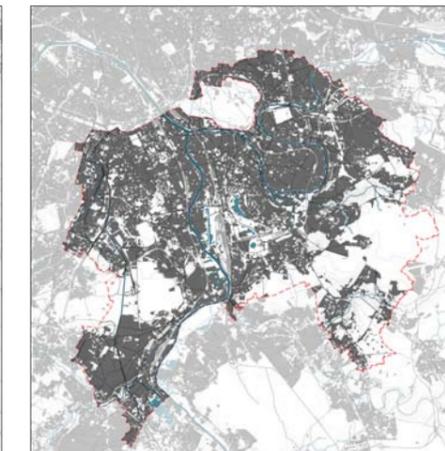


Figure 29 : Schéma 2000

territoire rural
avant la Révolution,
28 000 à 30 000 habitants

territoire rural
1800
50 000 habitants

territoire rural
1850
120 000 habitants

territoire rural
1900
290 000 habitants

territoire rural/urbain
1950
720 000 habitants

territoire urbain
2000
1 400 000 habitants

Sources : Estimations croisées à partir des données des Archives Départementales du Val-de-Marne et des données de l'INSEE 2020

Fondements urbains & paysagers

Logiques d'implantation de l'habitat

Un lien avec la géomorphologie du territoire



Figure 30 : Profils types logiques d'implantation de l'habitat

Si au Néolithique, les premiers foyers d'habitation se sont installés au plus près de la Seine, ils se sont par la suite éloignés du cours irrégulier du fleuve pour se rapprocher des vallées secondaires et des sources d'eau potable où la géologie du socle a permis l'affleurement de nombreuses sources, le long des coteaux.

En effet, les plateaux fonctionnent comme des tables calcaires avec un plateau argileux qui retient l'eau. Les eaux piégées par les couches imperméables ressortent sur les flancs. C'est donc dans les creux des coteaux, le plus souvent sur la frange de plateau au point de résurgence de sources, que se sont implantés les premiers habitats ensuite développés en bourgs.

Aussi, au 17ème siècle (fin du règne de Louis XIV) jusqu'à la fin 18ème siècle (Révolution), les bourgs sont établis suivant les logiques suivantes :

- Installations sur les coteaux ; Juvisy-sur-Auge, Athis-Mons, Villeneuve-le-Roi, Orly, Thiais, Vitry-sur-Seine (Seine), Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Nogent-sur-Marne (Marne), Charenton-le-Pont, Alfortville, Maison-Alfort (à la confluence).

- Installations sur les plateaux ; profitant des sources : Fontenay-sous-Bois (La butte de Romainville), Sucy-en-Brie, Boissy-Saint-Léger, Limeil-Brévannes, Marolles-en-Brie, Villecresnes (plateau de Brie), Villejuif, Fresnes, l'Haÿ-les-Roses, Paray-Vielle-Poste (plateau de Longboyau).

- A la naissance de rus ou de vallons ; Villiers-sur-Marne, Champigny-sur-Marne (ru de la Lande), Marolles-en-Brie, Villecresnes (rivière du Morbras), Rungis (naissance du ru de Montjean), Morangis (naissance du ru).

- Dans des échancrures ou dans des petites vallées, propices au développement de l'habitat, orientés vers leurs rivières : La Queue-en-Brie, Noisieu, Ormesson-sur-Marne, Bonneuil-sur-Marne (vallée du Morbras), Marolles-en-Brie, Villecresnes (vallée du Réveillon), Arcueil, Gentilly (vallée de la Bièvre).

Dans la plaine alluviale : L'implantation urbaine dans la plaine alluviale a été rendue possible plus récemment par l'ingénierie, la maîtrise des techniques hydrauliques et les moyens mécaniques. L'homme a toujours recherché la proximité avec les rivières, tout en se préservant de ses inondations et de ses débits irréguliers.

Il a appris à canaliser, assécher, drainer, dompter les cours impétueux, temporiser les crues en amont en créant des retenues... jusqu'à construire au plus près de l'eau, voire sur l'eau. L'habitat s'est donc implanté au plus proche, dans la plaine alluviale de la Seine : Ablon-sur-Seine, Villeneuve-Saint-Georges, Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, et sur de légères terrasses : Maisons-Alfort, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil.

Du fait des performances techniques nécessaires au développement de l'habitat dans la plaine alluviale de la Seine, le développement urbain des communes de Bonneuil-sur-Marne, Valenton, Créteil s'est fait plus récemment.

Sur les plateaux : L'implantation humaine se fit tardivement sur les plateaux de Brie par rapport à son voisin la Beauce par exemple. L'habitat s'est développé différemment selon la proximité avec Paris et leur possibilité de desserte. L'habitat s'y caractérisait surtout par la présence de grandes fermes isolées : Périgny-sur-Yerres, Mandres-les-Roses. Par leur relief et éloignement de la capitale, les plateaux sont généralement moins desservis par un maillage ferroviaire et routier, ce qui explique en partie que le plateau boisé et agricole du département présente un caractère rural et forestier encore préservé.

Le plateau de Longboyau a connu une évolution différente, bénéficiant de la proximité de Paris, longé et traversé par des axes de circulation importantes et occupé par de grands équipements : Aéroport d'Orly, Marché d'Intérêt National (MIN), zones d'activités.

Les villages agricoles isolés sur le plateau ont connu un développement rapide : Villejuif, Chevilly-Larue, Fresnes, l'Haÿ-les-Roses, Paray-Vielle-Poste, accentués par l'absence de relief qui n'a offert aucun obstacle à une urbanisation continue.

Vincennes, Saint-Mandé, Gentilly, attenants à la capitale, apparaissent comme des extensions urbaines des faubourgs.

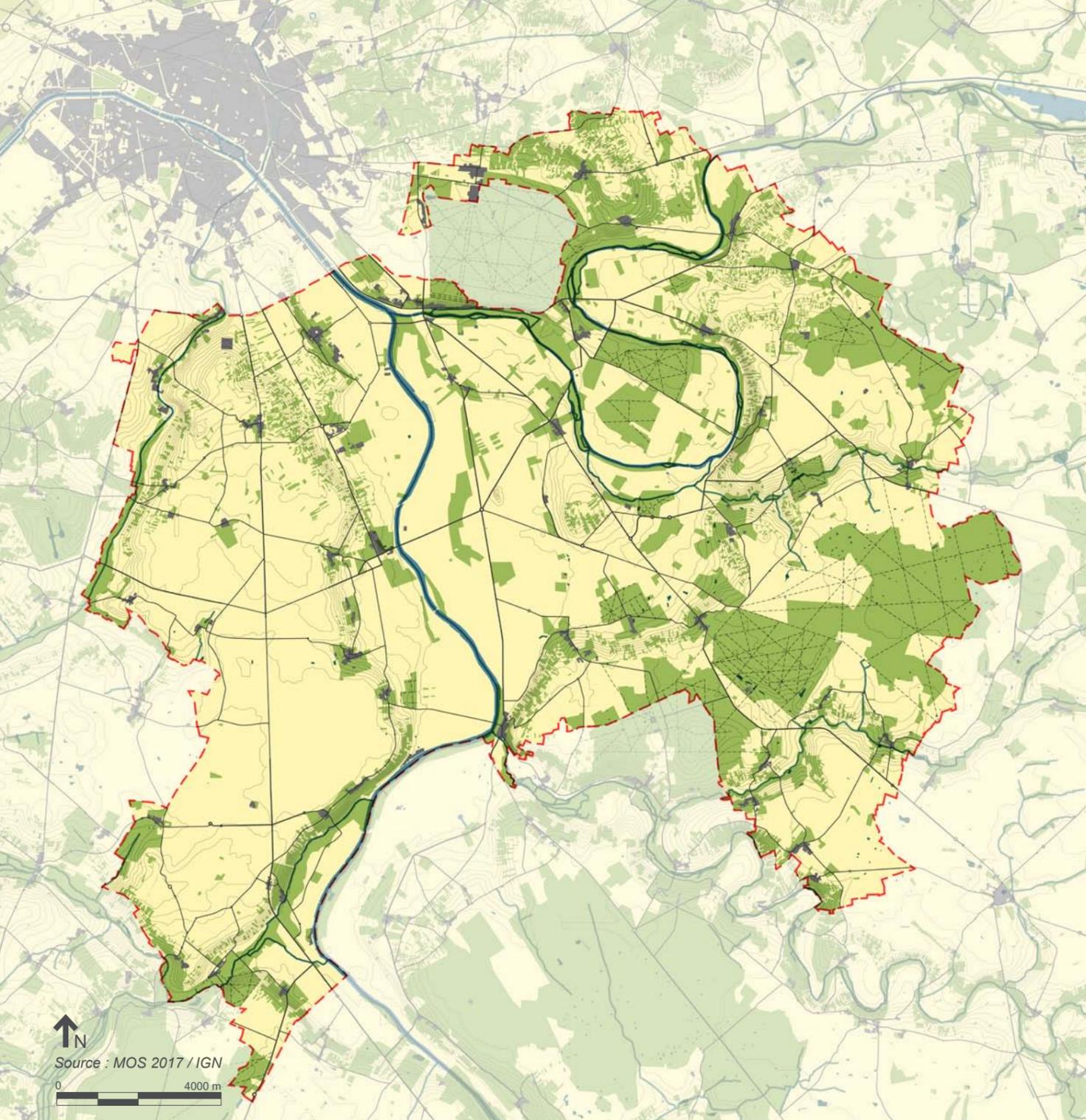
Le territoire de l'Atlas

L'habitat s'est implanté selon les diverses typologies de relief et du territoire à proximité des axes de circulations et d'échanges. Tirant parti de la géomorphologie et des ressources en place (l'eau potable, le bois pour le gibier, les ressources alimentaires, les zones de cultures, les pâtures, la richesse du sous-sol, la disponibilité des matériaux pour la construction), l'implantation initiale de l'Homme a conditionné l'occupation humaine du territoire.

Fondements urbains & paysagers

De 1750 à 1800

Une vie à la campagne



Le Val-de-Marne rural est organisé en relation avec son territoire. Tournées vers la capitale, les productions alimentent le marché de Paris qui compte avant la Révolution 28 000 à 30 000 habitants. L'urbanisation s'implante au plus proche des ressources à proximité des voies d'eau et des grands axes qui relient la capitale au sud de la France.

Le paysage de 1750 à 1800 est celui d'une campagne cultivée où subsistent quelques places fortes (Vincennes, Charenton-le-Pont, Fontenay-sous-Bois ou Vitry-sur-Seine) parsemées de bosquets et de remises à gibier, de villages et de fermes, ainsi que des domaines de chasse appartenant aux riches seigneurs. Les bans appartenant aux congrégations religieuses parisiennes influentes s'installent à quelques lieues de Paris.

Les invariants paysagers :

- **Les routes royales** s'organisent en radiales depuis Paris et permettent un accès aisé aux forêts de chasse royale et aux grands domaines royaux ou impériaux dits «des maisons aux champs». Les nobles ou bourgeois s'installent à la campagne. Par exemple, Louis XV s'installe à Choisy-le-Roi.

- **Les villages et bourgs** sont principalement installés à proximité des rivières ou des sources « hors d'eau », le plus souvent en frange de plateau dans une échancrure ou un léger vallonement.

- **Les fermes, appentis et dépendances** sont principalement organisés en grands corps de ferme et isolés sur les plateaux limoneux. Les coteaux calcaires, jouissant d'un bon ensoleillement, accueillent sur leurs pentes la culture de la vigne (environ 10% de la surface cultivée) et des vergers.

- **Le sous-sol** riche en matériaux de construction permet l'exploitation de nombreuses carrières, de calcaire et de plâtre.

- **La Seine comme la Marne** ne sont pas des cours d'eau tranquilles et voient souvent leur cours déborder. La plaine alluviale soumise aux fluctuations de la Seine et inondations accueille pâtures et maraîchage sur les alluvions.

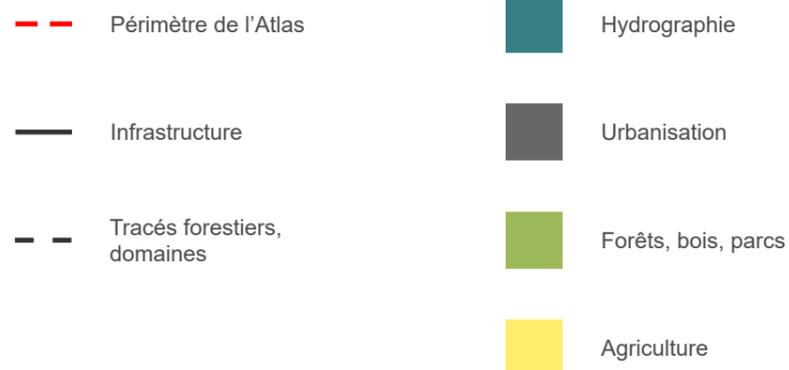
- **Des moulins à eau**, jalons paysagers, ponctuent le cours des rivières secondaires (Bièvre/Orge) permettant de mouliner le grain.

- **L'arbre** est très présent dans le paysage. Il se décline en plusieurs motifs identifiants sur l'ensemble du territoire : alignements le long des routes, horizons boisés des forêts et des parcs, mais aussi un très grand nombre de bosquets isolés servant de remises à gibier. Ils ponctuent les espaces ouverts et cultivés des grands plateaux (Rungis, Chevilly-Larue) ou des plaines (Valenton, Créteil, Maisons-Alfort...).

Figure 31 : Implantation de l'habitat 1750



Territoire rural avant la Révolution, 28 000 à 30 000 habitants



Le territoire de l'Atlas

- Tracés des routes nationales / royales structurants pour le département.

- Tracés forestiers et carrefours en étoiles des massifs boisés et de quelques grands domaines.

- Les noyaux bâtis des « vieux » centres bourgs.

Fondements urbains & paysagers

De 1750 à 1800

Une vie à la campagne

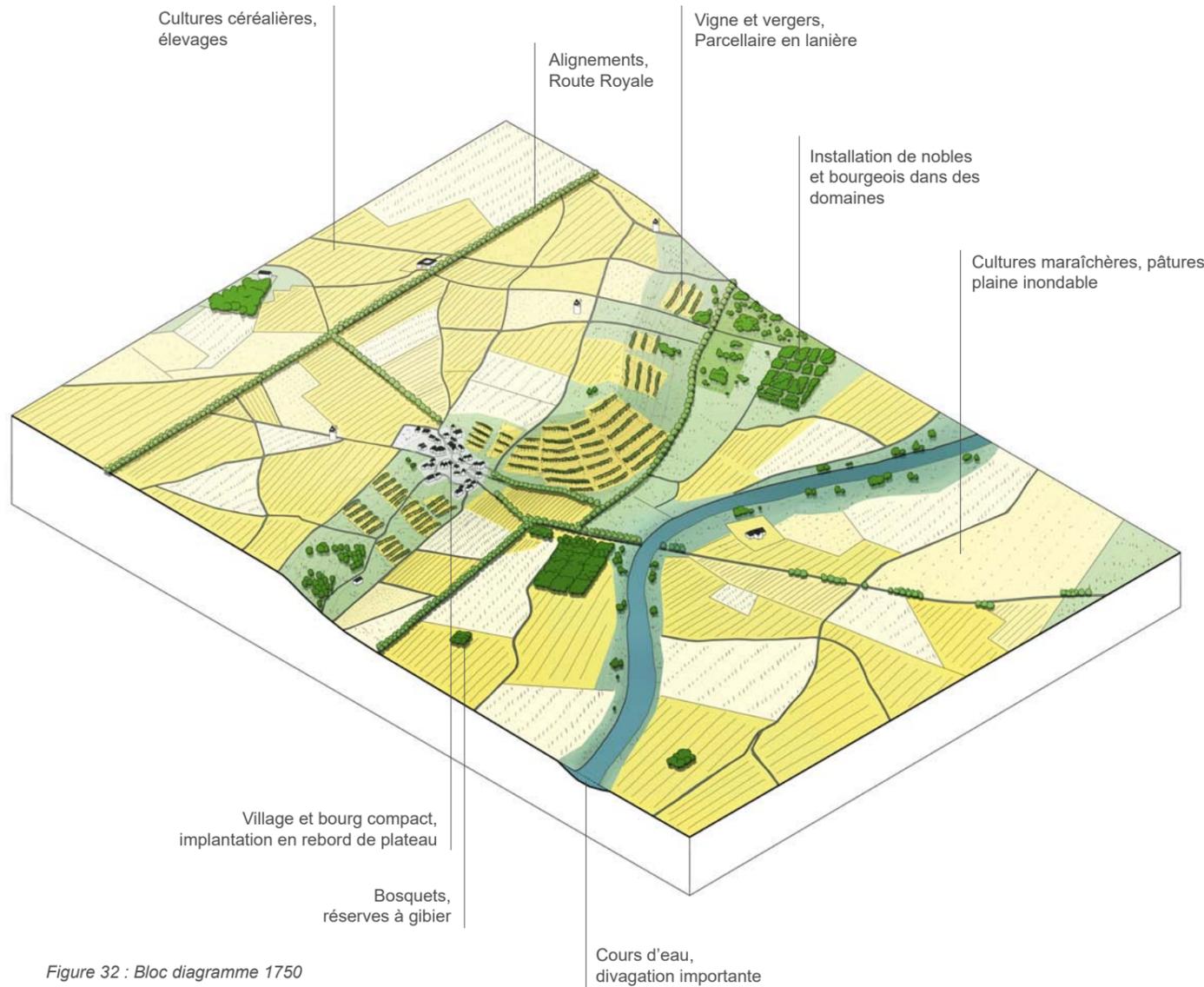


Figure 32 : Bloc diagramme 1750

Installation des nobles et bourgeois dans des domaines - Louis XV s'installe à Choisy-le-Roi

Révolution française

Vente des biens nationaux - Les parcs des domaines royaux sont divisés en lots à bâtir - Construction des premiers lotissements

1739 1750 1789 1791 1800

● Développement des axes royaux

◆ Apparition des exploitations de matériaux de sol, carrières de pierre et de gypse

◆ Cultures maraîchères, céréalières, vignes et élevage

◆ Apparition des exploitations de matériaux de sol, sablières

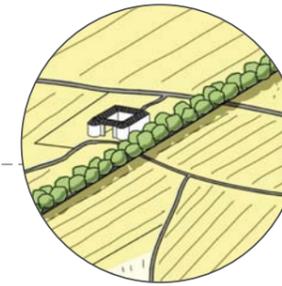
Bièvre artisanale et industrielle : rivière des blanchisseurs, tanneurs, bouchers, mégisseries

Seine et Marne parcourues, de nombreuses îles, de nombreuses crues (1639, 1802)

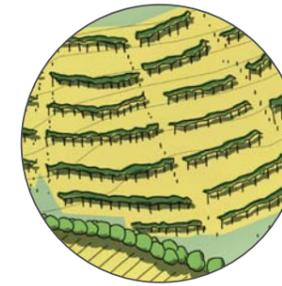
Nombreux rus sillonnent la plaine et descendent des plateaux



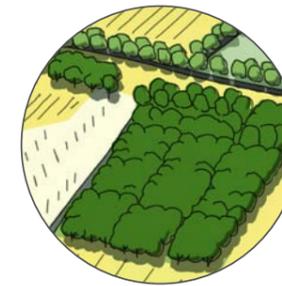
- Villages et bourgs compacts, implantés sur les coteaux, le plus souvent en frange de plateau, à proximité de sources
- Village rural avec fermes, caves et jardins, et quelques hameaux isolés.



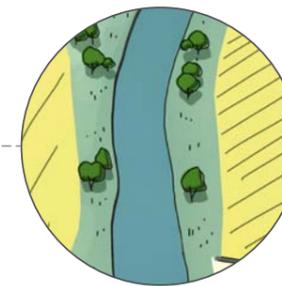
- Grandes fermes céréalières implantées sur les plateaux
- L'espace agricole est principalement constitué de grandes cultures
- Routes royales bordées d'alignement d'arbres.



- Culture de la vigne sur les coteaux calcaires, favorisée par le substrat et un bon ensoleillement
- Mise en place d'un parcellaire en lanière.



- Les grands domaines boisés, parcs ou réserves à gibier ponctuent le territoire.

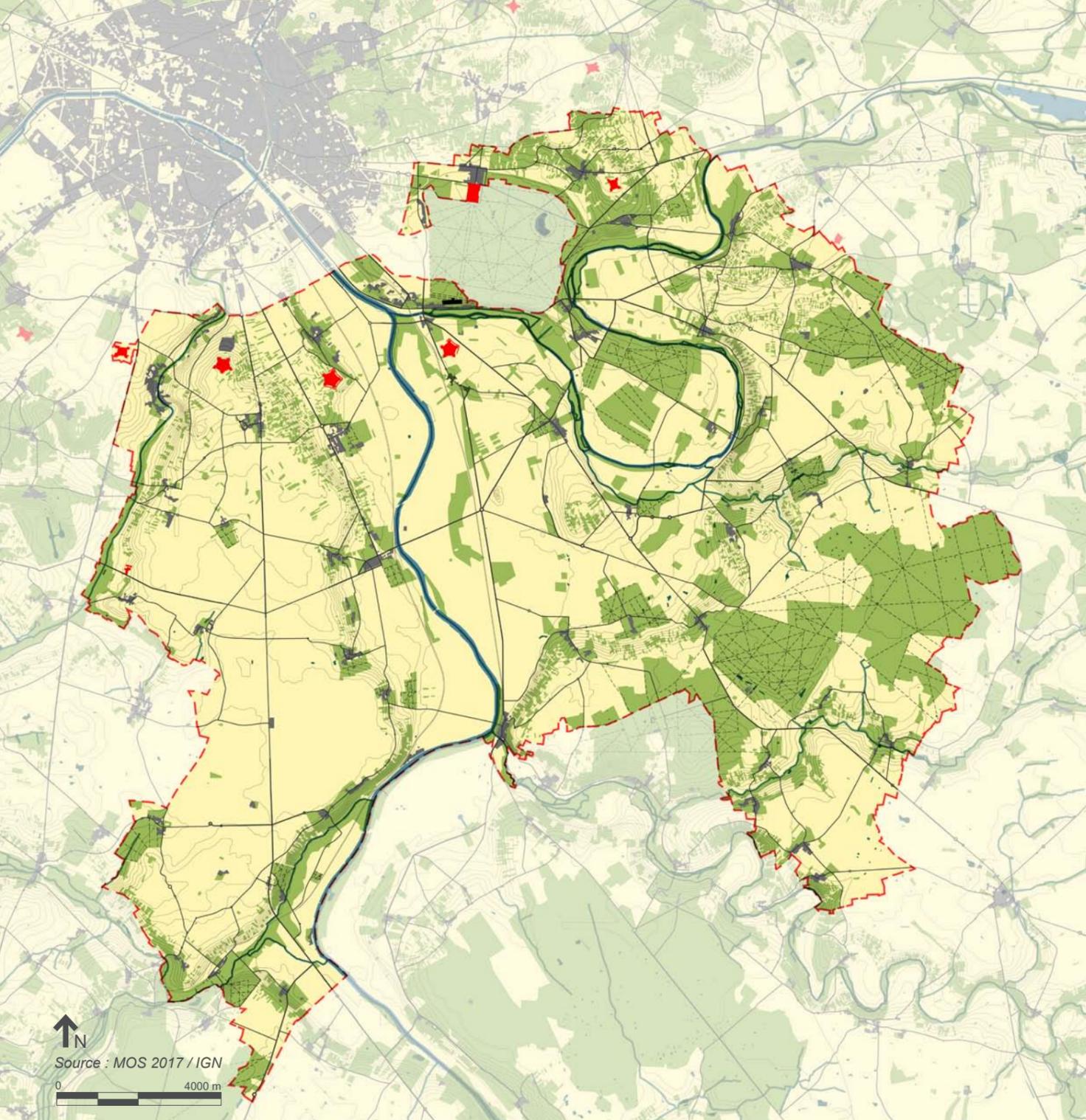


- Fleuves et rivières sont des cours d'eau impétueux, irréguliers, peu franchissables qui divagent fortement
- Maraîchage, pâturage et landes dans la plaine alluviale.

Fondements urbains & paysagers

De 1800 à 1850

Un territoire agricole en relation avec Paris



Le paysage du Val-de-Marne à dominante rurale évolue lentement. Il se caractérise par les mêmes motifs qu'au siècle dernier. L'urbanisation se développe sur les coteaux de la Bièvre et les bords de Marne, favorisée par la construction de voies de chemin de fer. On retrouve :

- des villages organisés autour des clochers adossés aux coteaux,
- de grands espaces agricoles traversés par les voies plantées d'alignements,
- des coteaux cultivés marqués par la présence de vignes ou de vergers,
- un réseau hydrographique qui structure les fonds humides des vallées,
- des bosquets isolés ou petits bois qui ponctuent le territoire,
- des horizons cadrés par les grands massifs forestiers.

Les évolutions marquantes :

- La Seine, axe de commerce privilégié, est dédoublée par le réseau ferroviaire qui se développe principalement de part et d'autre de son lit, avec le début de l'essor industriel.

- La topographie associée aux risques d'inondations a longtemps limité l'implantation des industries. Cependant, des carrières d'exploitation des sables s'implantent localement en bord de Seine.

- La capitale est encerclée par des fortifications. Le dispositif de protection de la ville de Paris évolue. Le relief, élément de stratégie militaire, est souligné par l'implantation de forts en situation de promontoire sur le territoire.

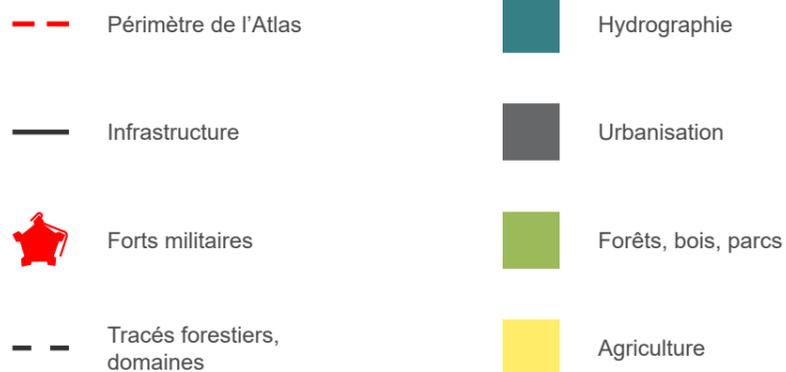
- Les cultures présentes sur le territoire alimentent la ville de Paris. Une ceinture de terrains vagues et de cultures (maraîchage/vignes) non soumise à l'octroi (impôt sur la circulation des biens et des marchandises) se constitue à l'extérieur de l'enceinte parisienne. Parallèlement, cet espace de liberté accueille progressivement des usages récréatifs et résidentiels dont le fer de lance (encore présent aujourd'hui) est la guinguette.

- L'arrivée des premières industries dans le Val-de-Marne qui se délocalisent pour éviter l'octroi et profiter de surfaces plus grandes le long de la Bièvre et en rive gauche de la Seine.

Figure 33 : Implantation de l'habitat 1800



Territoire rural
1800
50 000 habitants



Le territoire de l'Atlas

- La vocation productive principalement à travers l'agriculture maraîchère (belle de Fontenay, choux de Créteil...)

- Les tracés des voies ferrées du couloir de la Seine.

- L'extraction de matériaux alluvionnaires et leurs transformations.

Fondements urbains & paysagers

De 1800 à 1850

Un territoire agricole en relation avec Paris

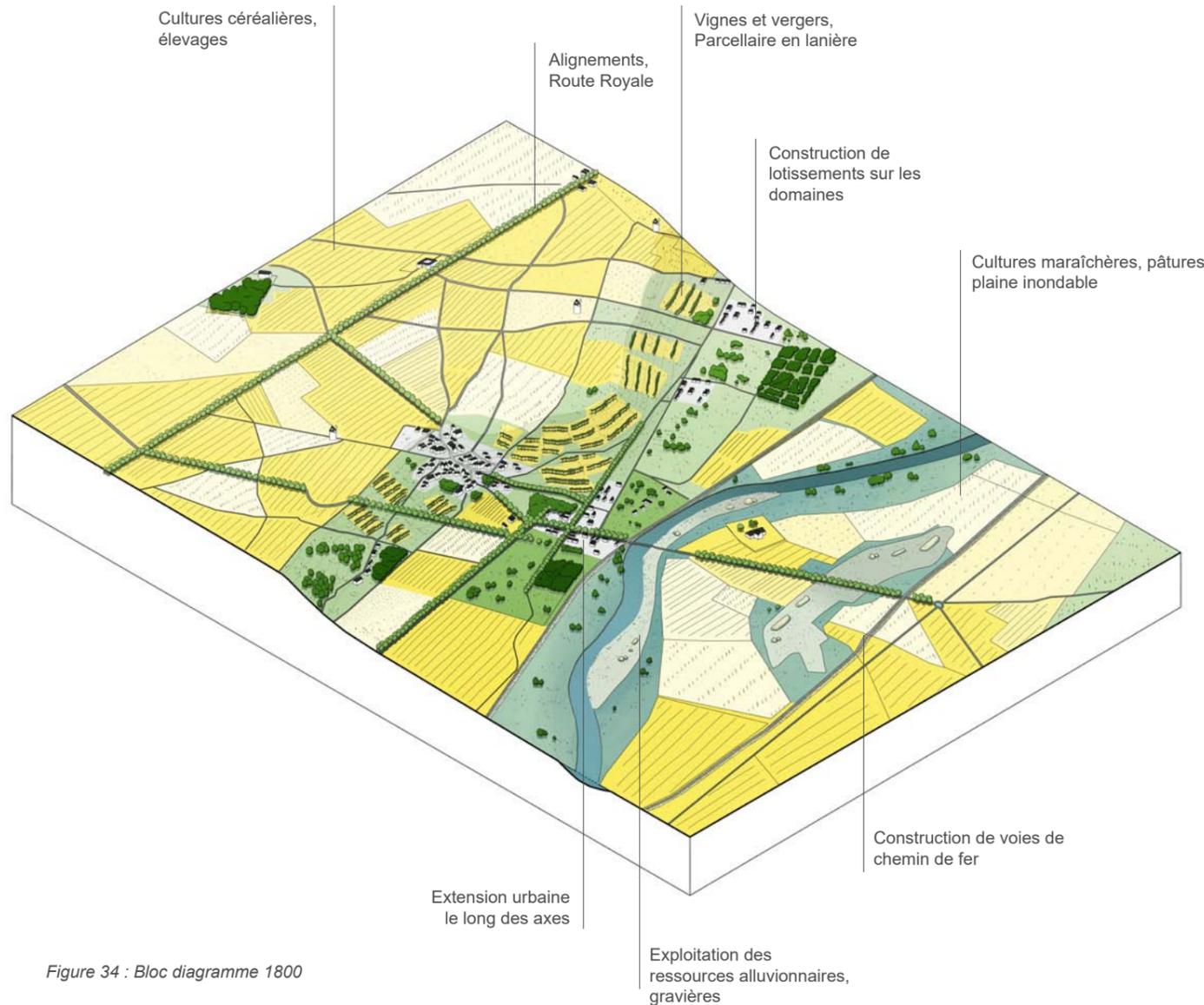
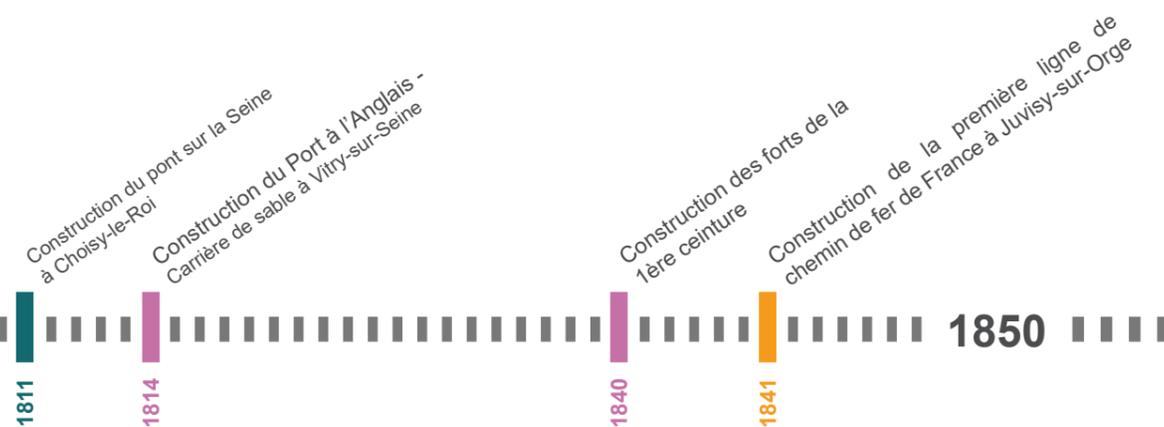
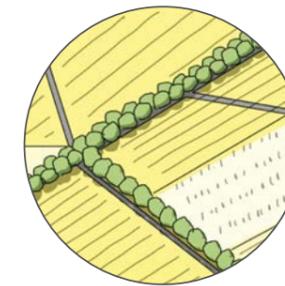


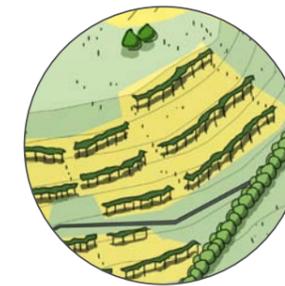
Figure 34 : Bloc diagramme 1800



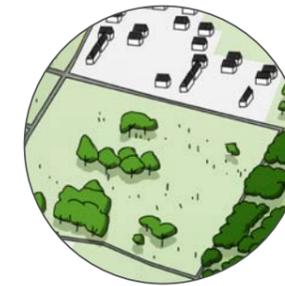
- Extension des bourgs le long des axes de déplacement.
- Apparition du réseau ferroviaire et développement de l'habitat à proximité des gares.



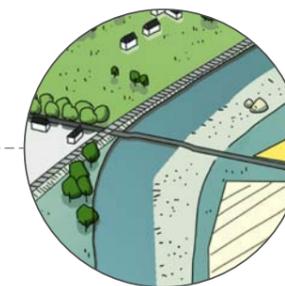
- Maintien de l'activité céréalière sur les plateaux.
- Les pratiques maraîchères s'étendent sur l'ensemble du territoire.



- Maintien des cultures de la vigne sur les coteaux.



- Poursuite de la construction de lotissements sur les grands domaines royaux, nobles ou religieux suite à la Révolution.



- Fleuves et rivières aux lits tumultueux et mouvementés limitent l'implantation des industries sur le territoire.
- Le réseau ferroviaire se développe principalement dans la vallée de la Seine.
- Des ouvrages de franchissement de la Seine sont créés.

- Cultures maraîchères, céréalières, vignes et élevage
- L'établissement de communautés religieuses parisiennes développe et organise le territoire agricole.

● L'exploitation de matériaux de sol s'amplifie, sablières

Bièvre artisanale et industrielle : rivière des blanchisseurs, tanneurs, bouchers, mégisseries

Seine et Marne parcourues, de nombreuses îles, de nombreuses crues (1836, 1850)

Nombreux rus sillonnent la plaine et descendent des plateaux

Fondements urbains & paysagers

De 1850 à 1900

L'essor d'un territoire lié à Paris se développe en ceinture

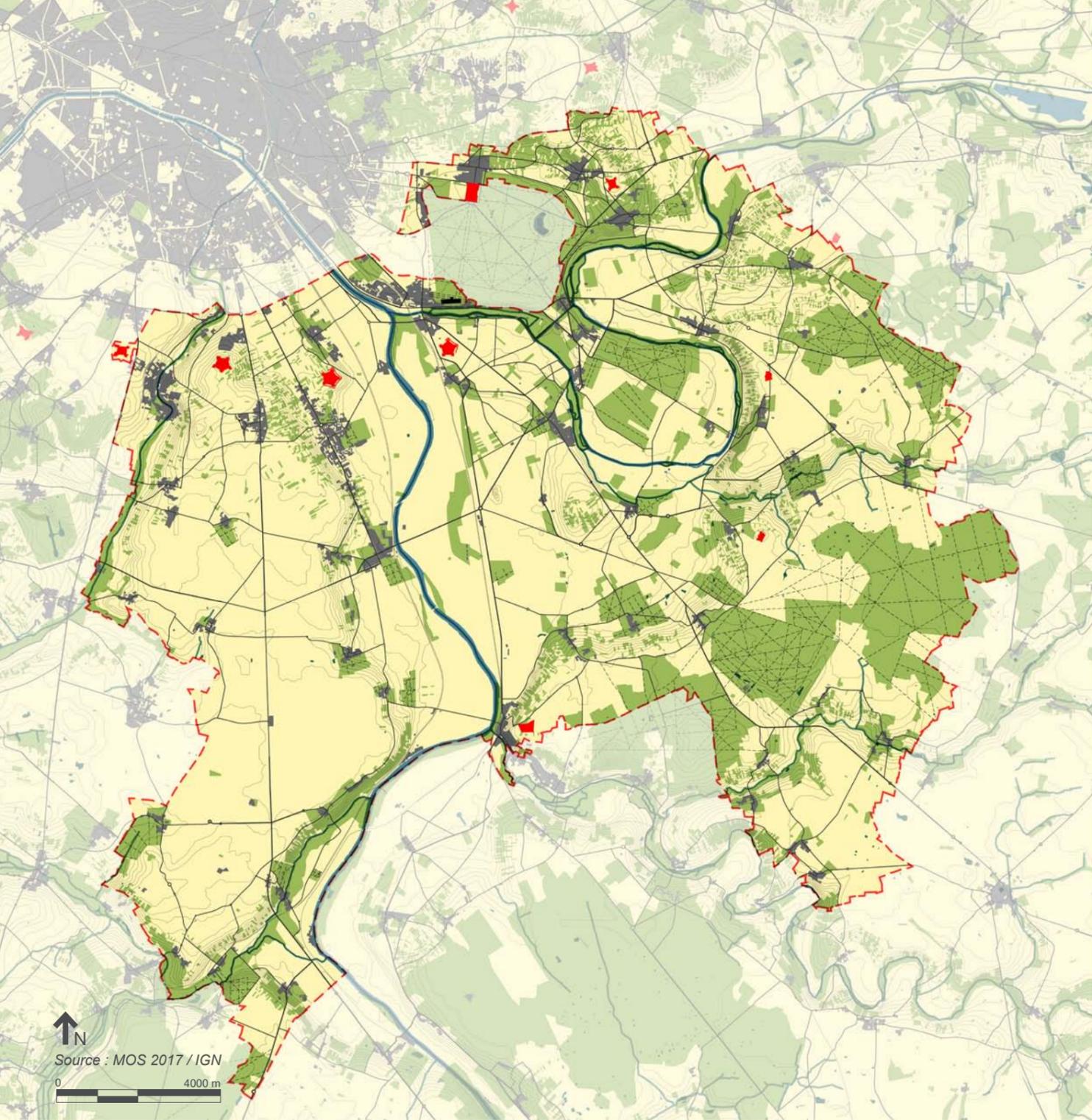


Figure 35 : Implantation de l'habitat 1850



Territoire rural
1850
120 000 habitants

- - - Périmètre de l'Atlas
- Hydrographie
- Infrastructure
- Urbanisation
- ★ Forts militaires
- Forêts, bois, parcs
- - - Tracés forestiers, domaines
- Agriculture

Avec l'expansion de Paris, l'enceinte fortifiée qui contient la capitale s'agrandit. Le Val-de-Marne, territoire servant*, se transforme en banlieue nourricière et résidentielle.



- Une ceinture florale et légumière :
En 1860, le baron Haussmann sous l'impulsion de Napoléon III étend les limites de Paris jusqu'aux « fortifs ». Par conséquent, les parcelles cultivées appelées « Marais » s'exportent dans les faubourgs proches (ce qui a donné son nom à l'activité de maraîchage). Les territoires limitrophes deviennent le garde-manger de Paris.

Avec l'extension continue, constante de l'urbanisation sous l'influence de la capitale, les cultures maraîchères qui se sont implantées en périphérie des ceintures bâties se déplacent à nouveau en 1880 vers la plaine de Créteil / Maisons-Alfort et sur le plateau du côté de Champigny-sur-Marne / Chennevières-sur-Marne. Sur le reste du territoire, l'agriculture reste axé sur la culture des céréales, la vigne sur les coteaux et l'élevage. Quelques productions horticoles sont implantées à Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine.

En 1865, la maladie du Phylloxera entraîne le déclin de la vigne induisant une transformation des paysages des coteaux. Le parcellaire en lanière est conservé, les cultures sont remplacées par des vergers et/ou des résidences.



- Ceinture industrielle : le long des réseaux ferrés et fluviaux
La construction des fortifications de Paris est couplée au développement d'un réseau de transports diversifié : voies navigables équipées de barrages, d'écluses et de ponts. Une bonne desserte ferroviaire favorise l'essor industriel sur le territoire autour de secteurs identifiés :
- la chimie à Ivry-sur-Seine, Gentilly, Choisy-le-Roi et Vitry-sur-Seine
- le textile le long de la Bièvre à Gentilly, Arcueil et Cachan
- les matériaux de construction à Champigny-sur-Marne, Saint-Maurice, Choisy-le-Roi et Vitry-sur-Seine
- l'industrie alimentaire accompagnée de moulins à farine à Saint-Maur-des-Fossés, Gentilly...
- la métallurgie à Ivry-sur-Seine
- le cinéma plus tardivement (1898) s'installe à Vincennes et Joinville-le-Pont.

- Ceinture de résidence et de loisirs : lieu de villégiature bourgeois et de loisirs populaires
La pression démographique parisienne se répercute sur le territoire, et les besoins en logement s'accroissent. Il faut loger les populations parisiennes chassées par les travaux haussmanniens :
- construction d'immeubles pour loger les ouvriers, en particulier dans les communes industrielles. Un mouvement ouvrier organisé s'implante en banlieue. Des cités ouvrières apparaissent (premier type d'habitat social).
- étirement de l'habitat le long des routes principales (Gentilly / Villejuif sur la future N7, vers Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi sur la future N305 par exemple).

Conjointement, l'arrivée du chemin de fer stimule l'urbanisation résidentielle et les dynamiques de villégiature. Les opérations de lotissements accompagnent l'ouverture des stations de train situées à quelques dizaines de minutes de Paris. Les maisons bourgeoises s'implantent sur les coteaux ou les bords de Marne. Les années 1880-1914 sont marquées par d'importantes transformations de la vie locale avec la création de nouvelles communes (Alfortville en 1885, Le Perreux-sur-Marne en 1887, le Kremlin-Bicêtre et le Plessis-Trévise en 1896) et la construction de nouvelles mairies.

Parallèlement, le Val-de-Marne est aussi un lieu de sociabilité et de loisirs : dimanches au bord de l'eau notamment sur les bords de Marne, essor des pratiques sportives et de la vie associative, création des premiers jardins ouvriers.



Ceinture stratégique : la corniche des forts
Les reliefs du territoire sont utilisés comme outils de défense stratégique. Paris est située dans une cuvette couronnée par des plateaux, s'est appuyée sur ces contreforts pour implanter des forts et batteries, destinés à défendre Paris.

La première ceinture de forts se construit (Nogent-sur-Marne / Vincennes / Charenton-le-Pont / Ivry-sur-Seine / Kremlin-Bicêtre / Montrouge, Redoute de la Gravelle) s'établit de 3 à 6 km par rapport aux murs de l'octroi tandis que la deuxième ligne de défense (Redoute de Hautes-Bruyères / Forts de Villeneuve-Saint-Georges / Sucy-en-Brie / Champigny-sur-Marne) se construit après 1874 et s'établit à environ 20 km.

Le territoire de l'Atlas

- Les forts en situation de promontoires
- La tradition d'horticulture à Vitry-sur-Seine
- Le parcellaire en lanières des coteaux
- Les maisons bourgeoises des bords de Marne
- Les tissus des faubourgs et centres-bourgs
- Les écluses, canaux et ponts de Seine et de Marne

Fondements urbains & paysagers

De 1850 à 1900

L'essor d'un territoire lié à Paris se développant en ceintures

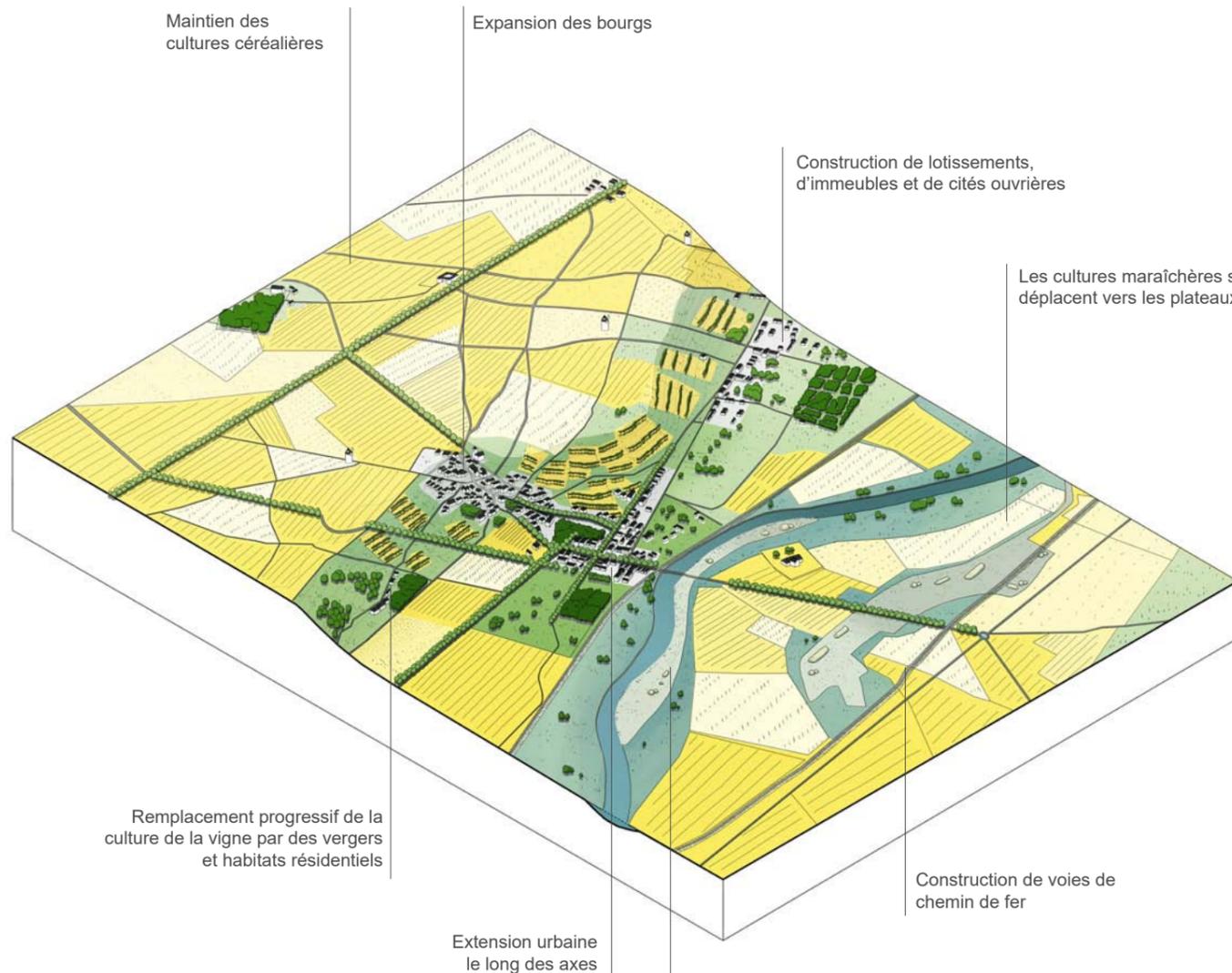
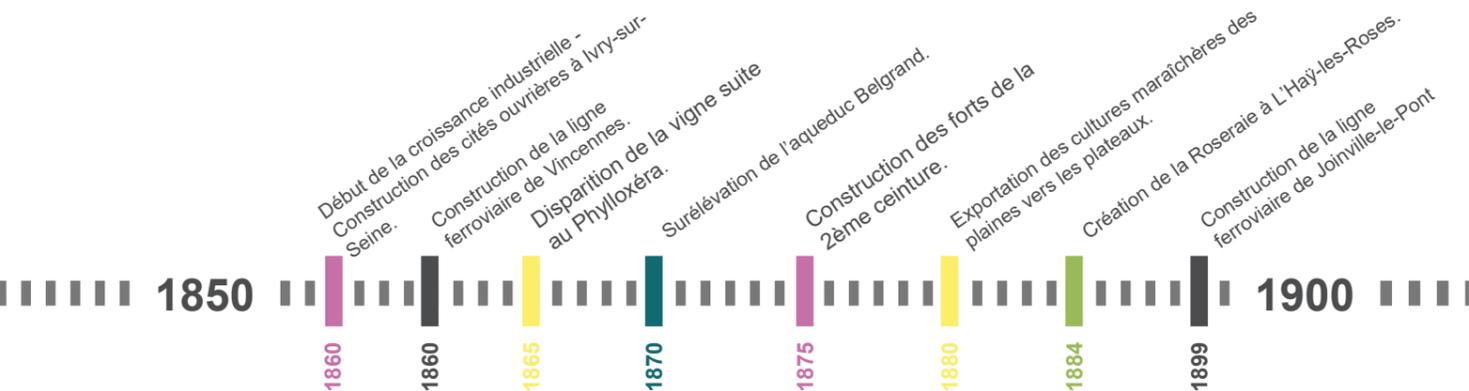


Figure 36 : Bloc diagramme 1850



Le réseau ferroviaire s'implante sur le territoire du Val-de-Marne. Construction des lignes Paris-Orléans inaugurée en 1843, Paris-Lyon en 1849, Sceaux ouverte en 1846 et Paris-Vincennes en 1859.

L'exploitation de matériaux de sol s'amplifie, gravières-sablières.

La Bièvre conserve son caractère artisanal et industriel lié au textile.

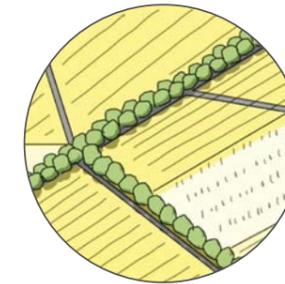
La Seine s'industrialise en rive gauche.

La Marne, lieu de villégiature, se structure autour d'activités de loisirs.

Nombreux rus sillonnent la plaine et descendent des plateaux



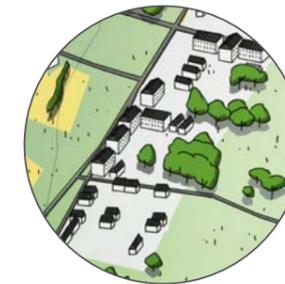
- Expansion de Paris hors des limites périphériques : les communes des faubourgs ou dans la périphérie proche se développent (Saint-Mandé / Charenton-le-Pont / Ivry-sur-Seine / Vitry-sur-Seine).
- Extension des bourgs et création de nouvelles communes.
- Essor industriel qui s'appuie sur un réseau de transports qui se diversifie (route, voie ferrée et navigable).



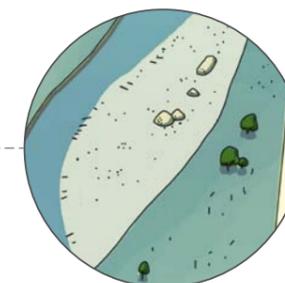
- L'activité rurale se maintient sur les plateaux, le maraîchage s'exporte des plaines.
- Installation de carrières exploitant les richesses du sous-sol pour extraire des matériaux de construction (briqueteries à Vitry-sur-Seine, tuileries, fours à chaux, plâtrières à Champigny-sur-Marne, faïenceries à Choisy-le-Roi).



- La culture de la vigne décline suite au Phylloxéra au profit de vergers et d'habitations résidentielles. Le parcellaire en lanière est conservé.



- Les lotissements se développent.
- Construction de cités ouvrières.
- Implantation des premiers immeubles.



- Installation de gravières exploitant les richesses du sous-sol pour extraire des matériaux de construction.
- Début de l'industrialisation des bords des cours d'eau (Seine rive gauche, Bièvre, boucle de Saint-Maur-des-Fossés).
- Début des travaux de canalisation de la Seine, construction de barrages, d'écluses et ponts.

Fondements urbains & paysagers

De 1900 à 1950

Construire la ville à la campagne

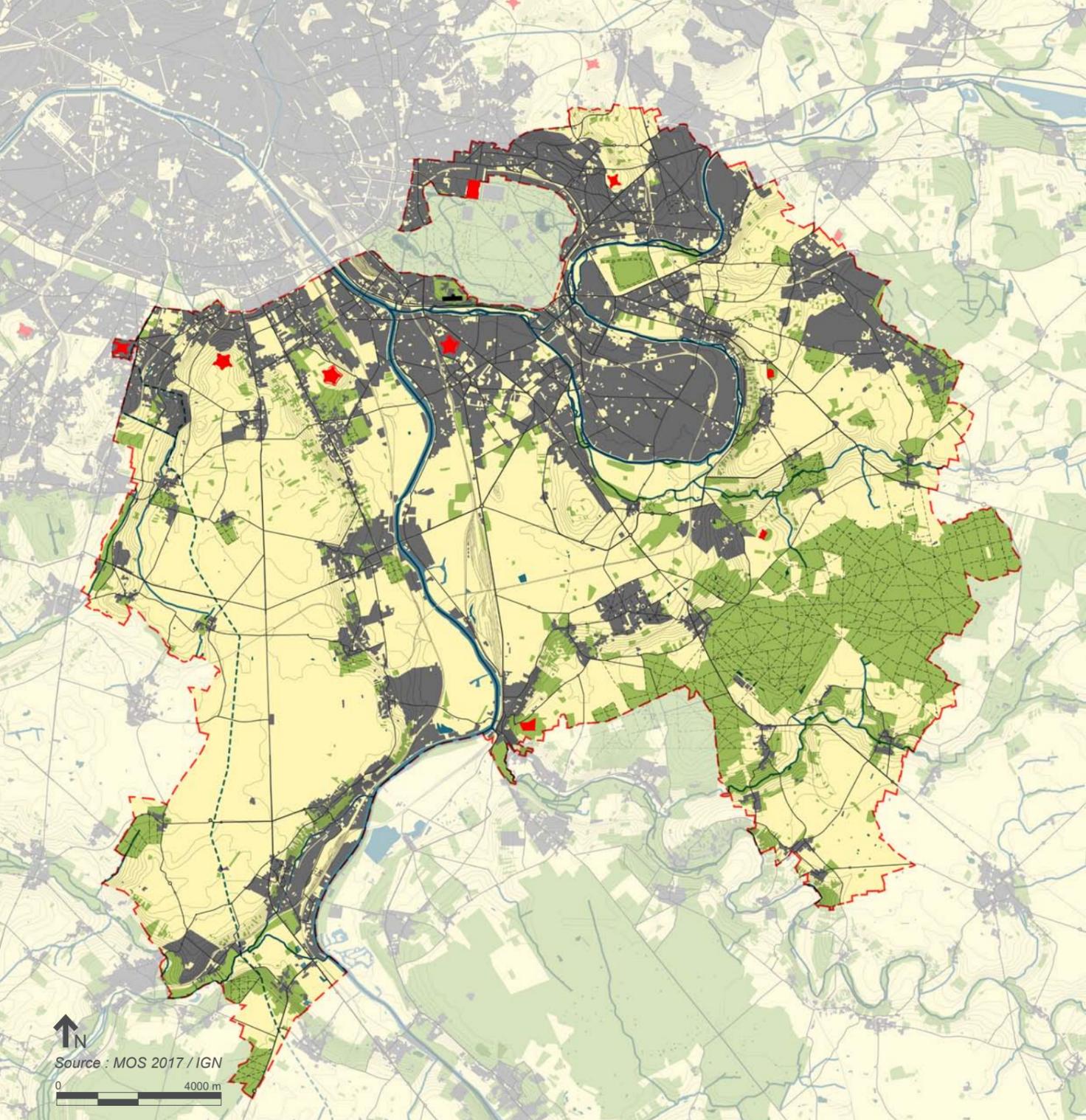
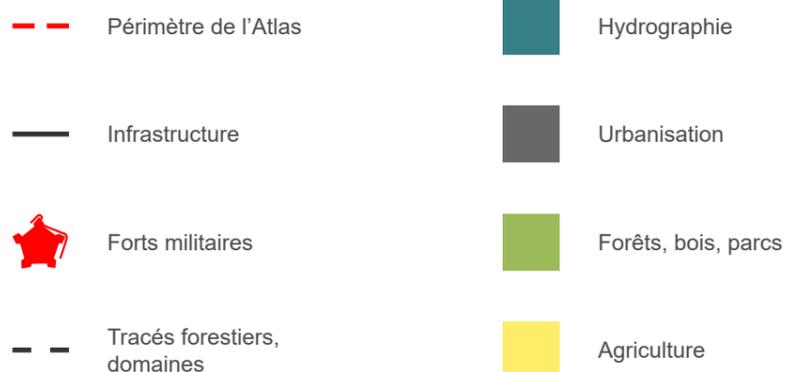


Figure 37 : Implantation de l'habitat 1900



Territoire rural
1900
290 000 habitants



Les dynamiques connexes à la révolution industrielle s'amplifient. Le territoire initialement rural du Val-de-Marne se transforme fortement : amélioration de la desserte en transport, extension des constructions industrielles, diffusion de l'urbanisation sur l'ensemble des surfaces agricoles.

Amorce de l'exode rural :
À l'exception des communes sur le plateau Briard à l'écart des grandes voies de communication comme Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, La Queue-en-Brie, Santeny..., l'activité agricole est en net recul sur le Val-de-Marne. L'amélioration des transports ferroviaires rend la province plus accessible et concurrence l'agriculture présente. Les productions du sud de la France qui jouissent d'un meilleur climat et d'une culture plus aisée sont acheminées vers la capitale et amorcent le déclin de l'agriculture fruitière et florale de proximité.

Extension industrielle des bords de Seine et développement du réseau ferré :
Les industries et entrepôts s'étendent et s'installent sur la Seine profitant de la double desserte voies ferrées-voie fluviale symboliquement représentée par l'expansion des carrières d'extraction de sables et de graviers.

La croissance industrielle se poursuit mais à un rythme moins soutenu qu'en 1917-1920 (période faste d'après-guerre). Les créations sont moins nombreuses, les vieilles industries connaissent des difficultés. Le déclin de l'industrie le long de la Bièvre en est le parfait exemple.

Sur le territoire, de nouveaux secteurs de pointe s'affirment comme la chimie, l'automobile, la métallurgie, l'industrie cinématographique (fusion Kodak-Pathé à Vincennes) ou encore l'aéronautique à Orly.

Augmentation de la démographie et crise du logement :
La rive gauche de la Seine et la boucle de Saint-Maur-des-Fossés s'urbanisent fortement pour répondre aux nouveaux besoins liés au changement des modes de vie (augmentation de la population, facilitation des déplacements, phénomène d'industrialisation).

L'habitat se diffuse et s'étend autour des limites de Paris et le long des axes de circulation. Les bourgs desservis par le chemin de fer se développent à l'inverse des autres. Les opérations de lotissement, vastes nappes d'allure homogène marquées par la succession de rues parallèles et d'embranchements perpendiculaires, s'implantent sur l'ensemble du territoire. Cette dynamique, consommatrice d'espaces, est très perceptible sur les bords de Marne et au Plessis-Tréville par exemple.

Conjointement, pour résoudre la crise du logement due à l'augmentation de la population en banlieue et à la vétusté des logements, les premières cités HBM* (habitat bon marché) et des milliers de logements locatifs sont construits à l'initiative de l'Office de la Ville de Paris et de l'Office de la Seine.

Le Val-de-Marne est principalement occupé par de l'habitat individuel auquel s'ajoute peu à peu de l'habitat collectif. Le concept de cités-jardins émerge, il s'agit de construire la ville à la campagne. L'implantation de ces ensembles dans des lieux souvent éloignés des centres de production a contribué à vider Paris de sa population ouvrière.

Exemples :
- 1921 : Cités jardins à Arcueil, Cachan, Champigny-sur-Marne.
- 1936 : Cités HBM à Ivry-sur-Seine, Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont.

Le territoire de l'Atlas

- Le réseau de transports ferroviaires qui relie autant qu'il délimite et fragmente.
- Les différentes typologies de tissu urbain et bâti qui se juxtaposent : lotissements, HBM et cités-jardins.
- Les grandes emprises industrielles des bords de Seine.

Fondements urbains & paysagers

De 1900 à 1950

L'essor d'un territoire lié à Paris se développant en ceintures

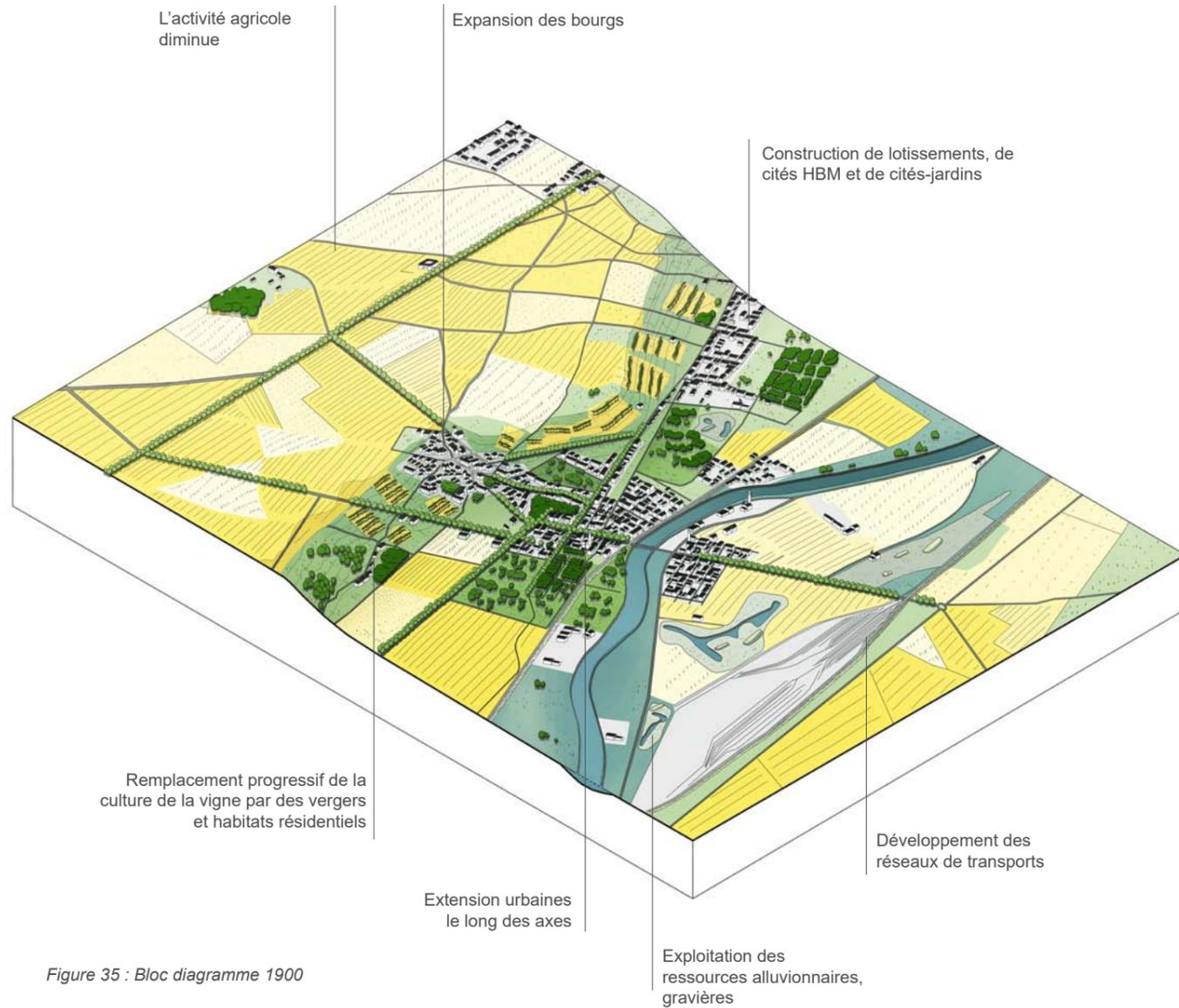
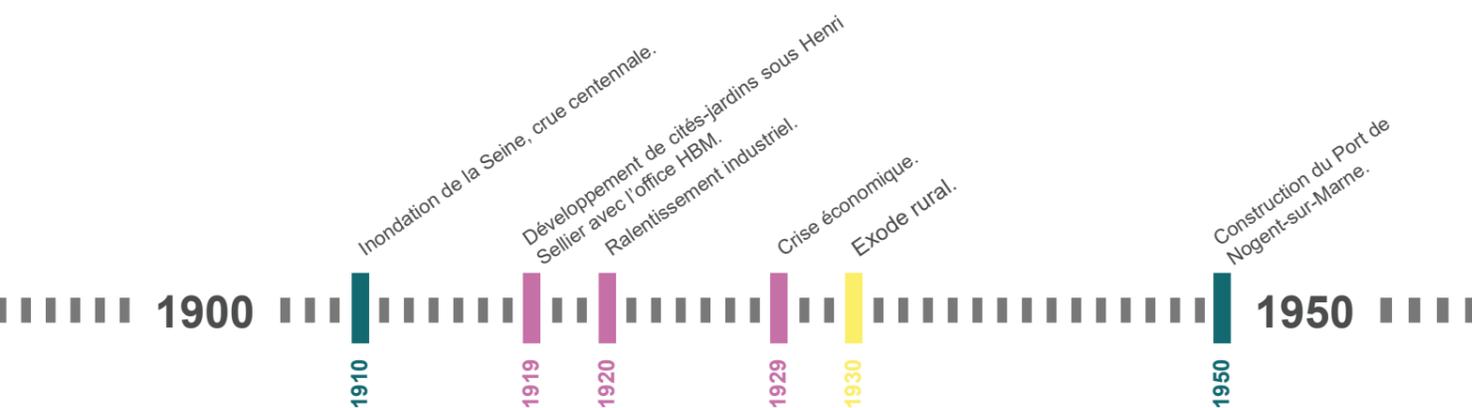


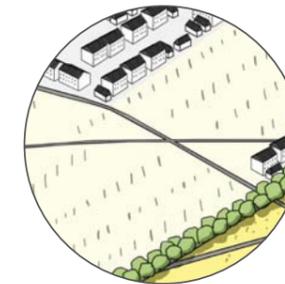
Figure 35 : Bloc diagramme 1900



- L'habitat se diffuse et s'étend autour des limites de Paris et le long des axes de circulation.
- Construction des cités HBM et cités-jardins.



- Les bourgs desservis par le chemin de fer se développent à l'inverse des autres.

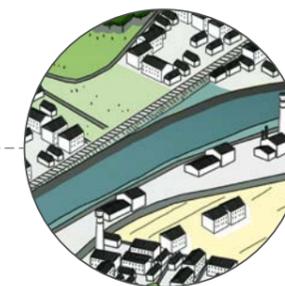


- Création de vastes lotissements qui s'étalent sur les terres agricoles.



- Inondations de la Seine et de la Marne, crues centennales.

Expansion des carrières d'extraction de sables et de graviers.



L'activité industrielle le long de la Bièvre décline fortement.

La Seine s'industrialise de part et d'autre.

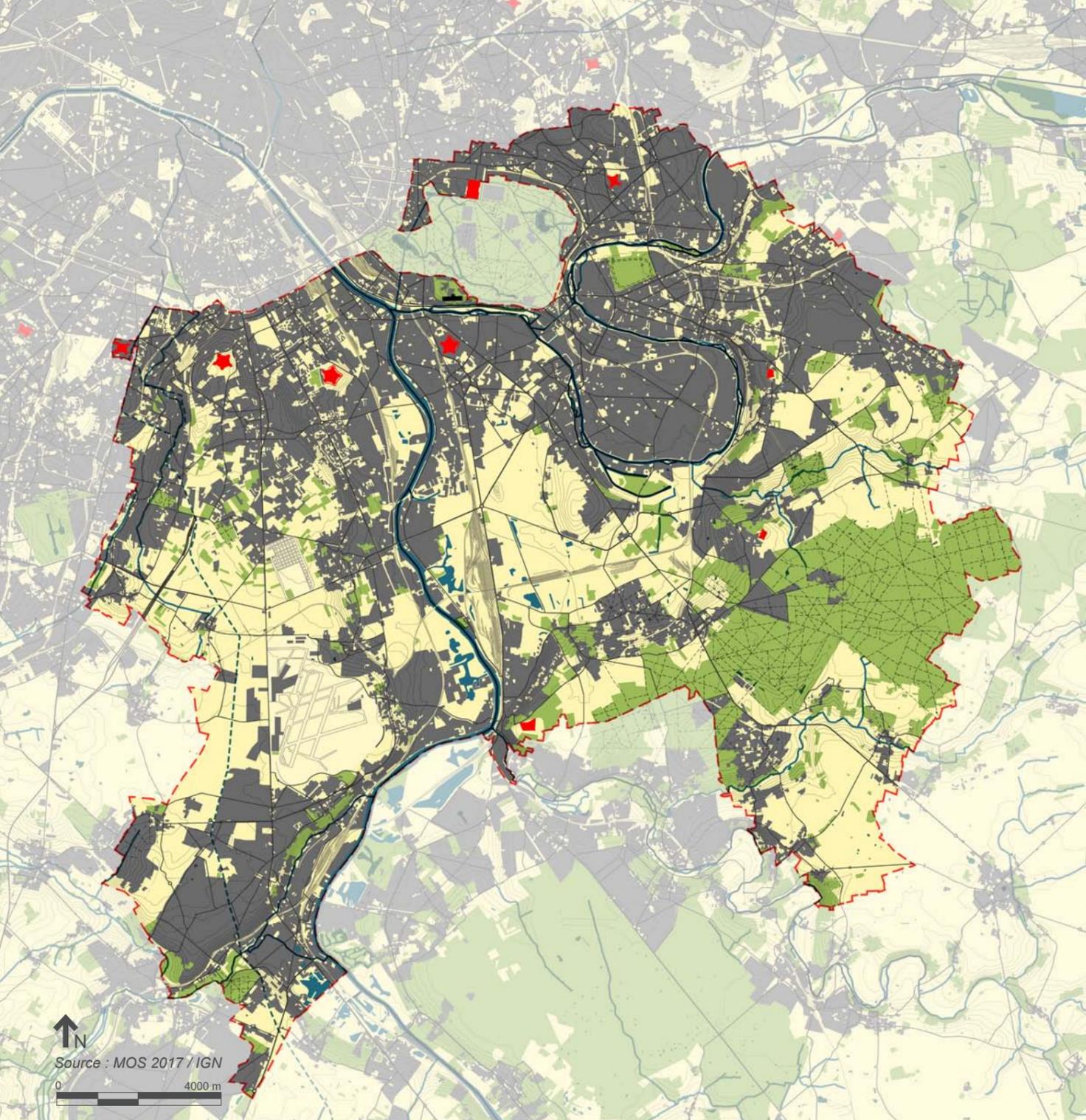
La vallée de la Marne s'urbanise fortement.

- Les industries et entrepôts s'installent sur la Seine, profitant d'une accessibilité accrue.

Fondements urbains & paysagers

De 1950 à 2000

Accélération de l'extension urbaine



Le besoin urgent en logements, le développement accru des mobilités et des infrastructures liés aux progrès et aux changements de modes de vie accélèrent l'étalement urbain. De nouvelles typologies d'habitat sont créées, les villes nouvelles émergent et les espaces agricoles déclinent inévitablement. Les tissus urbains se juxtaposent les uns les autres sans véritable cohérence d'ensemble. C'est l'apparition des paysages de zones monofonctionnelles juxtaposées.

La crise d'après-guerre, une urbanisation en pleine expansion :
 Au sortir de la seconde guerre mondiale, l'urgence associée aux progrès techniques a permis de s'affranchir de la géographie et des contraintes d'inondabilité. Les cours d'eau comme la Bièvre et le Morbras sont partiellement recouverts en raison de leur insalubrité, pollution ou besoin d'emprise au sol. La Seine est canalisée et on construit au plus près des cours d'eau. La forte augmentation de la population est surtout visible dans les communes possédant des lotissements comme Boissy-Saint-Léger, Villejuif, l'Hay-les-Roses, Orly ou encore Ormesson-sur-Marne. Parallèlement, les populations ouvrières et d'origine géographique et culturelle diversifiées s'installent. On assiste à l'essor des grands équipements: extension et formalisation de l'aéroport d'Orly, création de l'autoroute du sud A6 et de bretelles de raccordement, amorce du périphérique, création du Marché d'Intérêt National de Rungis, création de l'autoroute A4 vers l'est, transformation de la RN86 en autoroute.

Naissance du Val-de-Marne :
 Après la période de réorganisation de l'Île-de-France et de la petite couronne, le département du Val-de-Marne est créé. Cette période est marquée par le développement de Créteil qui devient chef-lieu du département en 1965. Son extension s'implante sur 800 hectares d'anciennes carrières aux alentours du Vieux Créteil et du Mont Mesly.

La consommation considérable des espaces ouverts entre 1960-1980 s'accompagne d'une véritable réflexion sur l'aménagement du territoire par le biais du PADOG (plan d'aménagement et d'orientation générale - 1958) à travers de nombreux thèmes comme la modernisation des villes en termes d'habitats, d'espaces verts et de stationnements. C'est également à cette époque que sont construits les grands ensembles et que l'Etat constitue des ZUP* (zones d'urbanisation prioritaire). Leur construction débute en 1953, c'est le plan Courant. Ce sont les premiers grands ensembles qui remplacent les bidonvilles. Trois ZUP* sont créées en 1960: Fontenay-sous-Bois, Vitry-sur-Seine et Créteil.

Poussée des lotissements, diminution des espaces agricoles :
 Sur l'ensemble du territoire, l'urbanisation des coteaux s'intensifie, les nappes pavillonnaires s'étendent notamment au droit des parcs et forêts : Plessis-Trévisé, Sucy-en-Brie ou encore dans la vallée du Réveillon (Marolles-en-Brie, Santeny...). Elles sont reconnaissables à leurs tracés en escargot ou orthogonaux. Le morcellement des grands domaines, qu'ils soient propriétés royales, religieuses ou bourgeoises se poursuit. En 1970, le département affirme sa vocation résidentielle avec le renforcement du secteur tertiaire et la réduction des implantations industrielles au profit de la grande couronne et de la province.

A l'image des jardins maraîchers de la plaine de Créteil qui s'exportent et se réfugient sur les plateaux agricoles de Brie jusque-là dévolus principalement aux grandes cultures, l'agriculture se concentre par poches sur le territoire: vallées du Réveillon et du Morbras, au niveau de Rungis et d'Orly, et sur le plateau de Briard.

Figure 39 : Implantation de l'habitat 1950



Territoire rural/urbain 1950
720 000 habitants

- - - Périmètre de l'Atlas
- Infrastructure
- ★ Forts militaires
- - - Tracés forestiers, domaines
- Hydrographie
- Urbanisation
- Forêts, bois, parcs
- Agriculture

Le territoire de l'Atlas

- L'organisation du département en couronne du territoire.

- Les différentes typologies de tissu bâti (tissu des faubourgs, cités, grands ensembles, lotissements, pavillons...).

- Les grands parcs départementaux qui ponctuent le Val-de-Marne.

Fondements urbains & paysagers

De 1950 à 2000

Accélération de l'extension urbaine

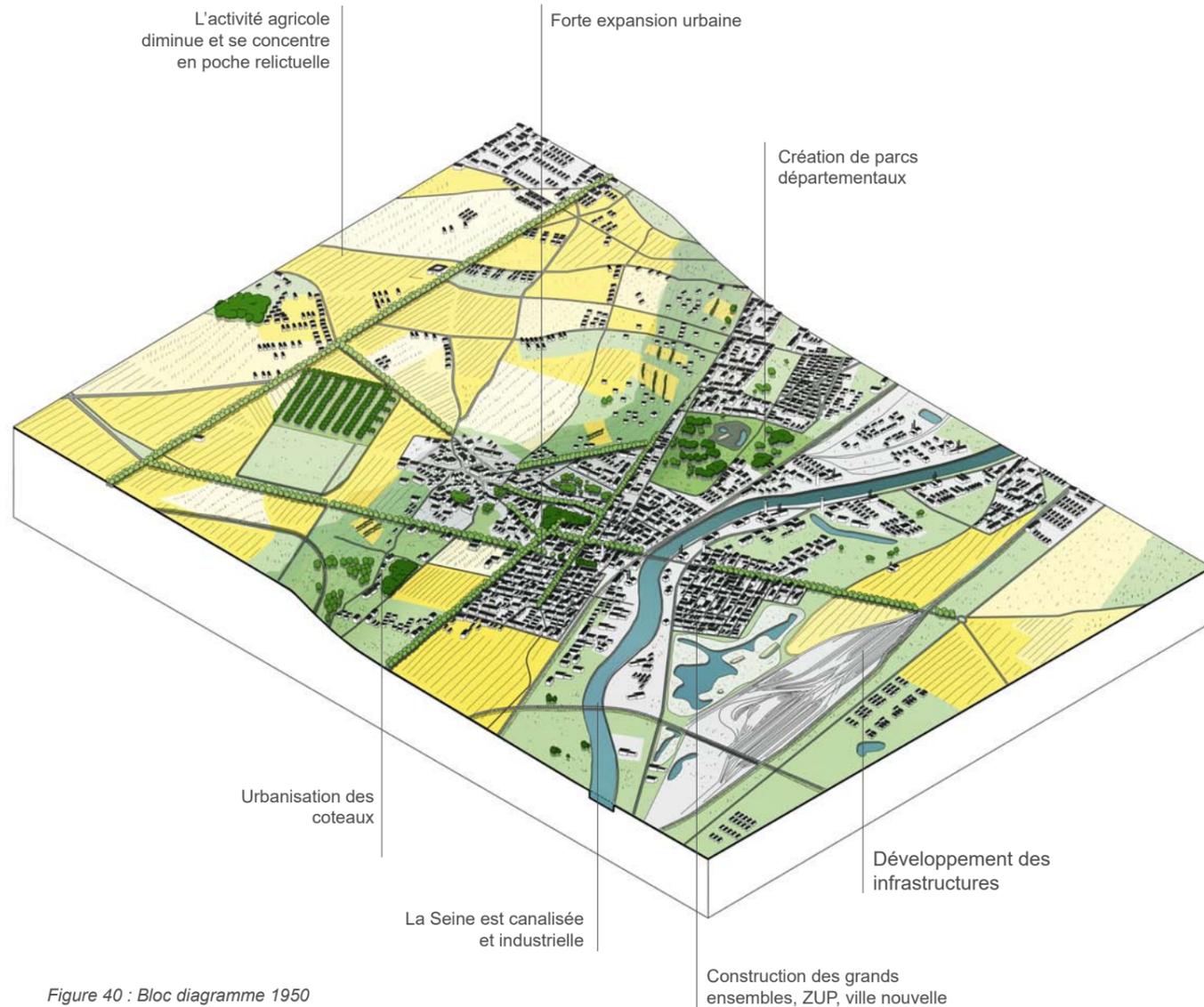
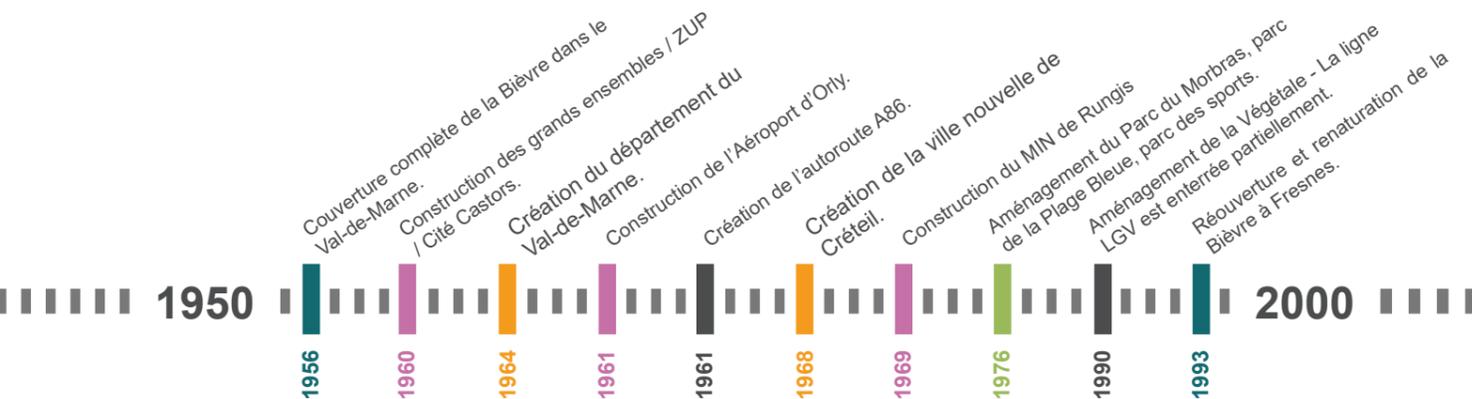


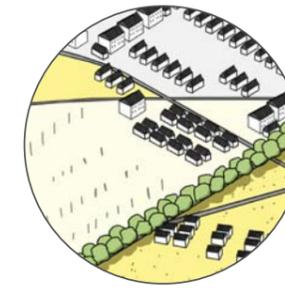
Figure 40 : Bloc diagramme 1950



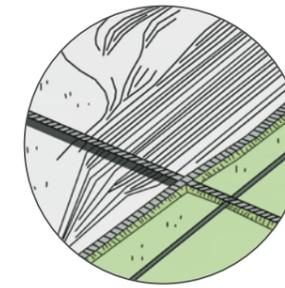
- L'urbanisation du territoire s'intensifie.
- Création des parcs départementaux.



- Urbanisation progressive des coteaux.
- Les espaces agricoles se raréfient.



- Les lotissements, vaste nappes d'habitats individuels continuent de s'étendre sur les terres agricoles.
- Des zones d'activités s'implantent sur les grandes emprises disponibles.



- Développement des infrastructures et grands équipements.

La Bièvre et le Morbras sont recouverts partiellement.

La Seine est canalisée et affiche un caractère industriel

La Marne est canalisée et affiche un caractère résidentiel



- La Seine est canalisée, disparition des paysages alluviaux et de bords de Seine.
- L'industrialisation des bords de Seine continue, des zones d'activités s'implantent sur les grandes emprises disponibles.
- De nombreux rus sont canalisés ou asséchés.

Fondements urbains & paysagers

De 2000 à aujourd'hui

Extension, densification et mutation urbaine

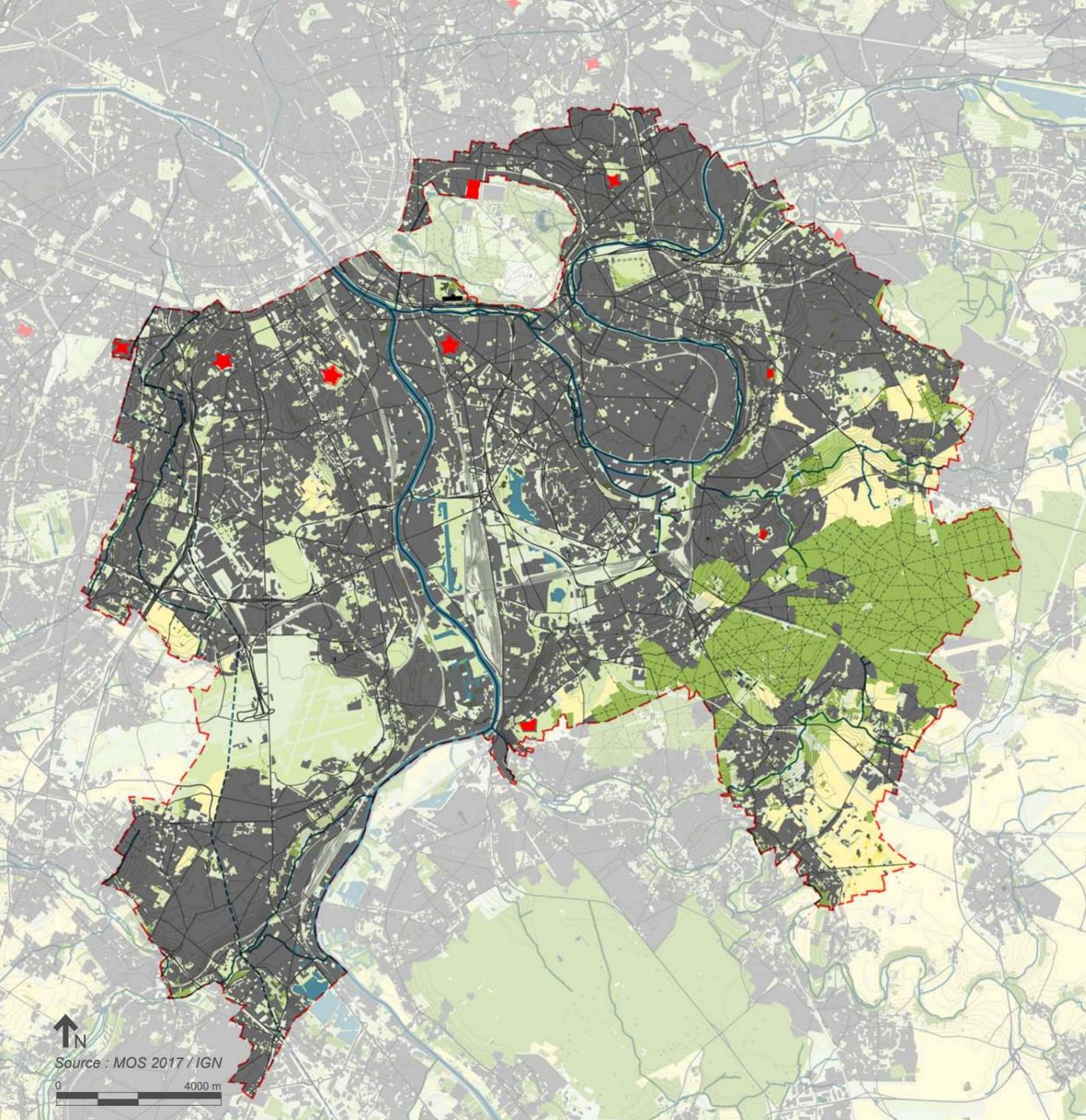
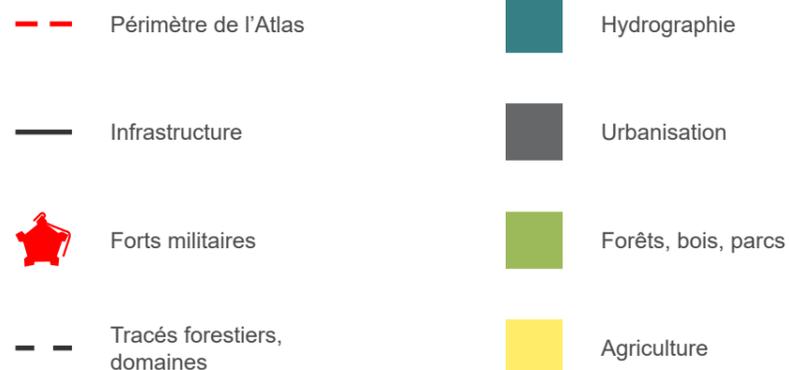


Figure 41 : Implantation de l'habitat 1950



Territoire urbain
2000
1 400 000 habitants



Le Val-de-Marne a connu une mutation et une densification urbaine extrêmement rapide et continue, faisant évoluer les paysages et entraînant une inversion du territoire : l'agriculture et la nature se sont effacées au profit de l'urbanisation. Ces transformations ne sont pas totalement achevées car le potentiel lié à la désindustrialisation du territoire et le remplacement des activités en déclin par des logements, du tertiaire ou autres espaces récréatifs est important.

Le Grand Paris, densification et développement :

Les transformations urbaines se trouvent aujourd'hui fortement liées aux projets métropolitains comme le Grand Paris Express (GPE). Ces projets d'aménagement à l'échelle de l'agglomération francilienne prévoient la création de gares et réseaux de transport (Métro, RER, Tramway, VéloExpress). Les gares sont des pôles et secteurs de développement urbain importants, la création des infrastructures étant liée réciproquement à l'urbanisation. Véritables points d'intensité, d'attractivité urbaine, elles amorcent le renouvellement des tissus existants par des dynamiques de reconversion et de recomposition de la ville sur elle-même :

- des routes nationales ou départementales sont transformées en "boulevards urbains" avec notamment l'arrivée du tramway (Ex : N7, N5).
- reconversion des espaces industriels en espaces urbains, tertiaires, notamment dans la plaine alluviale de la Seine et de la Marne.
- création de multiples ZAC* dans le territoire qui transforment fortement le paysage (ZAC* Val Pompadour, Alfortville ZAC* du grand ensemble, ZAC* Gare des Ardoines à Vitry-sur-seine, ZAC* Ivry Confluences).

Les dynamiques de surdensification du fait de la proximité de Paris, du coût du foncier, de la rarefaction des espaces disponibles et les problématiques que cela engendre s'observent sur l'ensemble du territoire. Sur les coteaux par exemple, les quartiers résidentiels ont impacté les paysages. L'agriculture a disparu, l'imperméabilisation des sols entrave l'écoulement des eaux superficielles, les ouvertures visuelles et les horizons sont occultés..., entraînant une perte de lisibilité et de compréhension des

territoires, une homogénéisation des paysages.

L'impact de l'urbanisation à outrance, les dysfonctionnements engendrés dont les effets sont pleinement ressentis aujourd'hui font émerger de nouvelles problématiques :

- Comment relier les territoires autrement ? L'exemple des coulées vertes :

La densification du réseau routier ou ferroviaire est aussi l'occasion de réfléchir aux infrastructures non plus comme des coupures mais comme des liens de diffusion à toutes les échelles. Les projets de coulées vertes pour relier les différents parcs ou pour « réparer les coupures causées par le tracé de la LGV par exemple » sont en cours, et permettent de mettre à disposition des usagers des espaces verts récréatifs, de connecter les grands parcs régionaux et départementaux (Île de loisirs de Créteil, le parc de la Plage Bleue, le parc du Champ-Saint-Julien, et de la Saussaie-Pidoux à Valenton) ou encore le parc des coteaux à Arcueil, le parc des Hautes-Bruyères à Villejuif et le parc des Lilas à Vitry-sur-Seine.

- Comment reconstruire des paysages de proximité ? L'exemple de la réhabilitation des paysages liés à l'eau.

Face à cette dynamique d'aménagement du territoire val-de-marnais dont l'évolution est continue depuis plusieurs années et où toutes les surfaces disponibles non construites sont soumises à une intense pression foncière, des volontés de préservation et réhabilitation des paysages verts ou naturels sont à l'œuvre :

- Projets d'aménagement des berges de la Seine (renaturation et ouverture au public) comme l'estacade et la plage d'Ivry-sur-Seine, le Port à l'Anglais de Vitry-sur-Seine, la darse et le pont de Choisy-le-Roi, la plage des Vœux à Orly, la place Mouliérat et la confluence à Villeneuve-Saint-Georges.
- Protection des îles de la Marne pour préserver la richesse de la biodiversité.
- Réouverture de la Bièvre à Arcueil/Gentilly, réouverture du ru à Valenton.

- Comment réintroduire la nature dans le quotidien ? Préserver les paysages

naturels et valoriser les paysages cultivés.

Le besoin de renouer avec les ressources locales, de retrouver une échelle humaine spatiale et d'échanges, de se reconnecter simplement aux territoires de proximité se traduit aujourd'hui par :

- la préservation des espaces naturels identifiés ENS*, Arc boisé (forêt de Notre-Dame, forêt de Grosbois et bois de la Grange)
- le maintien et la valorisation d'espaces agricoles face à la pression foncière, situés principalement au sud et à l'est du département
- le développement d'un terroir identitaire au département.

- Comment répondre aux besoins futurs ? La réversibilité des espaces.

La crise sanitaire de la COVID-19 et les contraintes de confinement et de circulation associées (pas d'accès aux parcs publics puis évolution dans un périmètre de 1km puis 10km) ont depuis janvier 2019 fait émerger la nécessité de renouer avec des espaces de proximité supports de multiples usages.

La ville urbaine, artificielle, dense, doit être repensée pour générer des espaces publics, verts et naturels, accessibles quotidiennement par tout un chacun à toutes les échelles. Les carences en espaces publics, en espaces verts, le manque de respiration et d'ouverture paysagère, sont devenus une nécessité pour répondre aux enjeux actuels : la densification urbaine se doit de répondre aux enjeux climatiques (îlots de chaleur par exemple), de construire des espaces du quotidien (publics, verts, naturels) respirables et vivables.

Le territoire de l'Atlas

- Une densification des tissus urbains.
- Les grandes coulées vertes qui maillent le territoire
- La réhabilitation des paysages liés à l'eau
- La préservation de la biodiversité et la valorisation de l'agriculture
- La réversibilité des espaces

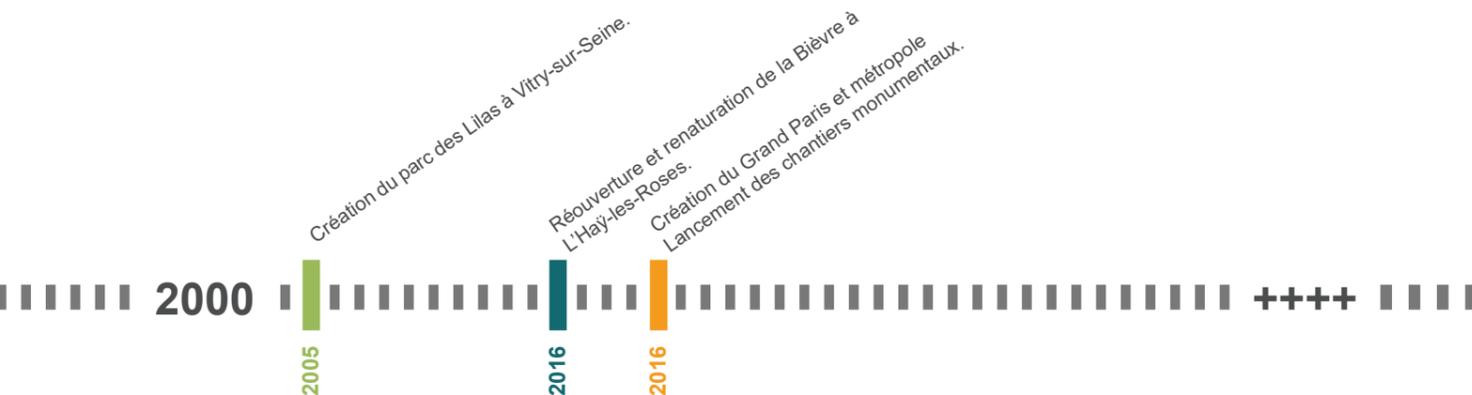
Fondements urbains & paysagers

De 2000 à aujourd'hui

Extension, densification et mutation urbaine



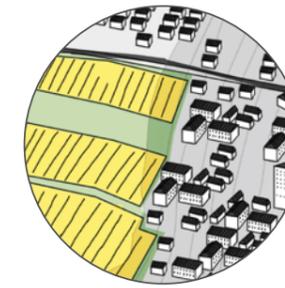
Figure 42 : Bloc diagramme 2000



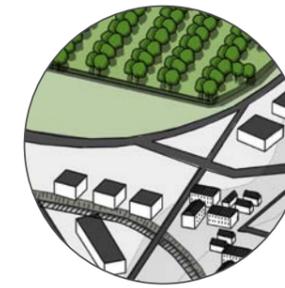
- Densification urbaine.
- Construction de logements et d'activités tertiaires (ZAC), d'écoquartiers, de zones résidentielles sur l'ensemble du territoire.



- Parcs préservés au sein du tissu urbain, la dimension « écologique » rajoutée aux espaces verts.
- Renaturation et sanctuarisation des espaces naturels.



- L'agriculture est concentrée sous forme de poche relictuelle hors plateau Briard.
- Perte de 50% des exploitations maraîchères sur le territoire.



- Développement intense d'infrastructures et grands équipements étanches vis-à-vis du paysage.
- Recherche de continuités douces et d'espaces de franchissement.



- Reconversion de sites industriels : parcs, écoquartiers, tertiaires, programmes mixtes.
- Renaturation des rivières, la ville se retourne sur les espaces liés à l'eau.

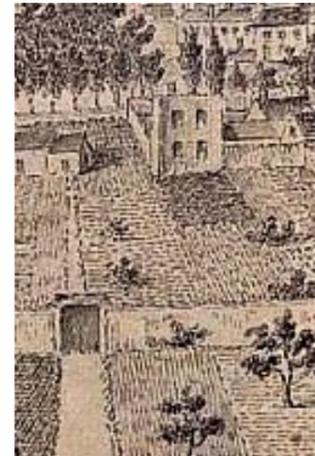
Une campagne cultivée pour Paris jusqu'en 1950

De la campagne à une agriculture urbaine*

- Des terres vivrières qui s'effacent au fil du temps
- Des cultures circonscrites qui subsistent
- Le plateau Briard agricole protégé par l'Arc boisé
- Des poches résiduelles d'agriculture urbaine, témoins à conforter
- Des aménagements qui s'inspirent de l'agriculture (parc des Cormailles, - Agroquartier de Montjean à Rungis)



Vers 1780 Gravure - dessin par Savard :
Vue du Château de Bicêtre (vers Gentilly)



1811 Gravure JB Métoyen :
Ceinture mariachère de Paris



Vers 1850 : Peinture de Henri Rouart :
Paysages ruraux (La Queue-en-Brie)



2024 Noiseau :
Entrée de ville depuis le plateau Briard

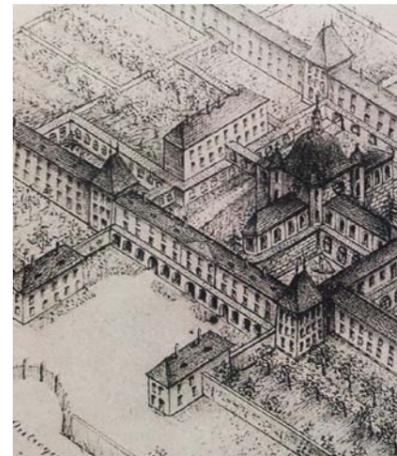
Des châteaux et domaines à la ville dense et polyforme

Des tissus urbains ruraux aux grandes politiques d'équipement

- Des cœurs de bourgs ruraux témoins d'un passé agricole
- Des typologies faubouriennes et pavillonnaires identitaires
- Des traces de grands domaines qui subsistent dans la structure urbaine
- Des espaces urbains contrastés, fragmentés et juxtaposés
- Des architectures du 20ème siècle remarquables et emblématiques à valoriser



Vers 1700 : Peinture Pierre-Denis Martin
Château de Juvisy sous Louis XIV



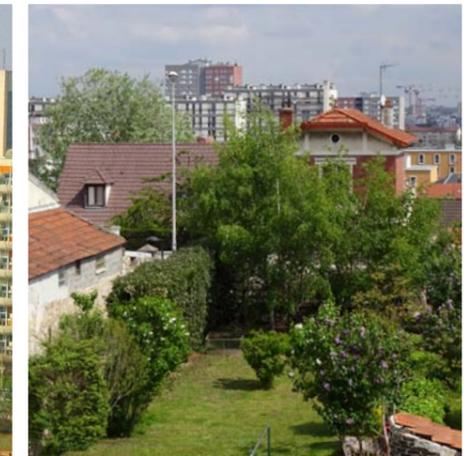
Vers 1750 Carte postale :
Monastère de Chevilly-Larue



Vers 1919 Carte postale :
Faubourgs à Cachan



1980 Carte postale : Les Choux de
Créteil - Gérard Grandval Architecte

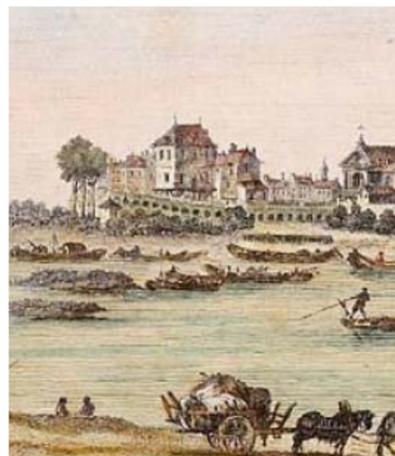


2024 Vitry-sur-Seine :
Juxtaposition de typologies d'habitats

La Seine : un axe de déplacement, la Marne : un lieu de villégiatures

Des paysages fluviaux* en constante mutation : la Seine industrielle, la Marne entre nature et loisirs

- Des cours d'eau de tout temps utilisés
- Une dualité de paysage entre Seine et Marne
- Des mutations liées à l'urbanisation
- Un rapport à l'eau à réinventer avec ces rives porteuses



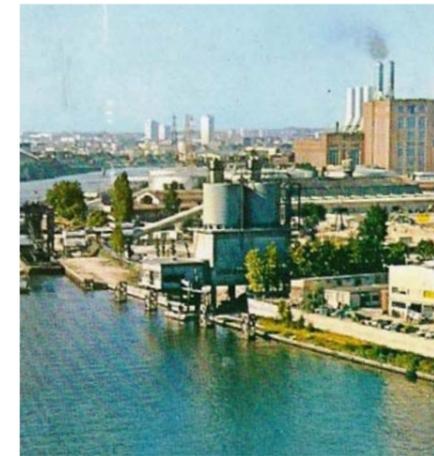
Vers 1750 Gravure dessinée par
Germain : Village de Charenton-le-Pont



1864 Peinture de Pissaro :
La Marne à Chennevières-sur-Marne



1900 Peinture de Gueldy :
La Marne



1975 Carte postale :
La Seine industrielle

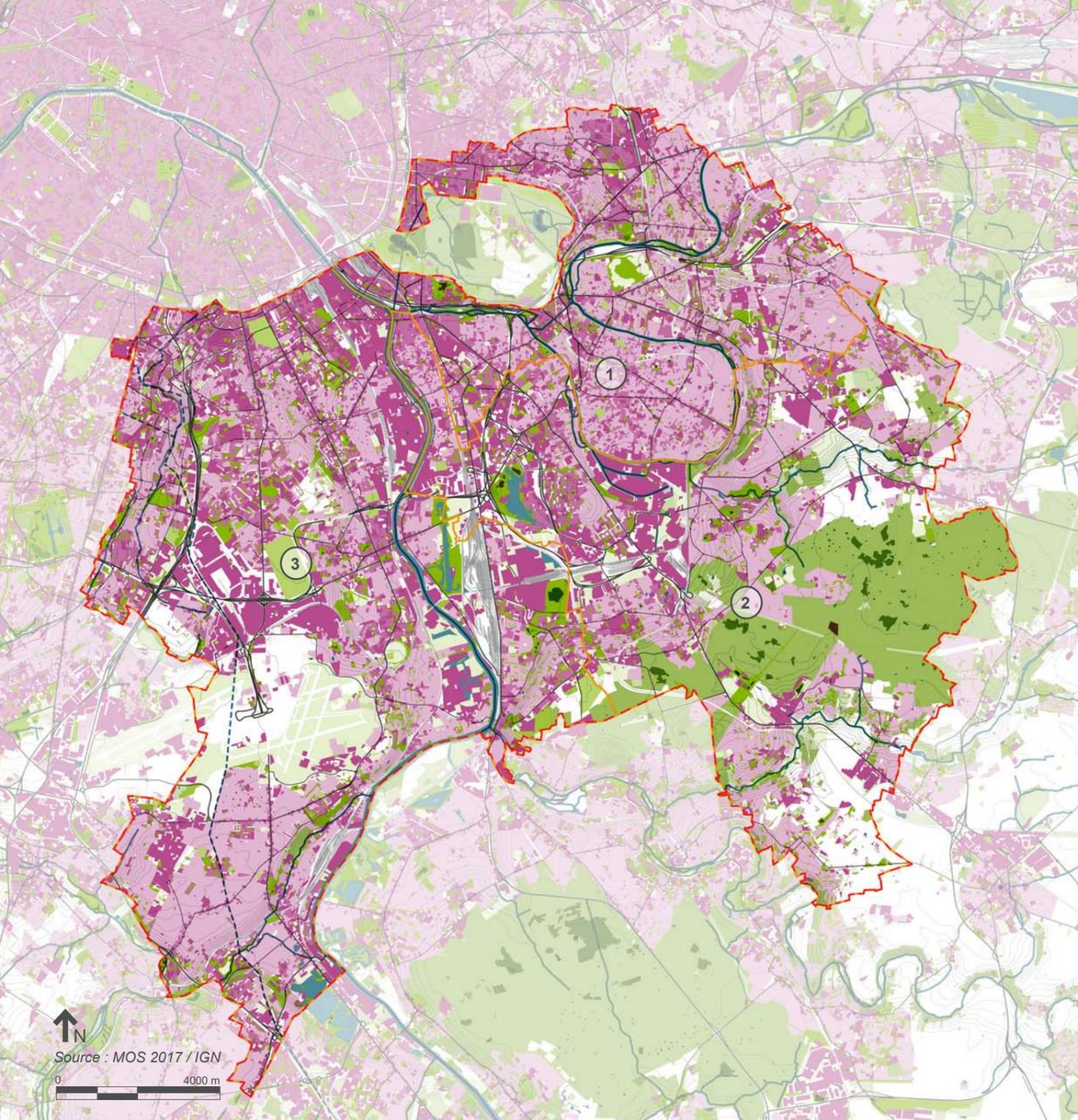


2024 Juvisy-sur-Orge :
Front urbain sur la Seine

Fondements urbains & paysagers

Typologies urbaines

Une juxtaposition d'époques et de tissus



Source : MOS 2017 / IGN
0 4000 m

— Périimètre de l'Atlas
Figure 43 : Typologies urbaines

— Périimètres des trois EPT

- ① EPT 10 - PARIS EST MARNE & BOIS
- ② EPT 11 - GRAND PARIS SUD EST AVENIR
- ③ EPT 12 - GRAND ORLY SEINE BIEVRE

Tissus et réseaux

- URBANISATION
 - Activités, équipements
 - Collectifs
 - Individuels

INFRASTRUCTURE

- Structure routière primaire
- Structure routière secondaire
- Structure ferroviaire

Le territoire de l'Atlas est marqué par de multiples variétés de tissus urbains. Les transformations rapides ont favorisé les effets de juxtaposition, les contrastes d'échelle, l'absence de transition, de dialogues.

Les centres-bourgs : Présents sur tout le territoire, ils sont le plus souvent organisés autour de l'église. Ils se caractérisent par de l'habitat vernaculaire*, la présence de bâtiments communaux, un tissu compact, des rues étroites et des espaces publics de proximité.

Les faubourgs : Situés en première couronne, ils sont perçus comme des espaces de transition entre le centre-ville et la banlieue, constitués de quartiers péricentraux en étroite relation avec Paris. Ils s'organisent la plupart du temps autour de points de passage importants, portes d'entrée vers la capitale. Ils se caractérisent par de l'habitat dense, collectif, des grands axes et des espaces publics de proximité.

Les espaces résidentiels : Présents sur tout le territoire, ils se caractérisent par de l'habitat pavillonnaire et de petits collectifs, une homogénéité, une régularité de traitement et la présence de bâtiments communaux très ponctuels. Les tracés sont parfois issus de la trame d'anciens grands domaines. Sur les coteaux, ils s'implantent sur le parcellaire en lanière des espaces agricoles. Les espaces publics sont souvent limités à la rue, rythmée par des alignements et dévolue à la voiture.

Les lotissements : Présents sur l'ensemble du territoire et plus spécifiquement en deuxième et troisième couronnes, ils constituent une des principales formes d'extension et d'étalement urbain. Ils se caractérisent par des trames orthogonales et/ou circulaires permettant l'implantation de maisons individuelles. Très homogènes, monotones, l'ensemble des espaces publics sont souvent limités à la rue et dévolus à la voiture, les traitements paysagers se limitant aux interfaces privées/publiques.

Les cités jardins, HBM* : Présent essentiellement en première et deuxième couronnes, cet habitat collectif émerge

pour lutter contre la crise du logement de l'après-guerre. Il résulte souvent d'une vision utopique alliant ville et campagne. Le bâti est entouré d'aménagements paysagers communs et partagés. Il se caractérise par des voies hiérarchisées, places, mails végétalisés* et des tracés plus ou moins souples et travaillés.

HLM, grands ensembles et ZUP (Zone à Urbaniser en Priorité) : Présents sur tout le territoire, ils accueillent un grand nombre d'habitants dans des tours et des barres. Monofonctionnels ou regroupant plusieurs fonctions urbaines avec la présence de commerces et d'équipements, ils marquent une époque (courant moderne) et la ville. Ils se caractérisent par leurs échelles, l'utilisation du béton et d'éléments préfabriqués, une identité visuelle, de grands espaces libres en pied d'immeubles et s'implantent au gré des disponibilités foncières, parfois sur des espaces contraignants (topographiques, à proximité des grands axes de transport...), les plaines et les vallées étant déjà urbanisées.

Zones d'aménagement concertées (ZAC*) : Présents sur tout le territoire, cet outil contemporain de développement urbain permet à la fois de reconstruire la ville sur la ville et de l'étendre dans un esprit de concertation. Plurifonctionnelles, habitats, commerces, bureaux..., ces zones cristallisent toutefois des effets d'uniformisation et de standardisation des projets, produisant des tissus urbains similaires. Elles se caractérisent par une démarche vertueuse, des espaces publics et paysagers structurants et une prise en compte de l'environnement importante.

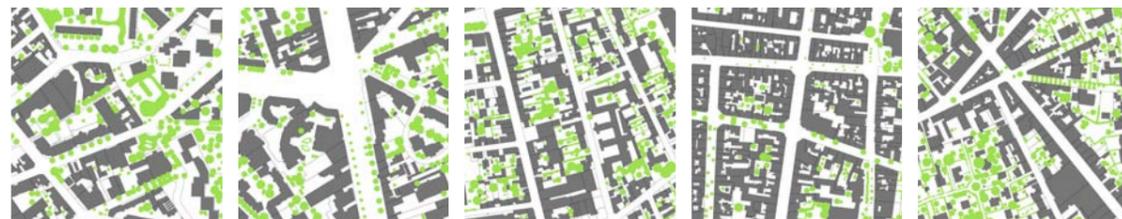
Le territoire de l'Atlas

Les transformations rapides, plus ou moins brutales, ont favorisé les effets de juxtaposition, les contrastes d'échelle, l'absence de transitions, de dialogues avec la géographie. Cet état de fait est cependant une des caractéristiques du Val-de-Marne, témoin des dynamiques passées, du rapport de l'Homme au paysage. Il ne s'agit pas ici de nier cet état de fait mais plutôt d'en faire un atout.

Tissus anciens hérités du passé agricole



Tissus de continuum bâti* constituant l'espace public



Tissus d'immeubles / bâtiments discontinus



Tissus de maisons individuelles



Tissus d'activités et d'équipements

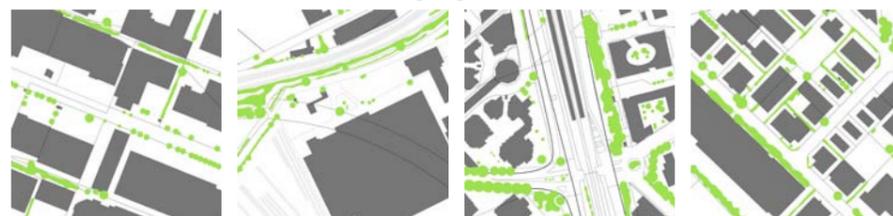


Figure 44 : Exemple non exhaustif de typologie de tissus

Une des particularités du territoire de l'Atlas tient dans la grande variété des ambiances urbaines qui s'y juxtaposent. Elles se décrivent comme des tissus urbains, résultat de l'imbrication du relief, du tracé des voies, du découpage foncier et des constructions.

Mais elle ne saurait suffire pour qualifier les paysages, en évitant de se perdre dans une étude architecturale ou urbaine.

Pour identifier et classer les formes urbaines présentes sur le territoire, la typomorphologie* est utilisée comme méthode d'inventaire des différentes combinaisons observées. Leur analyse contribue à qualifier les paysages de l'Atlas du Val-de-Marne.

À la croisée entre différentes disciplines (architecture, urbanisme et paysage), la typomorphologie consiste à décrire :

- la forme urbaine (trame viaire, parcellaires, limites, etc.)
- la typologie et les types de construction (position du bâti dans la parcelle, composition urbaine, distribution, volumétrie etc.)
- l'implantation, les situations et la contextualisation qui concourent au « paysage » qu'elles composent.

Pour que la qualification de ces formes urbaines soit utile et mobilisable dans d'autres contextes de réflexion (document d'urbanisme notamment), il convient de l'organiser et de la classer.

La nomenclature de l'analyse est synthétisée dans le tableau ci-après.

Il est constitué de deux échelles de lecture, celle de l'entité et celle de l'unité.

Entité

Tissus anciens hérités du passé agricole

Tissus de continuum bâti* constituant l'espace public

Tissus d'immeubles / bâtiments discontinus

Tissus de maisons individuelles

Tissus d'activités et d'équipements

Bâtiments remarquables

Unité

- Hameaux
- Centre-bourgs anciens et noyaux villageois

- Faubourgs
- Centres-villes nouveaux / polarités urbaines
- Ensembles d'immeubles ordonnancés

- Quartiers de grands ensembles (tours et barres)
- Quartiers sur dalle
- Résidences semi-ouvertes

- Quartiers pavillonnaires en bande et en étoile
- Quartiers pavillonnaires récents
- Maisons groupées
- Quartiers jardinés (cité-jardins et cités ouvrières)

- Grands tènements* d'équipements territoriaux
- Zones industrielles et artisanales
- Zones d'activités commerciales et tertiaires

- Bâtiments «repère»
- Bâtiments patrimoniaux

Centres-bourgs et faubourgs



Orly :
Noyau villageois



Villeneuve-le-Roi : Rue Georges Hervier
Centre-bourg ancien



Charenton-le-Pont :
Rue de Paris - Faubourg



Ivry-sur-Seine :
Avenue Anatole France - Faubourg

Habitats individuels



Thiais : Contraste quartier pavillonnaire et
quartier de grands ensembles



Cachan :
Rue Gabriel Péri - quartier pavillonnaire



Paray-Vieille-Poste :
Avenue Victor Hugo - quartier pavillonnaire en bande



Juvisy-sur-Orge :
Quartier pavillonnaire

Habitats collectifs



Ivry-sur-Seine : quartier de grands ensembles
Immeuble Casanova inscrit aux monuments historiques* - Jean Renaudie



Thiais :
Terrains de sport et quartier de grands ensembles



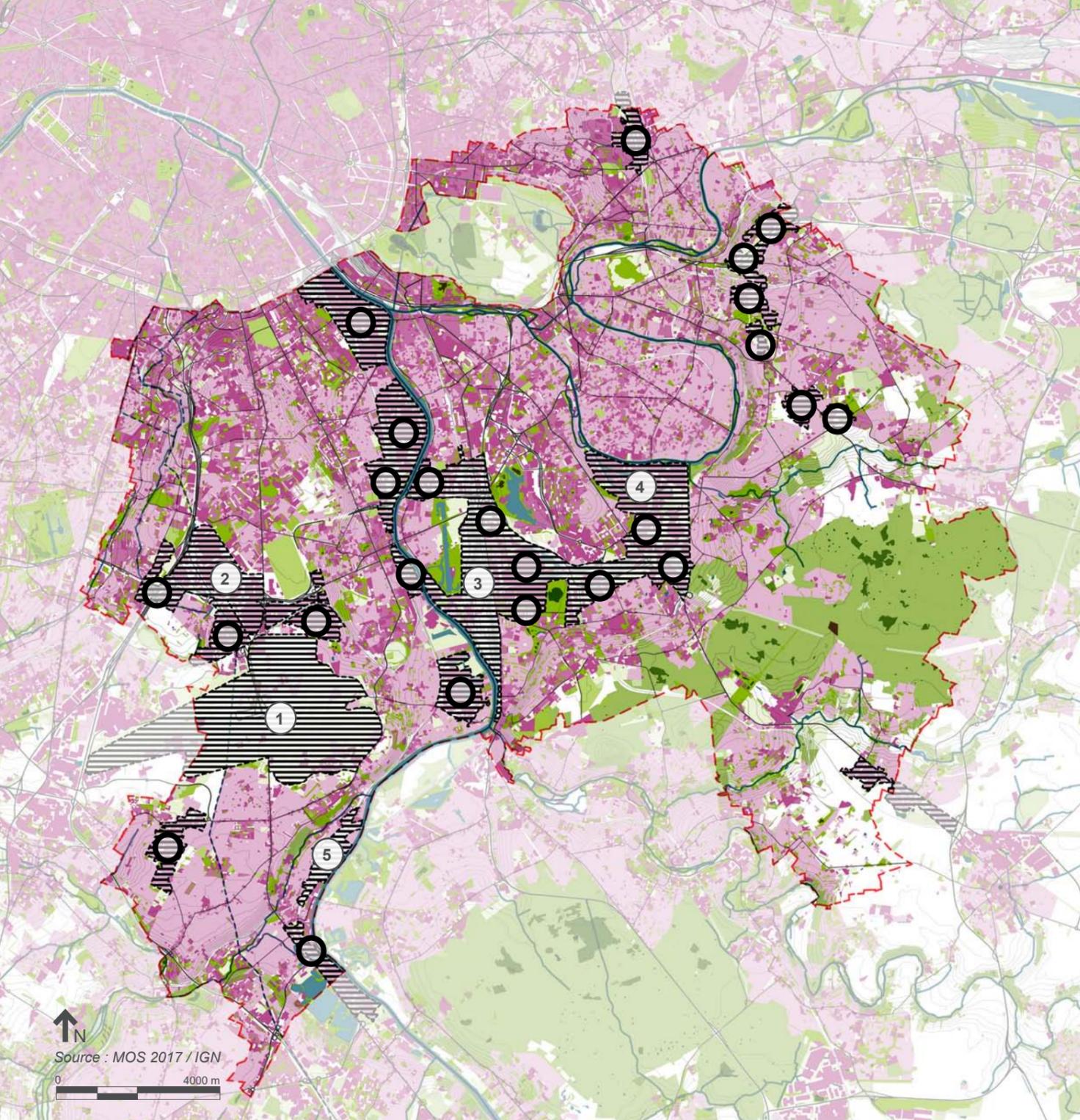
Champigny-sur-Marne :
Bois-l'Abbé - quartier de grands ensembles

Fondements urbains & paysagers

Typologies urbaines

Les grandes plaques monofonctionnelles

La Seine un linéaire industriel



Source : MOS 2017 / IGN
0 4000 m

--- Périmètre de l'Atlas

Figure 45 : Plaques monofonctionnelles, équipements, activités et logistiques

--- Plaques monofonctionnelles

① Aéroport d'Orly

② MIN de Rungis

③ Gare de triage de Villeneuve-Saint-Georges

④ Port de Bonneuil-sur-Marne

⑤ Gare de triage de Juvisy-sur-Orge

Industries et réseaux

- URBANISATION
- Activités, équipements
- Collectifs
- Individuels

INFRASTRUCTURE

- Structure routière primaire
- Structure routière secondaire
- Structure ferroviaire

○ Zones d'activités

▨ Nappe d'équipements, logistiques et activités

Une des particularités du territoire de l'Atlas tient dans l'installation de grandes plaques monofonctionnelles, de grande dimension et d'envergures nationale et régionale.

Une politique d'aménagement de l'État

Les différentes politiques de l'urbanisme depuis les années 1950, sous l'égide notamment de la DATAR* (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale), se sont traduites en plans de stratégie d'aménagement d'échelle régionale et supra-communale, avec la mise en place des Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU*). Y sont définis les grands secteurs d'aménagement (habitats, activités), le tracé des grandes infrastructures qui maillent le territoire (autoroutes, voies ferrées, aéroports, ports, gare de triage...) et les premières protections des terres agricoles et naturelles (parcs, boisements, agriculture...).

Cette conception de la ville en zones dédiées, où la décentralisation des lieux de travail des centres villes est appliquée, considère les espaces ouverts comme des territoires à équiper en fonction des besoins et de la planification. La politique mise en place conduit à l'éloignement des lieux de résidence et d'emploi, à l'avènement d'une culture de l'automobile et à la mise en place de secteurs monofonctionnels d'équipements, d'activités et de logistiques « hors-sols » et déconnectés des lieux.

Implantation en Val-de-Marne Une géographie propice à la logistique

Sur le territoire de l'Atlas, cette politique s'est manifestée par l'installation de grands équipements d'intérêt régional comme l'extension de l'aérodrome d'Orly qui devient aéroport international dans les années 1950, le MIN* (Marché d'Interêt National) à Rungis à la fin des années 1960, le port de Bonneuil-sur-Marne ou les gares ferroviaires de triage à Villeneuve-Saint-Georges et à Juvisy-sur-Orge.

Les zones d'activités sont implantées le long des grands axes routiers. Elles sont réparties soit sur le plateau de Longboyau, à proximité immédiate de l'aéroport d'Orly et du MIN*, soit sur le bord occidental du plateau de Chennevières.

Dans la plaine centrale, les bords de Seine en accueillent également une grande partie, disposées en chapelet le long de ses rives. Ce dispositif a conduit à transformer la Seine et ses berges en faisceau industriel et de déplacement.

Le territoire de l'Atlas

Que ce soient les plateaux de Longboyau et de Chennevières ou la plaine basse de la Seine, la topographie relativement plane est propice à l'installation de grands ensembles industriels ou d'équipements.

A l'instar, l'habitat s'est organisé en secteur typologique (nappes pavillonnaires, résidence sur les coteaux, grands ensembles en rebord de plateau...).

Les zones d'activités



Thiais :
Zone d'activités Senia - rue des Alouettes



Fontenay-sous-Bois : Espace tertiaire, zone d'activités de la Pointe en transformation - allée des Sablons



Champigny-sur-Marne : Zone d'activités les grands Godets - voie Sonia Delaunay

Les grands équipements



Paray Vieille-Poste :
Vue depuis le Parc Gaston Jankiewicz sur l'aéroport d'Orly



Thiais : Centre commercial Belle Epine, vue sur les espaces d'activités du MIN de Rungis

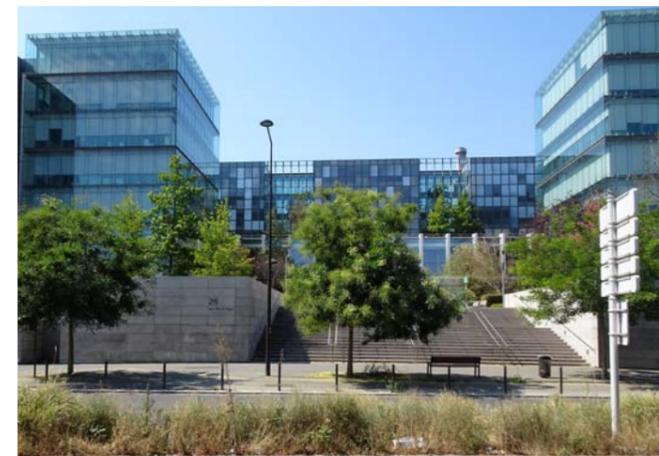


Bonneuil-sur-Marne :
Darse du port de Bonneuil - quai du Rancy

La Seine industrielle



Ivry-sur-Seine :
Centrale de traitement des matériaux de construction - quai Jean Compagnon



Ivry-sur-Seine :
Ensemble de bureaux le Partitio - quai Marcel Boyer

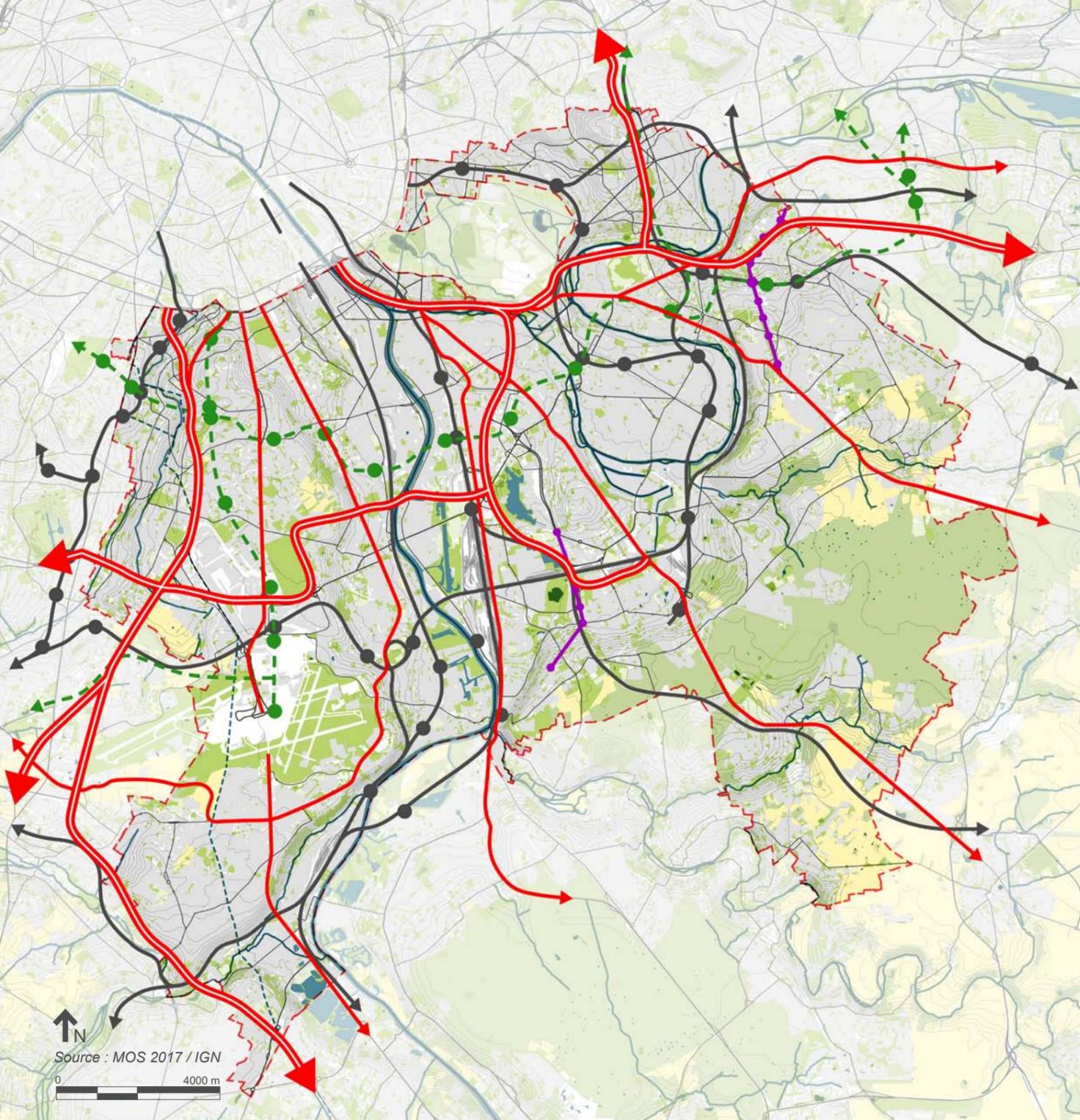


Vitry-sur-Seine : Zone d'activités rue Charles Heller attenante à la centrale thermique

Fondements urbains & paysagers

Infrastructures

Un réseau monocentrique



— — Périmètre de l'Atlas et des trois EPT

Figure 46 : Infrastructures territoriales

Réseaux et transports

- Réseau existant perceptible (RER, métro)
- Gare
- — Réseau Grand Paris Express
- Gare GPE
- Infrastructures, axes majeurs et historiques
- Projets en cours : Altival, Câble C1

La mobilité se structure en radiale depuis Paris puis s'organise en couronnes successives. Les échanges transversaux sur le territoire sont difficiles notamment à cause des ruptures géographiques (Seine, Marne, coteaux). Les faisceaux d'infrastructures, les grands axes de circulation, dessinent des coupures à la petite échelle sur les plateaux et dans le fond de vallée, et se forment parallèlement aux axes privilégiés de découverte du territoire à la grande échelle ponctuée de multiples points d'entrée (gares, échangeurs).

Des axes de circulation historiques en radiale depuis Paris : axes de développement et de découverte des territoires.

A la fin du 18^{ème} siècle, le tracé des voies de communication révèle le caractère centralisé du pouvoir. Les grands itinéraires qui traversent le sud-est parisien partent tous de la capitale et permettent de rejoindre la province. Ces anciennes routes royales sont les RN4, 6, 7, 19, 20, 34, 186, 303, 305. La seule exception dans ce réseau de radiales est la route menant de Choisy-le-Roi à Versailles-route qui répondait aux besoins royaux et permettait à Louis XV de rejoindre ses domaines (actuelle RN186).

Le réseau SNCF et le réseau régional poursuivent cette logique de maillage en étoile depuis Paris.

L'émergence des couronnes, les transports en rocade.

La logique des rocades a été initiée pour les voies ferrées avec la création d'une grande ceinture en 1877 prolongée en 1883-1886 entre Villeneuve-Saint-Georges et Massy. Puis le réseau routier reprend dès 1950 l'idée de tracé en rocade pour désengorger les radiales.

- de 1960 à 1973 : les voies express du périphérique forment une première rocade
- 1973 : l'A86 forme une deuxième rocade avec l'objectif de relier les préfectures et sous-préfectures.
- 2005 : ouverture du tronçon Nogent-Joinville.

Les grands équipements comme l'aéroport d'Orly, le MIN de Rungis ou le port de Bonneuil-sur-Marne supportent un trafic important nécessitant un réseau développé.

Des gares et un aéroport, portes d'entrée dans le territoire.

Les gares du Grand Paris Express prolongent le réseau existant. Une vingtaine de gares sont en projet ou en cours de création :

- La ligne 14 Sud en radiale de Paris XIII à Morangis
- La ligne 15 Est de Val de Fontenay à Champigny Centre
- La ligne 15 Sud en rocade d'Arcueil Cachan à Champigny-sur-Marne

Même si ces nouveaux tracés ont vocation à renforcer l'offre de transports transversale sur le territoire, les espaces du plateau de Brie restent peu desservis, les franchissements de la Marne et de la Seine sont limités.

La requalification des routes nationales en boulevards urbains, le développement des mobilités douces : une attitude contemporaine.

La volonté de requalifier les rues et les avenues dévolues au tout voiture en boulevards urbains sont à l'œuvre avec notamment à l'arrivée, la réintégration de tramways. Cette offre de transports en commun en site propre permet de limiter la place de la voiture. L'arrivée du tramway est souvent l'opportunité de requalifier les quartiers et espaces publics attenants au tracé.

Les continuités douces sont développées, avec deux grandes coulées vertes en cours d'aménagement ou achevées (Bièvre-Lilas et la Végétale).

Le territoire de l'Atlas

Le Val-de-Marne est structuré par un réseau de transports important qu'il convient de coudre à la petite échelle. La valorisation et le développement des mobilités douces à travers un maillage opérant sur tout le territoire doit être pensé conjointement comme axe privilégié de découverte du territoire, jalonné de multiples points d'entrée, belvédères sur la ville de demain et les paysages.

Le Val-de-Marne, chiffres clés :

- 1 aéroport international
- 5 lignes de RER
- 3 lignes de métro
- 1 ligne de tramway
- 124 lignes de bus en 2017 dont 2 lignes en site propre
- 55 km d'autoroutes
- 420 km de routes départementales
- 720 carrefours gérés par le département
- 35 km de voies navigables
- 11 ports de fret
- 1 plate-forme multimodale
- 1 chantier combiné trains/camions

Coupures urbaines



Créteil :
Vue depuis la passerelle piétonne sur la N406 - la Végétale



Ivry-sur-Seine :
Gare de triage, faisceau ferroviaire

Coutures urbaines



Chevilly-Larue :
Le tramway sur la RN7 - avenue de Stalingrad



Valenton :
Bus en site propre le long de l'avenue Julien Duranton



Le Perreux-sur-Marne :
Pistes cyclables sur les bords de la Marne

Voies douces et franchissements



Villecresnes :
Coulée verte de la Végétale

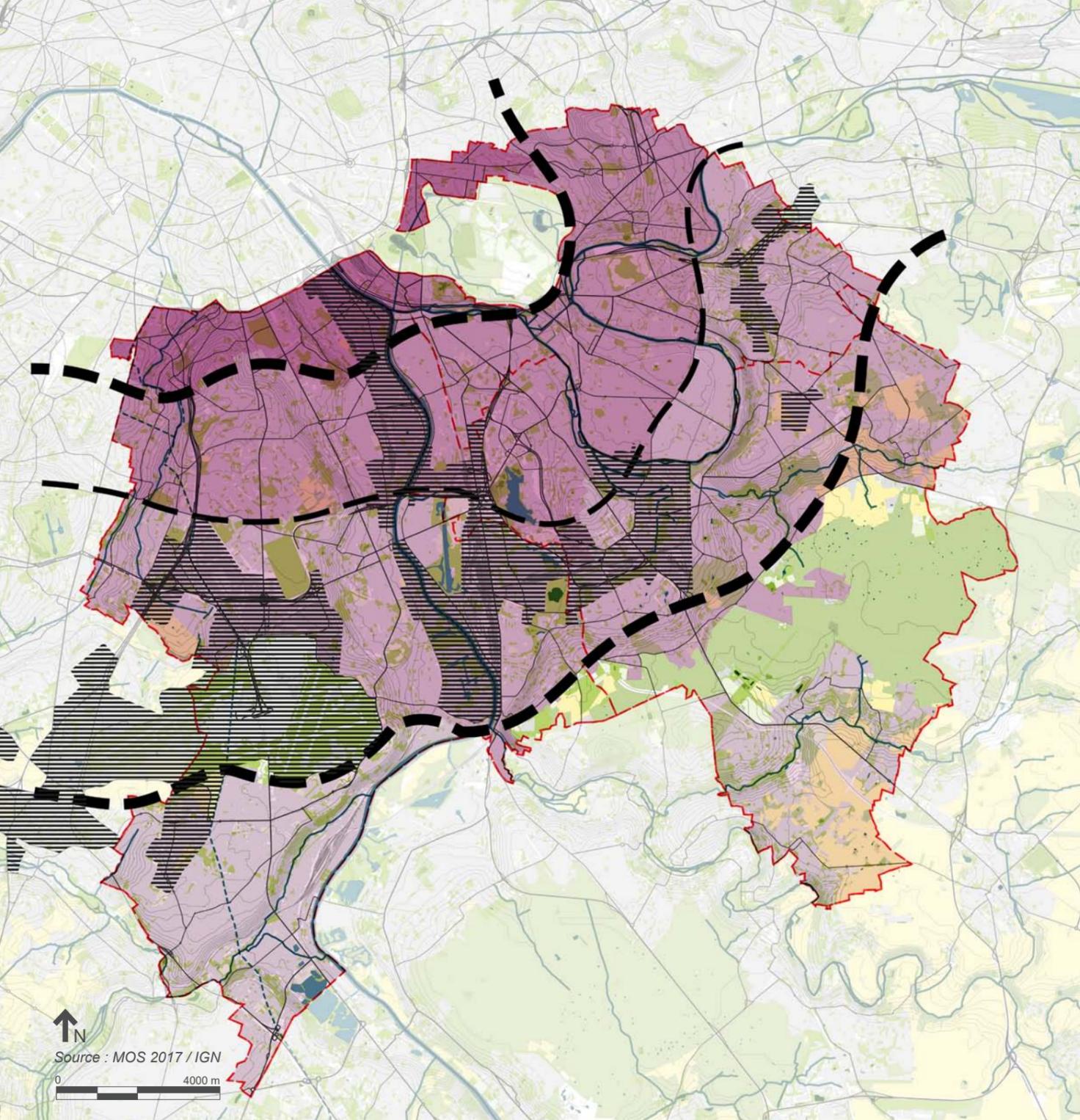


Le Perreux-sur-Marne :
Passerelle piétonne sur la Marne

Fondements urbains & paysagers

Composantes territoriales

Une gradation lisible et affirmée



— Périimètre de l'Atlas et des trois EPT

Figure 47 : Composantes territoriales

Stratification urbaine

■ ■ Gradation urbaine

■ ■ COURONNE du + au - dense

■ ■ Couronne 1

■ ■ Couronne 2

■ ■ Couronne 3

■ ■ Couronne 4

▬▬▬▬ Nappe d'équipements, logistiques et activités

L'influence parisienne a fortement imprégné la construction du département du Val-de-Marne. Cette influence, son impact sur le développement du territoire, s'atténue au fur et à mesure de l'éloignement avec Paris.

Sur l'emprise du département se manifestent quatre couronnes urbaines marquées par une densité graduelle, des dominances typologiques d'habitat différentes et des espaces naturels, paysagers divers.

1ère couronne : les faubourgs

Au nord, les communes très urbanisées qui s'étendent de Vincennes à Gentilly, d'Ivry-sur-Seine, du Kremlin Bicêtre, sont constituées principalement de tissus de faubourgs présentant une forte densité. Cette 1ère couronne urbaine, tournée vers Paris, est caractérisée par son étroite relation avec la capitale. Elle est composée essentiellement par de l'habitat collectif bas.

2ème couronne : les grands espaces résidentiels

Au centre, des communes comme Vitry-sur-Seine, Créteil, Champigny-sur-Marne, ont connu une urbanisation très rapide dans les années 1970. Elles sont passées de manière extrêmement dynamique d'un tissu périurbain, rural, à un tissu urbain dense. Avec la croissance démographique, les effets de l'étalement urbain, la limite de cette couronne se déplace aujourd'hui vers le sud en suivant un gradient depuis Paris. La 2ème couronne se caractérise par un tissu hétérogène majoritairement tourné vers l'habitat composé de zones résidentielles et de grands ensembles.

3ème couronne : un linéaire de grands équipements et d'infrastructures qui pénètrent dans Paris

Ici, les différents tissus se juxtaposent, se heurtent, se confrontent. Zones d'habitats individuelles et collectives, zones économiques et d'activités, faisceaux d'infrastructures, centres-bourgs, plaques logistiques... dessinent une ceinture, un large espace de transition vers la couronne périurbaine. Ce bandeau en

constante mutation se caractérise par l'absence d'homogénéité de traitements et de fonctions cristallisant les effets du développement métropolitain, des contradictions entre agglomération et localité.

4ème couronne : les espaces périurbains

Délimitée par l'Arc boisé à l'est et les grands espaces de prairie de l'aéroport d'Orly à l'ouest, la 4ème couronne se caractérise principalement par de l'habitat pavillonnaire. Vaste étendue homogène, elle se délite à l'ouest pour laisser place à de grandes étendues agricoles sur le plateau Briard, rares témoins du passé rural du Val-de-Marne.

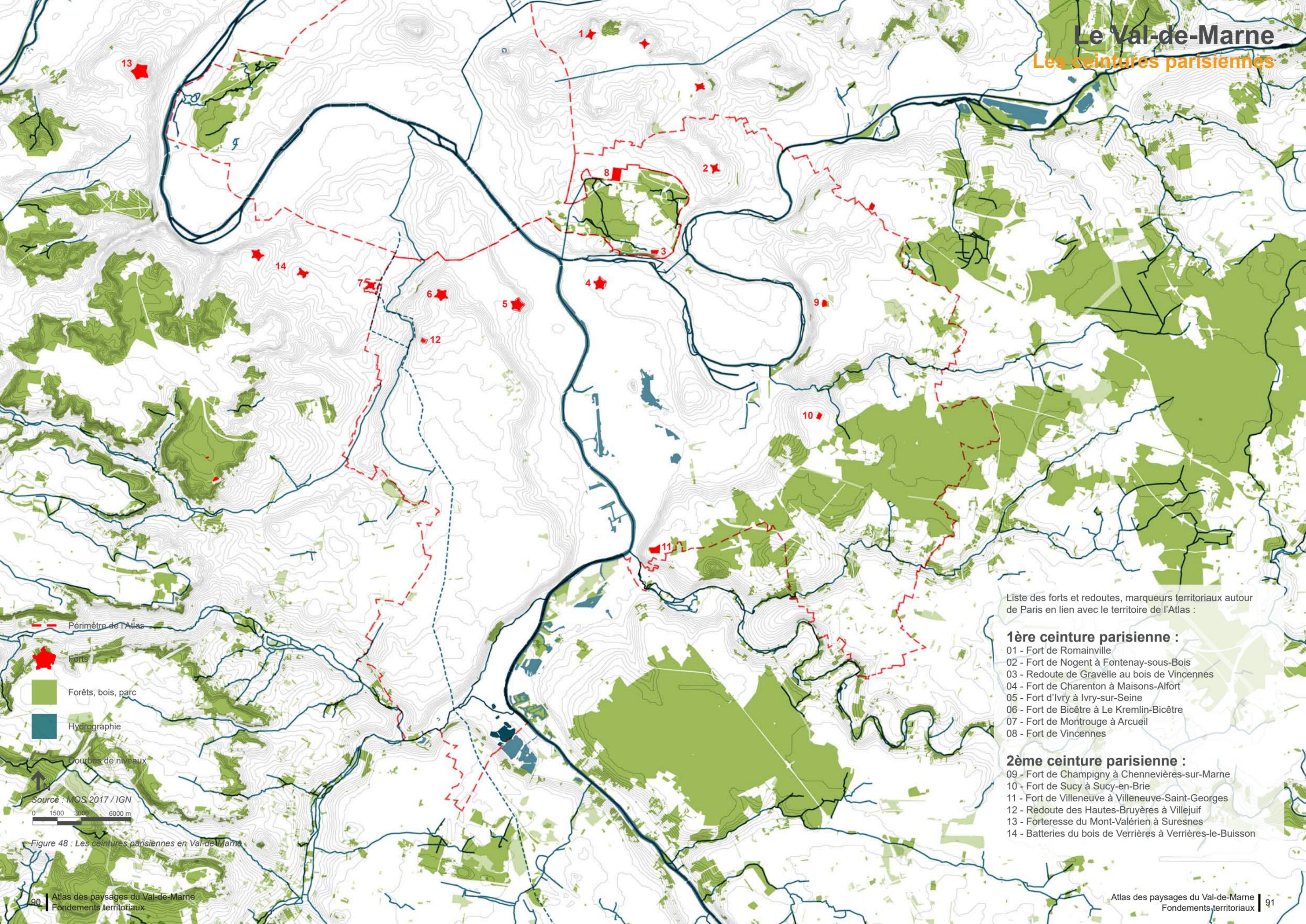
Ces grands espaces naturels, éléments d'identité pour le Val-de-Marne, situés à deux pas de la ville dense, sont toutefois soumis à une pression urbaine forte et s'amenuisent d'année en année.

Le Val-de-Marne est caractérisé aujourd'hui par un délitement progressif des tissus urbains, de l'habitat dense et collectif vers l'individuel, une ponctuation d'espaces verts vers les grands espaces boisés et agricoles, illustrations de la diversité des paysages et de dynamiques présentes en Île-de-France.

Le territoire de l'Atlas

Même si une gradation urbaine depuis Paris vers la campagne se lit à l'échelle du grand paysage, il n'en reste pas moins que la fragmentation des territoires traversés, les effets puzzles, les coupures infrastructurelles, nuisent à la compréhension des paysages à la petite échelle.

Perception du territoire



Liste des forts et redoutes, marqueurs territoriaux autour de Paris en lien avec le territoire de l'Atlas :

1ère ceinture parisienne :

- 01 - Fort de Romainville
- 02 - Fort de Nogent à Fontenay-sous-Bois
- 03 - Redoute de Gravelle au bois de Vincennes
- 04 - Fort de Charenton à Maisons-Alfort
- 05 - Fort d'Ivry à Ivry-sur-Seine
- 06 - Fort de Bicêtre à Le Kremlin-Bicêtre
- 07 - Fort de Montrouge à Arcueil
- 08 - Fort de Vincennes

2ème ceinture parisienne :

- 09 - Fort de Champigny à Chennevières-sur-Marne
- 10 - Fort de Sucs à Sucs-en-Brie
- 11 - Fort de Villeneuve à Villeneuve-Saint-Georges
- 12 - Redoute des Hautes-Bruyères à Villejuif
- 13 - Forteresse du Mont-Valérien à Suresnes
- 14 - Batteries du bois de Verrières à Verrières-le-Buisson

--- Périimètre de l'Atlas



Forts

Forêts, bois, parc

Hydrographie

Courbes de niveaux

Source : MOS 2017 / IGN

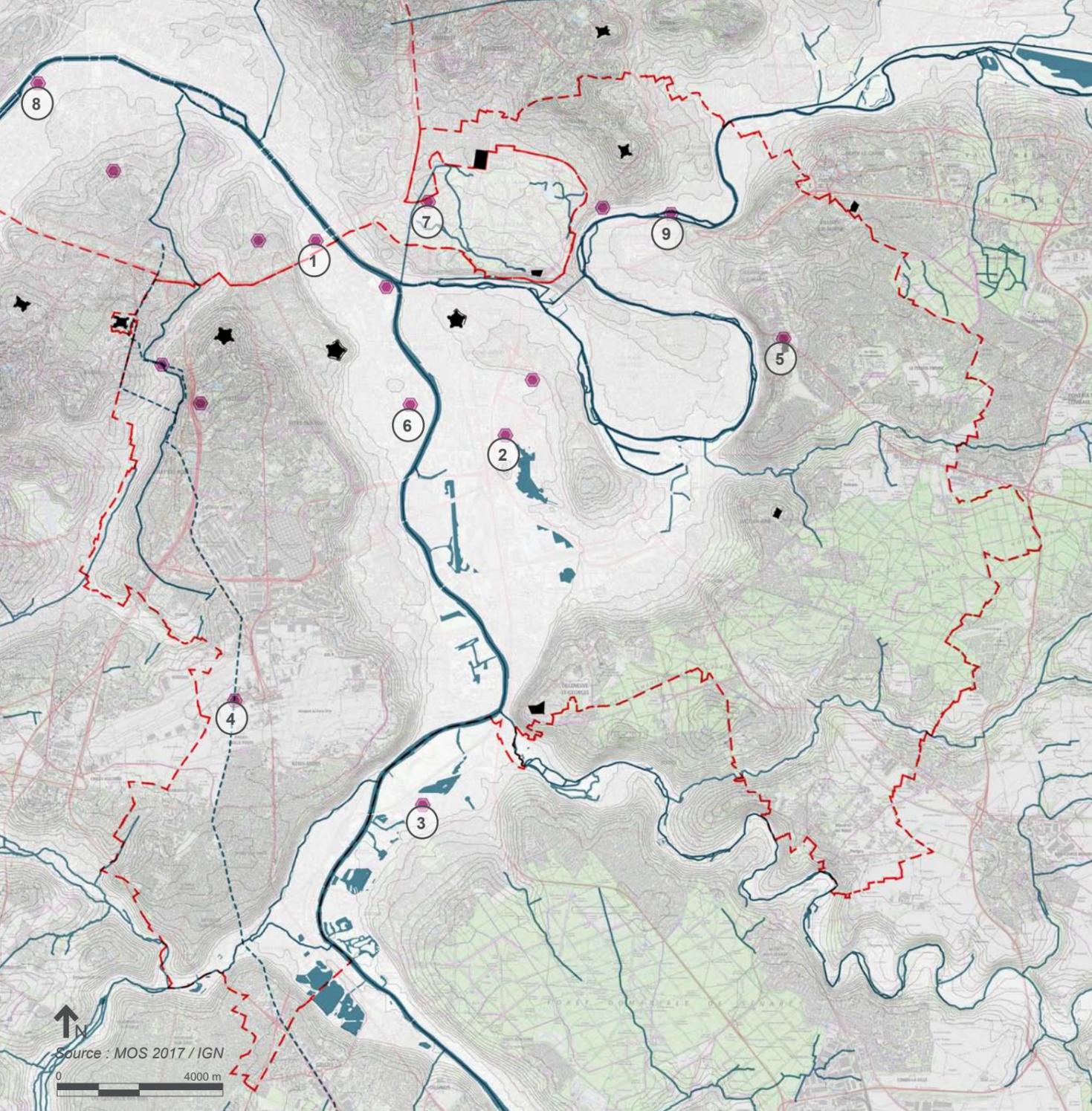
0 1500 3000 6000 m

Figure 48 : Les ceintures parisiennes en Val-de-Marne

Perception du territoire

Horizons et repères

Balises et forts, jalons dans le paysage



Source : MOS 2017 / IGN
0 4000 m

--- Périimètre de l'Atlas et des trois EPT

Figure 49 : Horizons et repères : Quelques éléments repères emblématiques sur le territoire

- | | | |
|---|---|------------------------------|
| ① Tours DUO, Paris | ④ Tour de contrôle Aéroport d'Orly | ⑦ Rocher du Zoo de Vincennes |
| ② Les choux de Créteil | ⑤ Tour Hertzienne, Chennevières-sur-Marne | ⑧ Tour Eiffel, Paris |
| ③ Quartier de la Croix Blanche, Vigneux-sur-Seine | ⑥ Tour de la centrale thermique d'EDF Vitry-sur-Seine | ⑨ Viaduc de Nogent-sur-Marne |

Éléments repères

-  Forts
-  Repères urbains

L'appréhension de la géographie est rendue illisible par l'urbanisation. Elle est révélée par une analyse cartographique fine et minutieuse. Par exemple, le repérage de la ceinture de forts, implantée sur des promontoires naturels à distance régulière de Paris, met en exergue le relief.

Le territoire de l'Île-de-France est composé de trois grands horizons :

- les horizons des hauts plateaux de 200 m d'altitude,
- les horizons des moyens plateaux de 100 m d'altitude,
- et les vallées inférieures à 100 m d'altitude.

Si le territoire du Val-de-Marne n'est composé que de deux horizons distincts (les vallées et les moyens plateaux), le triple étagement des reliefs spécifique à l'Île-de-France apparaît selon les points de vue avec les plus hauts plateaux en toile de fond qui soulignent l'horizon. On distingue ici deux types de panorama : ceux dits d'échelle départementale et ceux dits d'échelle métropolitaine.

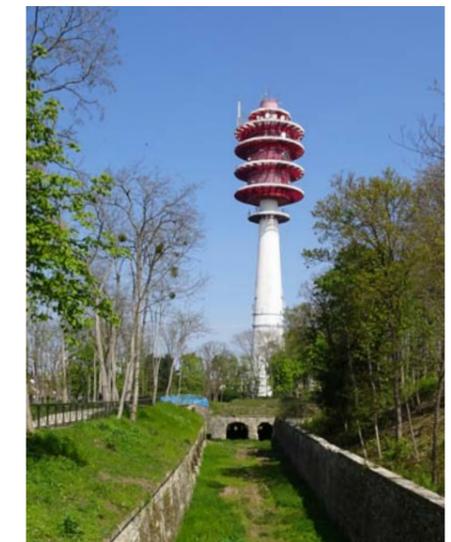
Les points de repère mis en avant ne sont pas exhaustifs et ceux qui sont relevés ici correspondent à des éléments construits emblématiques (Choux de Créteil, tours Duo ou encore Rocher de Vincennes), balises visibles de loin dans le territoire et qui permettent de se situer.

Par exemple, la cheminée de la chaufferie à Ivry-sur-Seine, visible de très loin, devient le nouveau repère de la confluence entre la Seine et la Marne.

La ceinture de forts, dispositif militaire installé sur les points les plus hauts, offrait une vision d'ensemble sur le territoire. Elle est aujourd'hui invisible, noyée dans l'urbanisation et seule la lecture d'une carte permet de comprendre son implantation géographique et historique à l'échelle métropolitaine.



Ivry-sur-Seine : Compagnie parisienne de chauffage marquant la confluence entre la Seine et la Marne

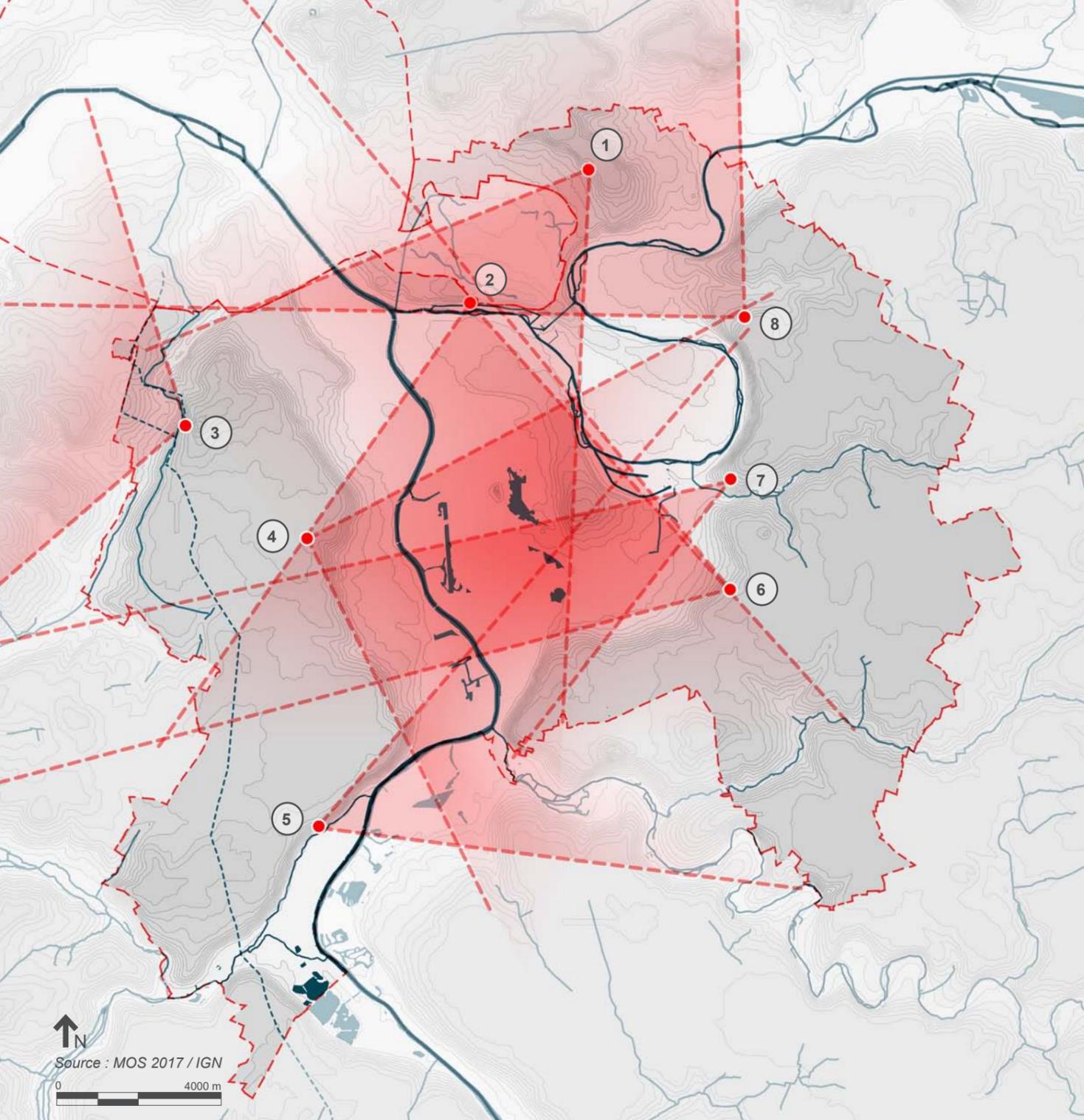


Chennevières-sur-Marne : Tour Hertzienne, Fort de Champigny en rebord de plateau

Perception du territoire

Les points de vue

Des reliefs qui dessinent l'horizon



Éléments de relief et repères des cônes de vue

- Hydrographie
- Courbe de niveau
- Point de vue
- Cône de vue

Le relief du Val-de-Marne, et plus particulièrement les espaces de coteau en balcon sur la métropole, permettent d'appréhender le territoire. La perception depuis ses ouvertures sur le grand paysage, leurs analyses et compréhensions traduisent les rapports constitutifs du socle et de son anthropisation.

Ces points de vue, belvédères, panoramas fixes (depuis un rebord de plateau, une butte géographique, des pentes abruptes des coteaux...) ou dynamiques (depuis le RER, les ponts, les aqueducs, les grands axes routiers...) sont primordiaux dans cet environnement urbain dense, resserré, intermédiaire et trop souvent décontextualisé. Points d'arrêts, d'intérêts essentiels, ils nous donnent à voir, à lire, à contempler un territoire dynamique (en constante mutation) et spectaculaire.

La géographie est le lien transversal qui lie, allie et relie les espaces du quotidien qui composent le grand paysage. Nous analysons ces ouvertures pour identifier des repères, des horizons, définir une ligne d'horizon propre aux perceptions du Val-de-Marne et ainsi améliorer la connaissance et la cohérence des territoires observés et pratiqués.

Se repérer dans la ville est essentiel et sur le territoire de l'Atlas, cela relève parfois d'une gageure pour qui ne connaît pas les lieux. Les quelques points de vue présentés et choisis dans les planches de ce chapitre révèlent la complexité des lieux, malgré les nombreux signaux urbains et géographiques qu'il est possible d'identifier.

Ces points de vue figés et ciblés tentent de donner une compréhension du territoire et de son organisation à la grande échelle par le rapport qu'entretient le bâti avec la géographie dans laquelle il est installé.

Mais le paysage ne saurait se réduire à ces longues vues qui ont pour objectif de permettre au lecteur de comprendre les grands traits du territoire.

Le paysage de proximité et du quotidien se construit par l'espace public et avec le bâti qu'il est parfois difficile à comprendre à cette échelle. La lecture de ces vues interprétées fait émerger :

- des repères urbains, signaux et totems qui permettent de s'orienter, de se situer dans le territoire, en voici quelques-uns :

- . des tours de grande hauteur (tours Duo, tour Montparnasse, tours du Quartier du XIIIème arrondissement, quartier de la Défense),
- . des ouvrages d'art (aqueduc d'Arcueil, viaduc de Nogent-sur-Marne),
- . des équipements (tour de contrôle d'Orly, tour Hertzienne de Chennevières-sur-Marne, cheminées de l'usine d'incinération, cheminée de la centrale thermique d'EDF, Hôpital Henri-Mondor à Créteil, Institut Gustave Roussy de Villejuif et châteaux d'eau)
- . des monuments (tour Eiffel, pavillon Baltard, basilique de Montmartre, rocher du zoo de Vincennes, mont Valérien)

- l'importance des coteaux de la Seine et de la Marne, de la pente qui cadrent les vues, marquent les horizons et offrent de rares et grandes échappées visuelles quand l'absence de construction et de végétation le permet.

Source : MOS 2017 / IGN
0 4000 m

Périmètre de l'Atlas

Figure 50 : Points de vues

- 1 Eco-parc des Carrières, Fontenay-sous-bois
- 2 Cimetière de Saint Maurice
- 3 Jardin panoramique, Cachan
- 4 Butte de Thiais
- 5 Parc des grottes, Athis-Mons
- 6 Prairie de la rampe, Boissy-Saint-Léger
- 7 Coteau de Sucy-en-Brie
- 8 Parc du plateau, Champigny-sur-Marne

Perception du territoire

1-Vue depuis la butte de Fontenay

Butte de Romainville et de l'Aulnay
Eco-parc des Carrières

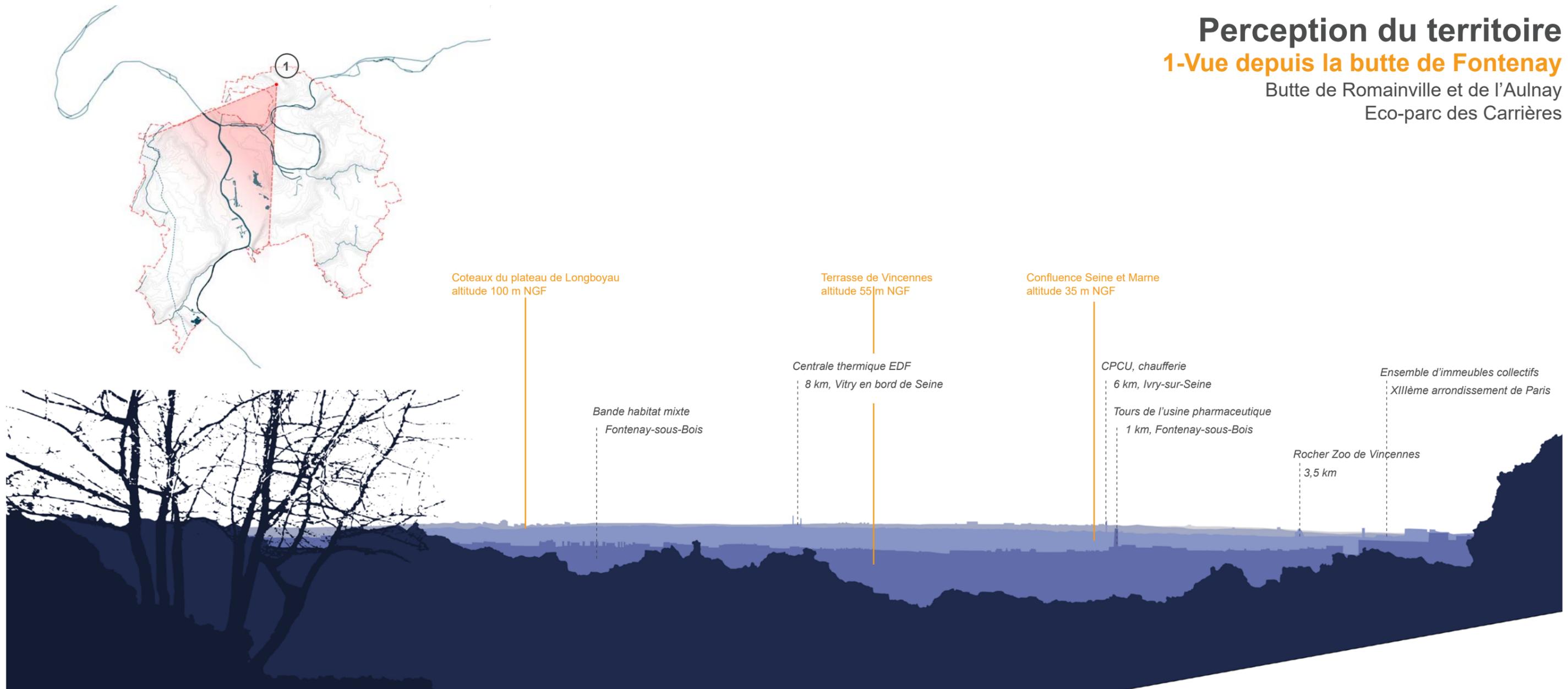
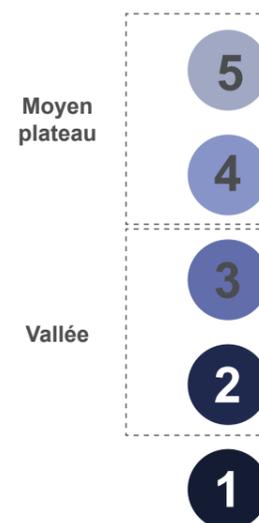


Figure 51 : Point de vue 1 - Vue depuis la butte de Fontenay

Coteau de Fontenay - Vue en direction du plateau de Longboyau



Fontenay-sous-Bois :
Écoparc des Carrières



La butte de Romainville et de l'Aulnay culmine à 130 m d'altitude. Elle forme une avancée topographique d'échelle départementale en belvédère sur les terrasses de Vincennes, dominant la confluence de la Seine et de la Marne.

Ici, l'utilisateur regarde vers le plateau de Longboyau qui marque l'horizon. Du nord au sud, on perçoit sur ce bandeau la gradation urbaine depuis Paris, symbolisée par les ensembles collectifs denses qui se délitent et se transforment en espaces pavillonnaires.

Au second plan, la présence du bois de Vincennes, vaste étendue arborée, imprègne la vue et étend les perceptions. La vallée de la Seine est peu lisible hormis quelques totems.

Au premier plan, le tissu bâti mixte de Fontenay-sous-Bois tourné vers le bois de Vincennes marque la transition avec les tissus faubouriens qui caractérisent la première couronne attenante à la capitale.

Perception du territoire

2-Vue depuis le coteau de Gravelle

Les terrasses de Vincennes
Cimetière de Saint Maurice

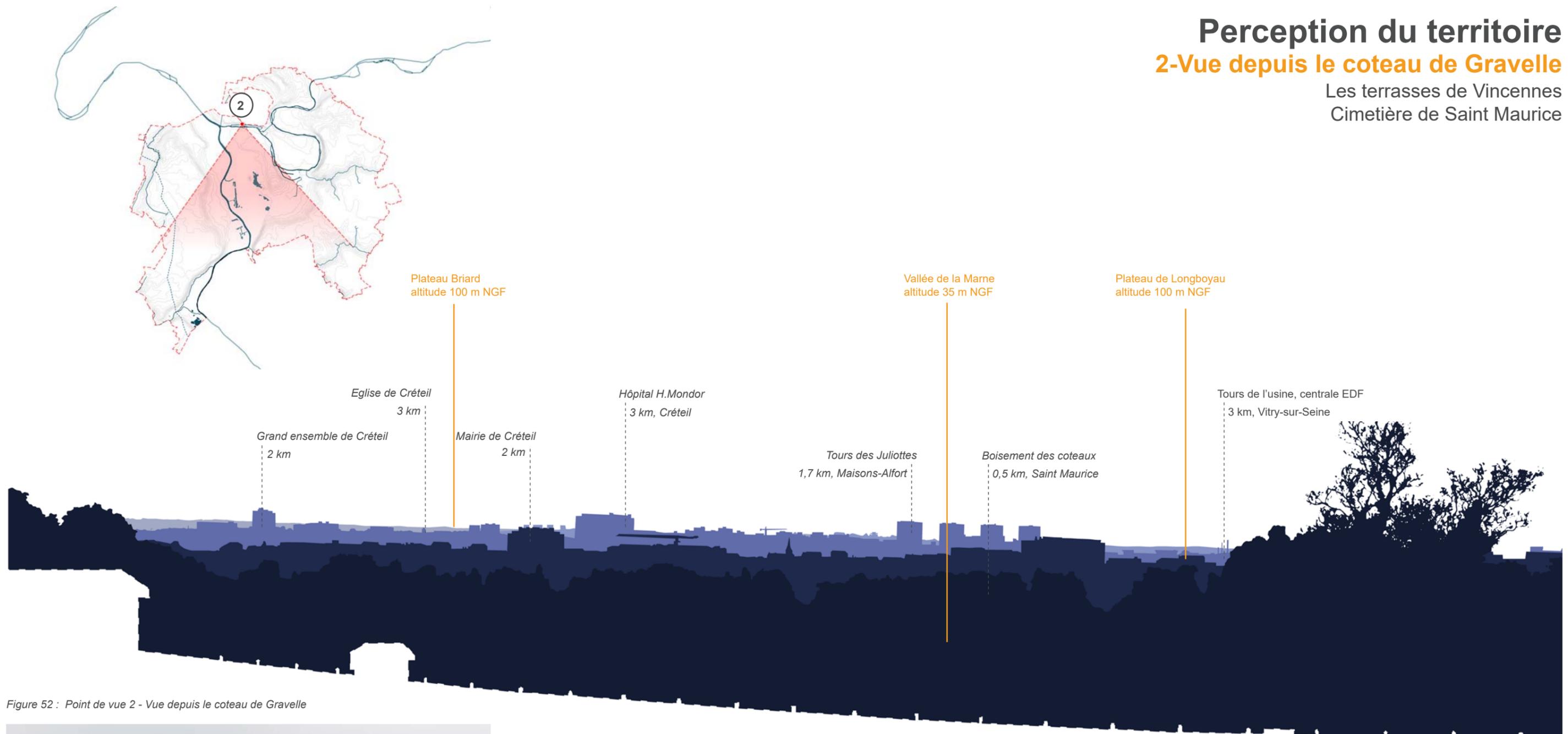


Figure 52 : Point de vue 2 - Vue depuis le coteau de Gravelle

Terrasse de Vincennes - Vue en direction du plateau Briard et du plateau de Longboyau



Saint-Maurice :
Cimetière



Le coteau de Gravelle abrupt et pentu s'inscrit dans le prolongement des terrasses de Vincennes. Il dessine un belvédère d'échelle départementale sur la confluence Seine-et-Marne, à l'entrée de Paris.

Ici, l'usager est tourné vers le sud en direction du plateau Briard, couronné par les boisements de la forêt de Notre-Dame. A l'est, on aperçoit au loin le plateau de Longboyau qui apparaît timidement derrière la silhouette urbaine ponctuée de grands ensembles.

Au second plan, une succession d'immeubles de hauteur variable, on est à Créteil, parfois à Maisons-Alfort, secteur densément habité.

Au premier plan, les arbres des bords de Marne, les zones résidentielles, contrastent avec les bâtiments collectifs des années 1970, témoins de la juxtaposition des tissus, de la mutation rapide de la plaine centrale.

Perception du territoire

3-Vue depuis le coteau de Cachan

Vallée de la Bièvre
Jardin panoramique

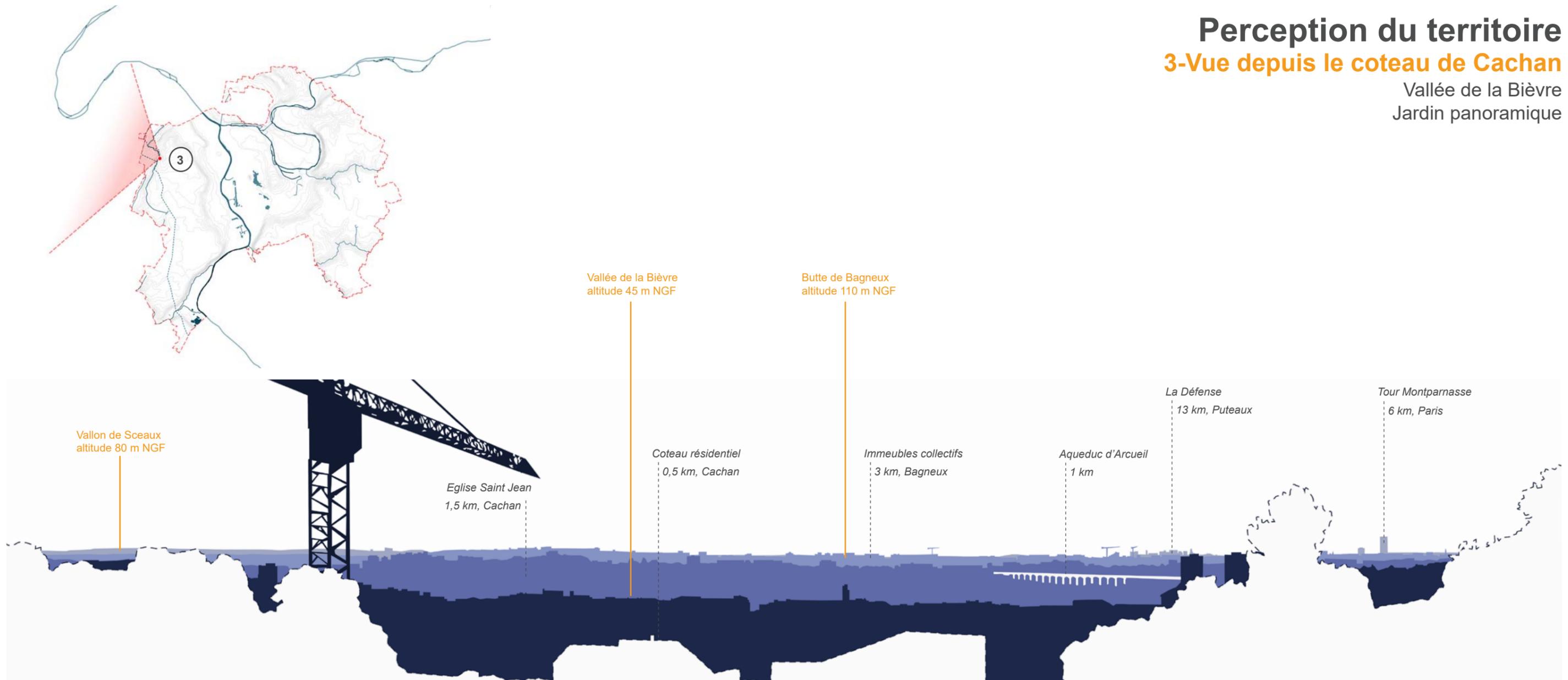


Figure 53 : Point de vue 3 - Vue depuis le coteau de Cachan

Coteau de Cachan - Vue en direction du plateau de Beauce



Cachan :
Vallée de la Bièvre



La vallée de la Bièvre s'accroche sur les rebords du plateau de Longboyau. Elle dessine un balcon d'échelle métropolitaine se prolongeant dans Paris.

Ici, l'usager est tourné plein ouest depuis les pentes fortes des coteaux de la Bièvre en direction de l'éperon de Bagneux et des vallons de Sceaux. La silhouette découpée des bâtiments tertiaires du bord de la RN 20 se prolonge par les crêtes boisées du parc de Sceaux et les boisements du plateau de Verrières. Elle laisse entrevoir des repères comme le Mont Valérien, le quartier de la Défense, la Tour Montparnasse, l'église de Gentilly.

Au second plan, le fond de vallée est peu lisible. Il est révélé ponctuellement par l'aqueduc et par quelques plantations d'alignement, de parcs, jardins et boisements épars en pied de coteau. Les tissus urbains se juxtaposent et masquent le fil d'eau de la Bièvre qui a été réouverte à Cachan par exemple.

Au premier plan, les pavillons s'étagent sur la pente. Ce site en mutation accueillera des ouvrages de service de la gare du Grand Paris Express.

Perception du territoire

4-Vue depuis le coteau de Thiais

Plateau de Longboyau
Butte de Thiais

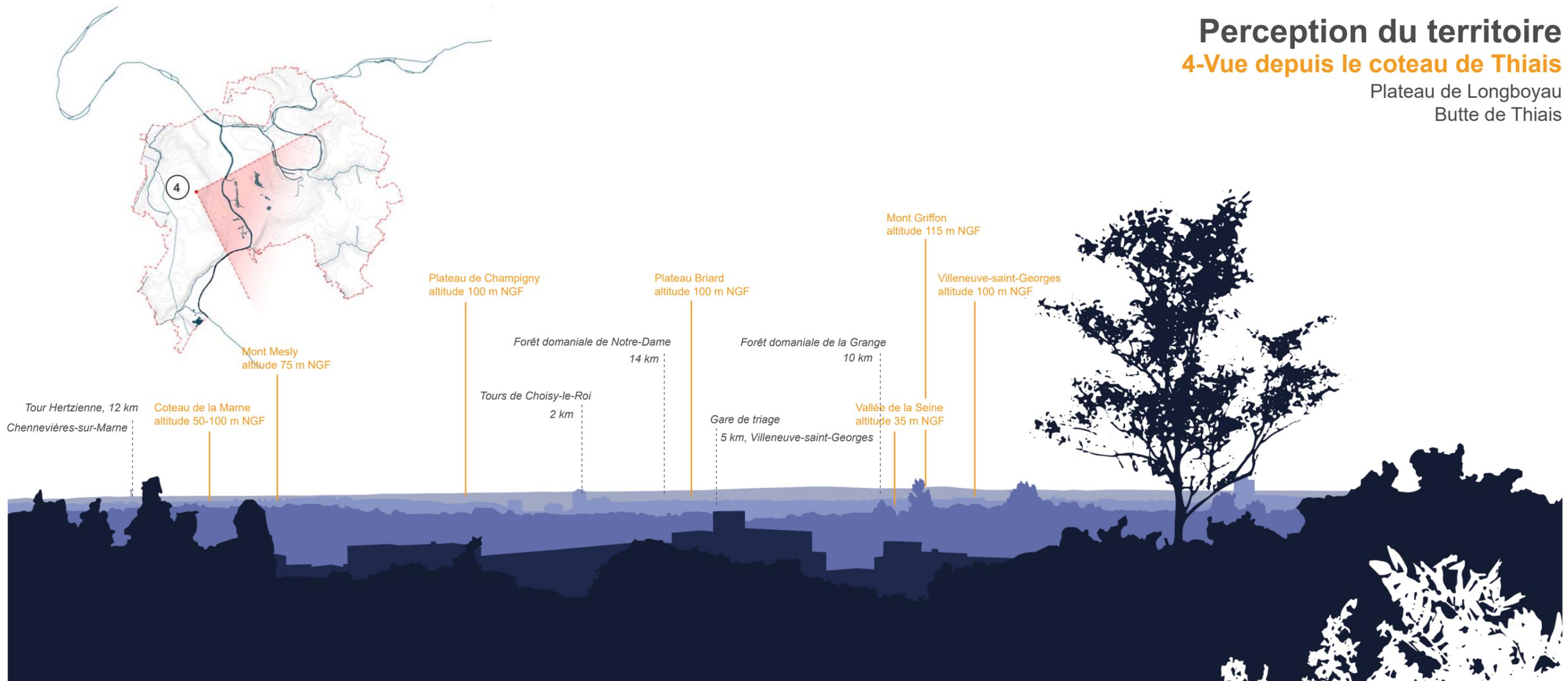


Figure 54 : Point de vue 4 - Vue depuis le coteau de Thiais

Coteau de Thiais - Vue en direction du plateau Briard



Thiais :
Habitat pavillonnaire et grands ensembles



La vallée de la Seine se révèle depuis la ligne de crête du plateau de Longboyau et de la butte artificielle de Thiais adossée à l'A86. Les coteaux forment un belvédère d'échelle départementale vers la plaine centrale habitée et active.

Au second plan, la vallée de la Seine peu lisible est révélée par les grands ensembles posés en bord de fleuve, avec les tours de Choisy-le-Roi en rive gauche et les vastes espaces ferroviaires de la gare de triage en rive droite.

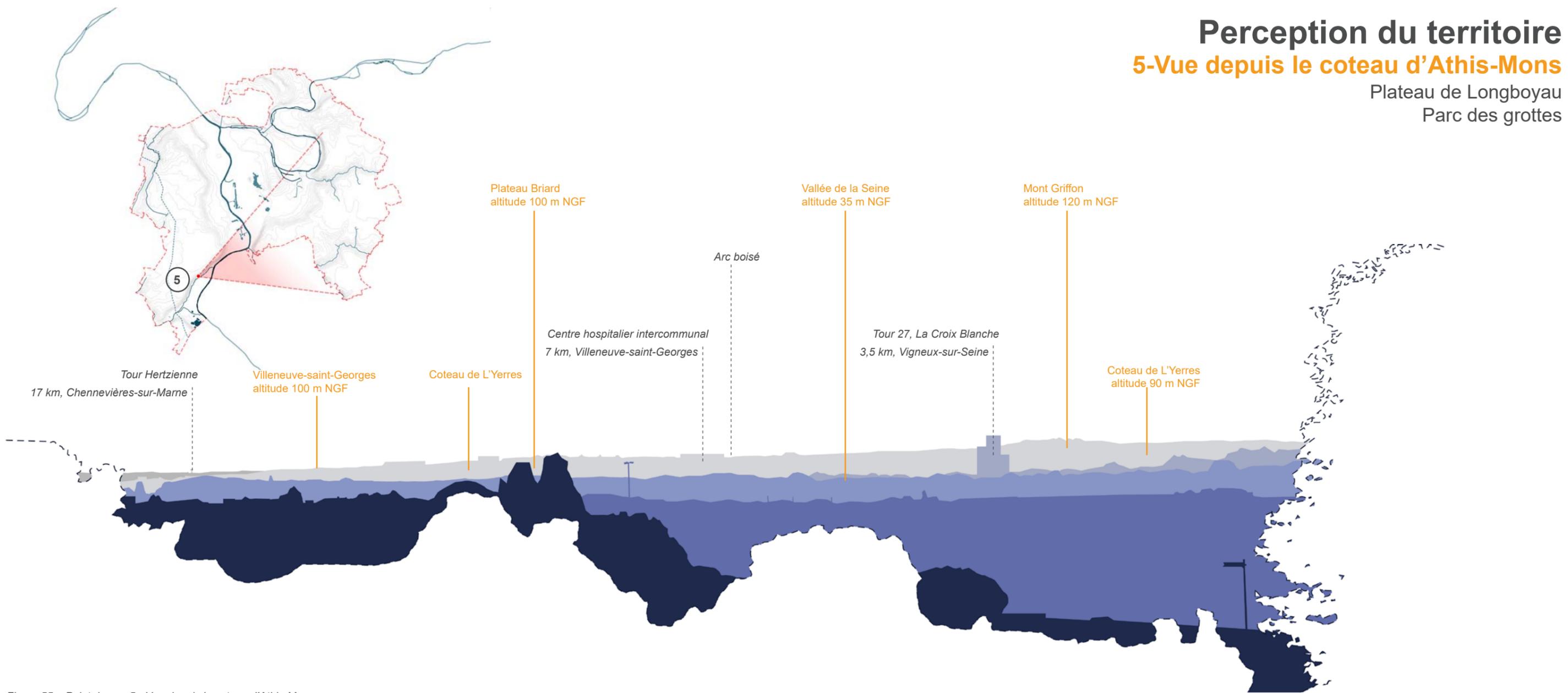
Ici, l'usager est tourné plein est depuis les pentes fortes des coteaux en direction du plateau Briard, en arrière-plan. Le plateau est coiffé par la forêt de la Grange et de Notre-Dame, faisant partie de l'Arc boisé. Le bandeau pavillonnaire habille les pentes et se prolonge sur les coteaux verdoyants de la Marne.

Au premier plan, le tissu pavillonnaire adossé à la topographie occupe le coteau de Thiais et cadre les échappées visuelles.

Perception du territoire

5-Vue depuis le coteau d'Athis-Mons

Plateau de Longboyau
Parc des grottes

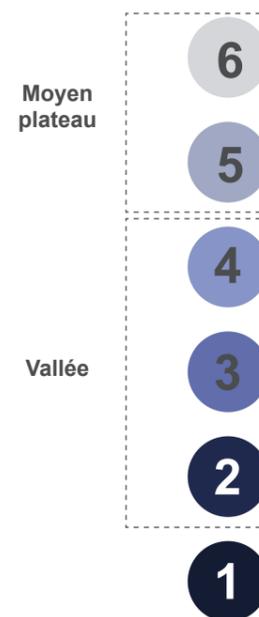


Coteau d'Athis-Mons - Vue en direction du plateau Briard

Figure 55 : Point de vue 5 - Vue depuis le coteau d'Athis-Mons



Athis-Mons :
Parc des grottes



La vallée de la Seine se donne à voir depuis les hauteurs des coteaux d'Athis-Mons. Le coteau, bandeau étroit et abrupt, est ponctué de boisements et de parcs offrant des terrasses panoramiques d'échelle métropolitaine.

Ici, l'usager est tourné plein est depuis les pentes fortes des coteaux de la Seine en direction du plateau Briard. Ce plateau forestier est coiffé de la forêt de la Grange d'où émerge la butte du Mont Griffon. Les coteaux pavillonnaires habillent les pentes de la vallée sinieuse de l'Yerres. L'éperon de Villeneuve-Saint-Georges, pincement morphologique, marque l'horizon.

Au second plan, la vallée de la Seine est révélée par les grands arbres et boisements alluviaux, le long de laquelle se déroule un faisceau ferroviaire plus ou moins large. La tour de la Croix blanche à Vigneux, balise urbaine, permet de se repérer dans le paysage.

Au premier plan, les pavillons issus de la reconstruction d'après-guerre occupent le fond de vallée alluviale de la Seine. La vue surplombe sans la percevoir la vallée de l'Orge passant en pied de coteau.

Perception du territoire

6-Vue depuis le coteau à Boissy-Saint-Léger

Vallée de la Seine
Prairie de la Rampe, domaine du Piple

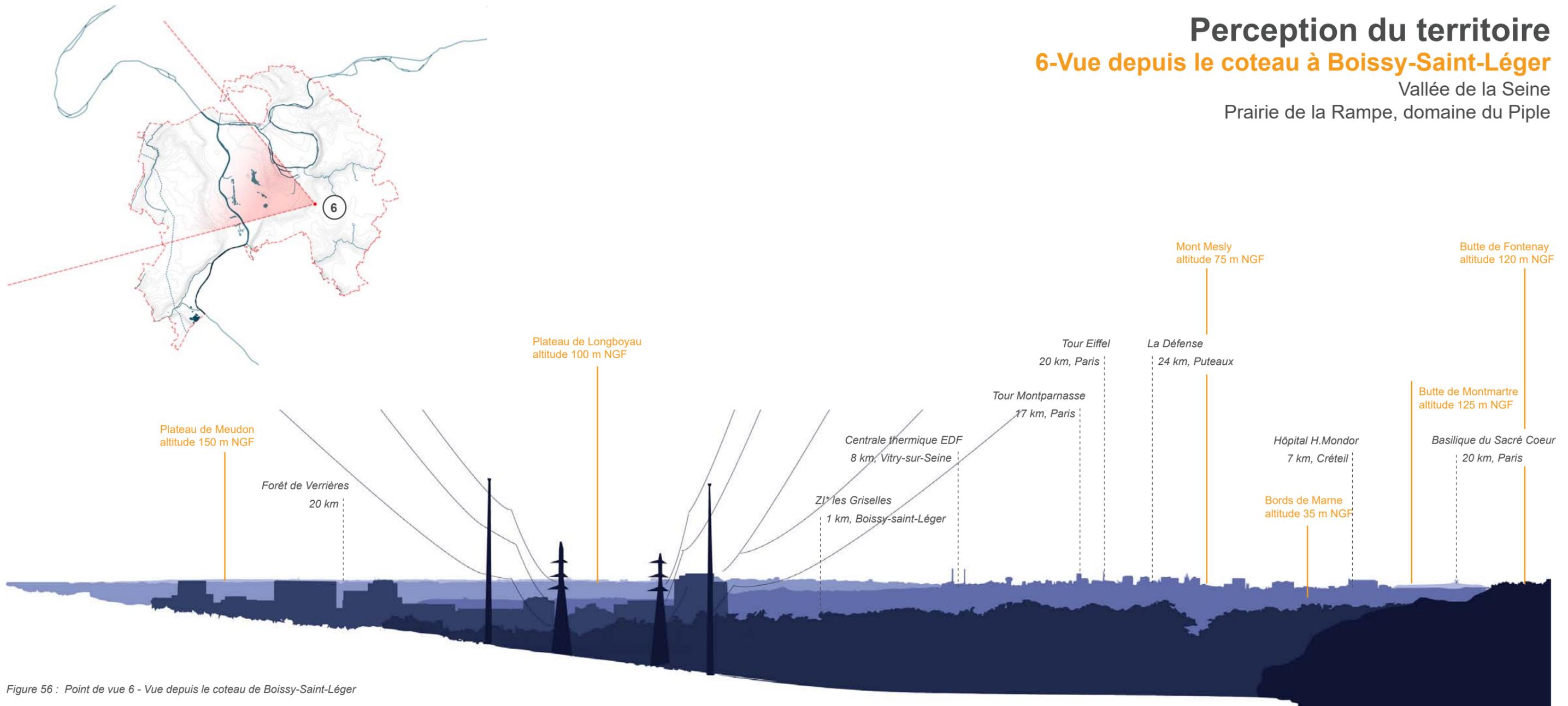
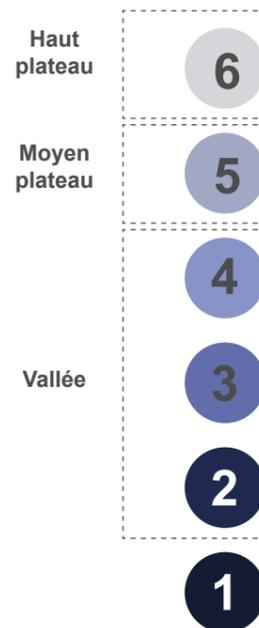


Figure 56 : Point de vue 6 - Vue depuis le coteau de Boissy-Saint-Léger



Boissy-Saint-Léger :
Vallée de la Seine



Coteau de Boissy-saint-Léger - Vue en direction de Paris

La prairie de la Rampe forme une pente douce en rebord du plateau de Briard. Le dégagement généré par les contraintes des lignes à haute tension permet d'avoir une profondeur de champ d'échelle métropolitaine. C'est une des rares vues du département où l'on peut lire le triple étagement des reliefs, identitaire de l'Île-de-France.

Ici, l'usager est tourné vers Paris qui se distingue à l'horizon par des balises urbaines comme : la tour Eiffel, le Sacré Cœur ou encore la tour Montparnasse. Cet horizon se prolonge par la forêt de Verrières qui affirme sa présence par une ligne végétale, mettant en exergue le plateau de Longboyau et les coteaux résidentiels.

Au second plan, la ligne d'horizon formée par une succession de grands ensembles se détache. On est à Créteil, sur la butte du Mont Mesly qui émerge de la plaine centrale. La Seine qui a dessiné cette plaine passe aujourd'hui derrière cette butte. Sa rive gauche est repérable par les tours de la centrale EDF à Vitry-sur-Seine.

Au premier plan, les grands faisceaux ferroviaires reliant la gare de triage et le port de Bonneuil, les zones d'activités, sont soulignés par une végétation arborée de fond de vallée.

Perception du territoire

7-Vue depuis le vallon du Morbras

Vallée de la Seine
Coteaux de Sucy-en-Brie

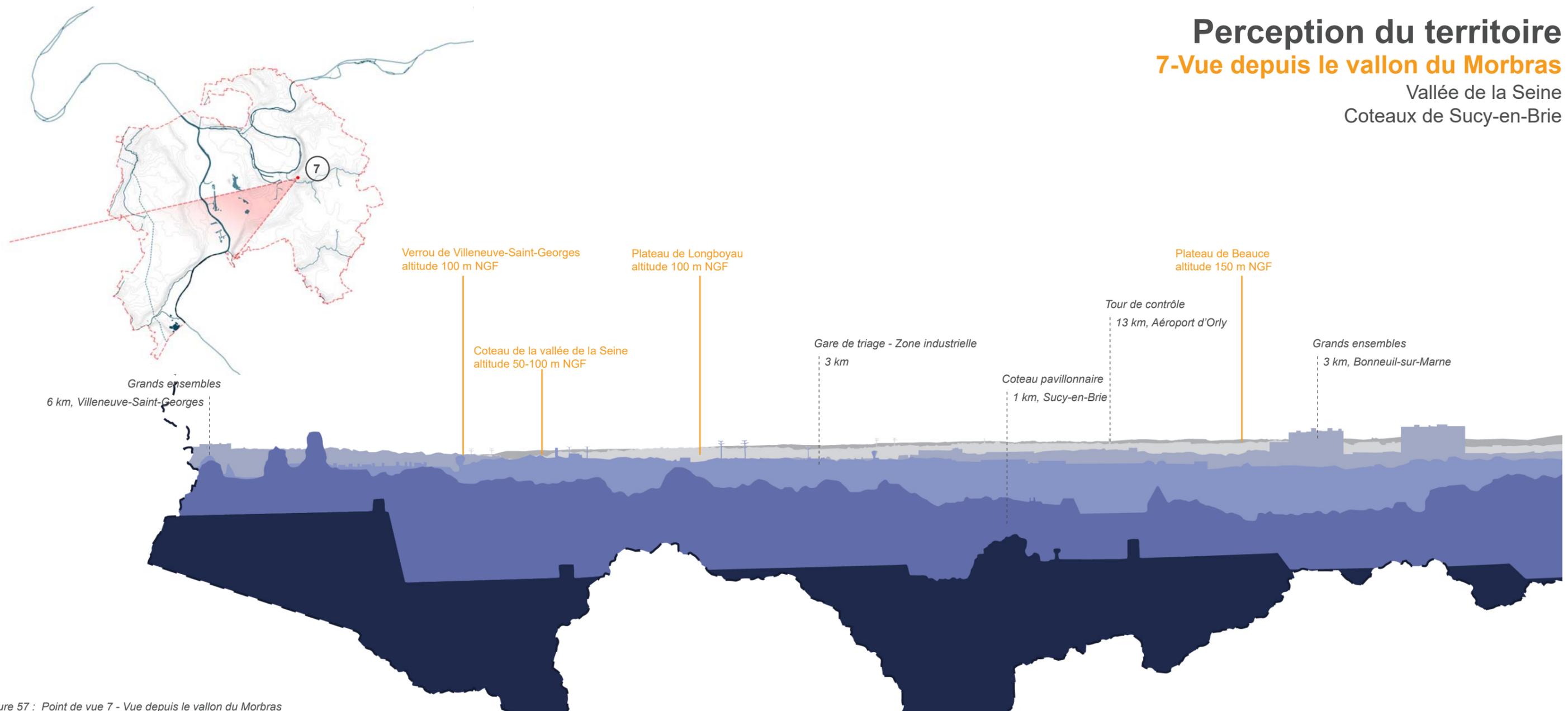
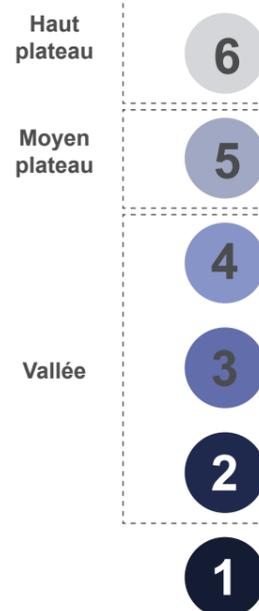


Figure 57 : Point de vue 7 - Vue depuis le vallon du Morbras



Sucy-en-Brie :
La plaine centrale

Coteau de Sucy-en-Brie - Vue en direction du plateau de Beauce



La vue depuis les hauteurs de Sucy-en-Brie offre une perspective vers le sud avec l'ouverture de la vallée de la Seine au niveau de l'éperon de Villeneuve-Saint-Georges.

Ici, l'usager est tourné vers les hauts plateaux de Beauce qui ondulent en une ligne bleue désaturée et qui se superposent au plateau de Longboyau, révélé par des repères urbains comme la tour de contrôle de l'Aéroport d'Orly et les coteaux résidentiels de la Seine. Cette échappée visuelle s'ouvre sur la plaine centrale active.

Au second plan, des tissus de zones d'activités et ferroviaires s'assemblent pour former une large bande active soulignée par des lignes de poteaux, de totems, d'enseignes. Un motif boisé accompagne les infrastructures et équipements de la plaine et du port de Bonneuil, et marque le débouché de la rivière du Morbras dans la Marne. La plaine est perçue comme une vaste nappe urbanisée.

Au premier plan, les pavillons occupent le coteau qui surplombe le vallon du Morbras.

Perception du territoire

8-Vue depuis le plateau de Champigny

Vallée de la Marne
Parc du plateau

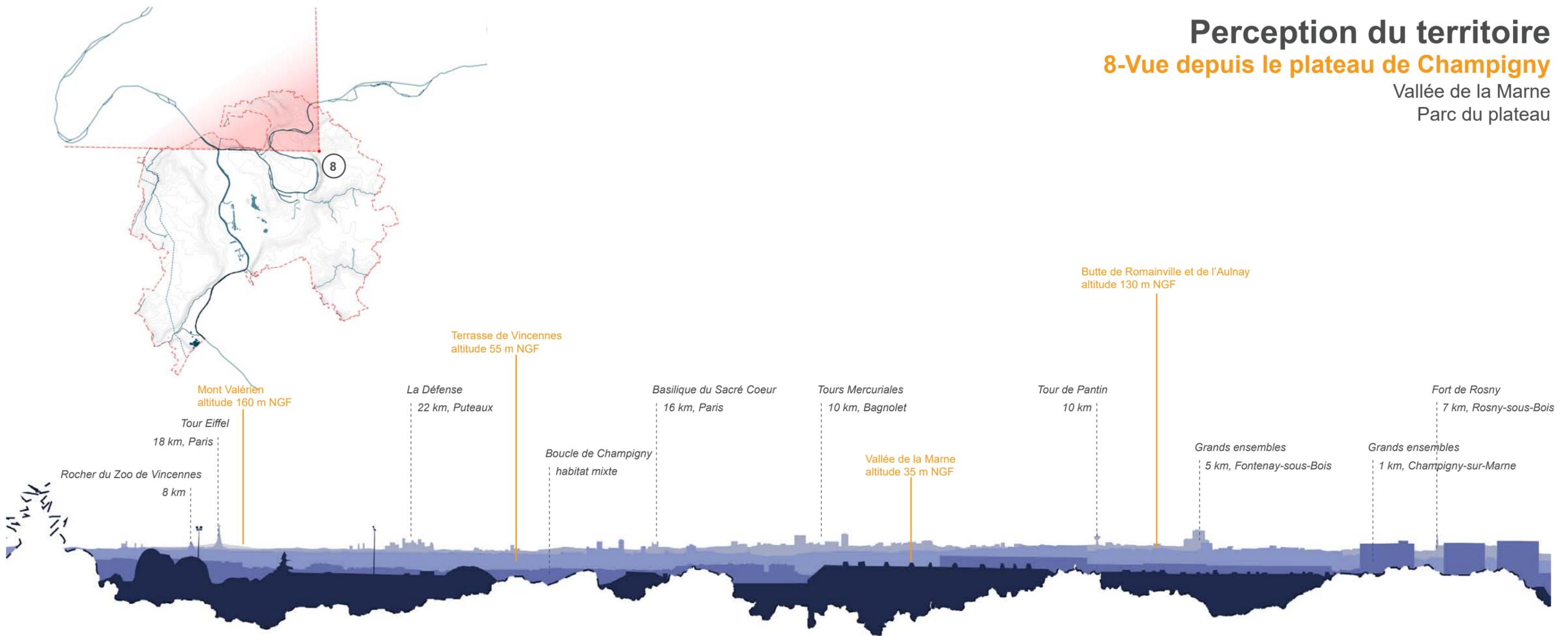
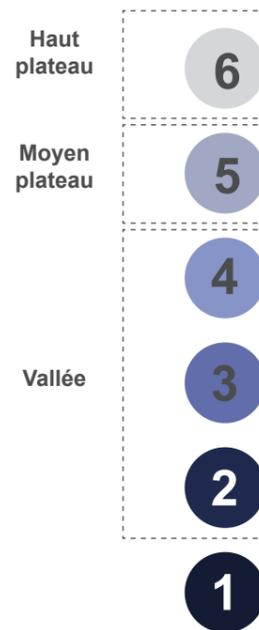


Figure 58 : Point de vue 8 - Vue depuis le plateau de Champigny

Plateau Briard - Vue en direction de Paris



Champigny-sur-Marne :
Vallée de la Marne



Le parc du plateau accroché au plateau Briard offre un panorama spectaculaire depuis son promontoire aménagé, presque à 360° sur les boucles de la Marne. Dans ce belvédère d'échelle métropolitaine, on distingue de multiples repères géographiques et urbains de Paris et de la Seine-Saint-Denis à l'horizon.

Ici, l'usager a une vue orientée au nord et laisse apparaître Paris, le quartier de la Défense, les terrasses de Vincennes, la Butte de Fontenay, de Romainville et du Bas Montreuil. Les tours Mercuriales, les grands ensembles de la Redoute, les monuments, sont autant de marqueurs qui nous permettent de nous orienter.

Au second plan, les coteaux de Fontenay-sous-Bois et de Nogent-sur-Marne alternent grands ensembles et tissus résidentiels. Seule la masse boisée du bois de Vincennes avec son rocher du parc zoologique forme une large respiration dans ce tissu bâti hétérogène.

Au premier plan, le parc du plateau et ces masses végétalisées nous offrent une vue spectaculaire sur la vallée de la Marne, tenue dans le paysage.

Les entités et les unités paysagères

Cinq entités de paysage se dégagent de l'analyse du territoire en se basant principalement sur ses caractéristiques fondamentales (morphologiques et géographiques).

L'analyse paysagère, urbaine et historique a permis quant à elle d'affiner le découpage de ces entités et de définir plusieurs unités, qui seront détaillées par la suite.

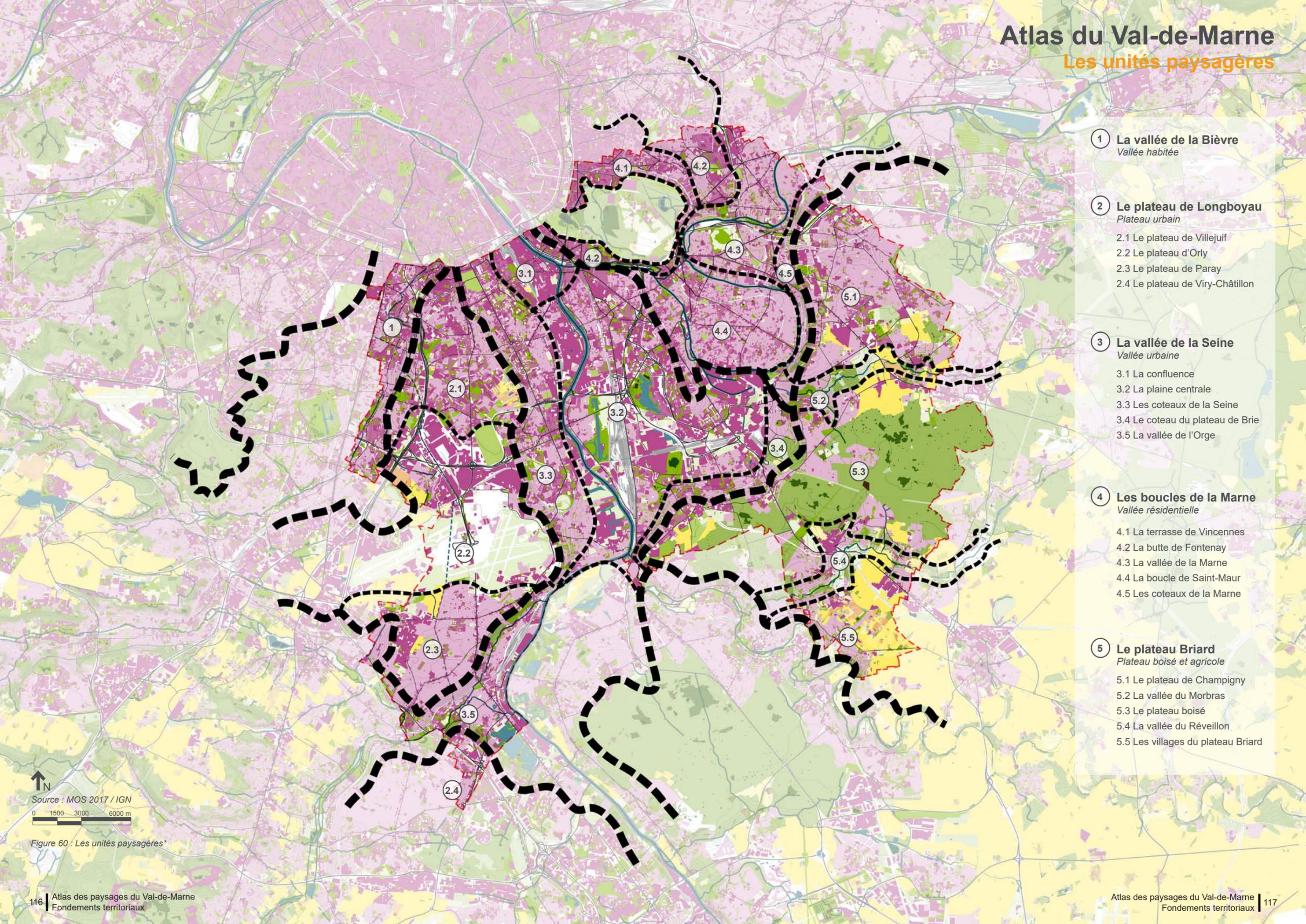
— Périètre de l'Atlas

■ Limite d'entité

- ① La vallée de la Bièvre
- ② Le plateau de Longboyau
- ③ La vallée de la Seine
- ④ Les boucles de la Marne
- ⑤ Le plateau Briard

↑ N
Source : MOS 2017 / IGN
0 1500 3000 6000 m

Figure 59 : Les entités paysagères*



- ① **La vallée de la Bièvre**
Vallée habitée

- ② **Le plateau de Longboyau**
Plateau urbain
 - 2.1 Le plateau de Villejuif
 - 2.2 Le plateau d'Orly
 - 2.3 Le plateau de Paray
 - 2.4 Le plateau de Viry-Châtillon

- ③ **La vallée de la Seine**
Vallée urbaine
 - 3.1 La confluence
 - 3.2 La plaine centrale
 - 3.3 Les coteaux de la Seine
 - 3.4 Le coteau du plateau de Brie
 - 3.5 La vallée de l'Orge

- ④ **Les boucles de la Marne**
Vallée résidentielle
 - 4.1 La terrasse de Vincennes
 - 4.2 La butte de Fontenay
 - 4.3 La vallée de la Marne
 - 4.4 La boucle de Saint-Maur
 - 4.5 Les coteaux de la Marne

- ⑤ **Le plateau Briard**
Plateau boisé et agricole
 - 5.1 Le plateau de Champigny
 - 5.2 La vallée du Morbras
 - 5.3 Le plateau boisé
 - 5.4 La vallée du Réveillon
 - 5.5 Les villages du plateau Briard

↑ N
Source : MOS 2017 / IGN
0 1500 3000 6000 m

Figure 60 : Les unités paysagères*



L'index des figures répertorie l'ensemble des illustrations. Chaque figure est numérotée, nommée et référencée par page.

P2

- Figure 1 : Périmètre de l'Atlas

P6

- Figure 2 : Morphologie spécifique

P7

- Figure 3 : Bloc diagramme morphologie 1

P8

- Figure 4 : Géologie support
- Figure 5 : Coupe géologique simplifiée

P9

- Figure 6 : Bloc diagramme morphologie 2

P10

- Figure 7 : Schéma synoptique de la constitution du socle géographique

P12

- Figure 8 : Bloc diagramme - Géologie support
- Figure 9 : Bloc diagramme - Occupation des sols

P16

- Figure 10 : Hydrographie structurante

P17

- Figure 11 : Bloc diagramme morphologie 3

P18

- Figure 12 : Hydrographie plurielle

P22

- Figure 13 : Espaces boisés et de nature

P26

- Figure 14 : Espaces verts aménagés

P30

- Figure 15 : Espaces cultivés

P34

- Figure 16 : Biodiversité structurante

P38

- Figure 17 : Composantes territoriales

P42

- Figure 18 : Bloc diagramme 1750
- Figure 19 : Schéma 1750
- Figure 20 : Bloc diagramme 1800
- Figure 21 : Schéma 1800
- Figure 22 : Bloc diagramme 1850
- Figure 23 : Schéma 1850

P43

- Figure 24 : Bloc diagramme 1900
- Figure 25 : Schéma 1900
- Figure 26 : Bloc diagramme 1950
- Figure 27 : Schéma 1950
- Figure 28 : Bloc diagramme 2000
- Figure 29 : Schéma 2000

P44

- Figure 30 : Profils types logiques d'implantation de l'habitat

P46

- Figure 31 : Implantation de l'habitat 1750

P48

- Figure 32 : Bloc diagramme 1750

P50

- Figure 33 : Implantation de l'habitat 1800

P55

- Figure 34 : Bloc diagramme 1800

P54

- Figure 35 : Implantation de l'habitat 1850

P56

- Figure 36 : Bloc diagramme 1850

P58

- Figure 37 : Implantation de l'habitat 1900

P60

- Figure 38 : Bloc diagramme 1900

P62

- Figure 39 : Implantation de l'habitat 1950

P64

- Figure 40 : Bloc diagramme 1950

P66

- Figure 41 : Implantation de l'habitat 1950

P68

- Figure 42 : Bloc diagramme 2000

P72

- Figure 43 : Typologies urbaines

P74

- Figure 44 : Exemple non exhaustif de typologie de tissus

P78

- Figure 45 : Plaques monofonctionnelles, équipements, activités et logistiques

P82

- Figure 46 : Infrastructures territoriales

P86

- Figure 47 : Composantes territoriales

P90

- Figure 48 : Les ceintures parisiennes en Val-de-Marne

P92

- Figure 49 : Horizons et repères : Quelques éléments repères emblématiques sur le territoire

P94

- Figure 50 : Points de vues

P96

- Figure 51 : Point de vue 1 - Vue depuis la butte de Fontenay

P98

- Figure 52 : Point de vue 2 - Vue depuis le coteau de Gravelle

P100

- Figure 53 : Point de vue 3 - Vue depuis le coteau de Cachan

P102

- Figure 54 : Point de vue 4 - Vue depuis le coteau de Thiais

P104

- Figure 55 : Point de vue 5 - Vue depuis le coteau d'Athis-Mons

P106

- Figure 56 : Point de vue 6 - Vue depuis le coteau de Boissy-Saint-Léger

P108

- Figure 57 : Point de vue 7 - Vue depuis le vallon du Morbras

P110

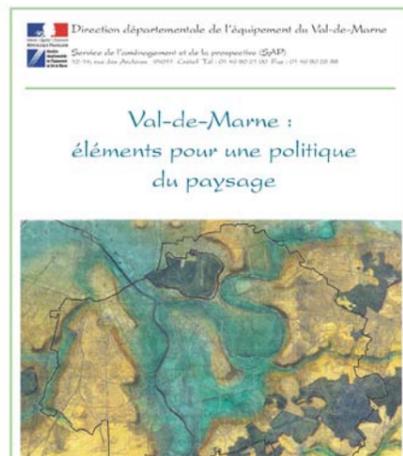
- Figure 58 : Point de vue 8 - Vue depuis le plateau de Champigny

P116

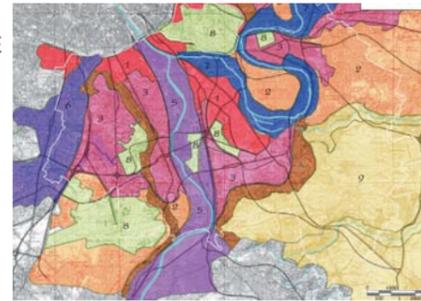
- Figure 59 : Les entités paysagères*

P118

- Figure 60 : Les unités paysagères*



2001
VAL-DE-MARNE : ÉLÉMENTS POUR UNE POLITIQUE DU PAYSAGE
 Etude paysagère de définition des typologies de paysage d'échelle départementale, elle diagnostique l'ensemble des composantes et dynamiques de la trame urbaine et paysagère.

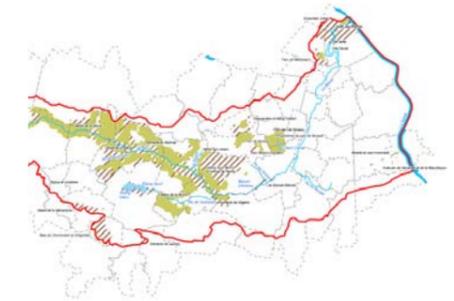


Agence Folléa-Gautier
 Direction département de l'équipement du Val-de-Marne

Une réflexion globale, outils incitatifs sur la prise en compte des paysages, qui articule fondements géographiques et historiques avec les dynamiques à l'oeuvre. Elle définit dix familles de paysages qui modèlent le visage du Val-de-Marne, un territoire puzzle imbriqué, fragmenté et juxtaposé.

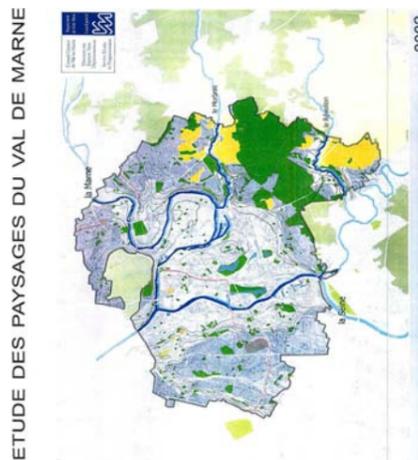


2008-2019
SAGE BIEVRE
 Outil de planification réglementaire d'échelle interdépartementale, il vise à assurer l'équilibre entre la protection de l'eau, des milieux aquatiques et les activités économiques et urbaines du territoire en définissant des enjeux communs.



SCE
 Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre

Le SAGE élabore un état initial, un diagnostic et définit des préconisations d'actions pour intégrer les différents enjeux liés à la rivière : améliorer la qualité des eaux, maîtriser le ruissellement, préserver et restaurer les milieux naturels, valoriser le patrimoine aquatique, coordonner les porteurs de projets pour une cohérence d'actions.



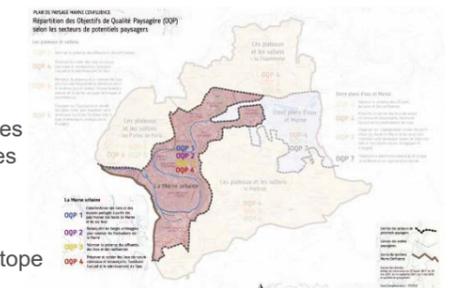
2002
ETUDE DES PAYSAGES DU VAL-DE-MARNE
 Etude paysagère pour la définition des entités territoriale d'échelle départementale, elle définit des actions de protection et de mise en valeur des paysages les plus remarquables et les plus fragiles.

Florence Mercier
 Conseil département du Val-de-Marne

Une réflexion globale, qui s'inscrit dans la démarche d'élaboration du Plan Vert Départemental. Elle s'appuie sur la géomorphologie, l'occupation du sol, l'implantation des infrastructures et de l'habitat, l'histoire et l'évolution du territoire pour cerner les enjeux et mettre en place une trame verte cohérente sur le département.



2017-2018
PLAN DE PAYSAGE MARNE CONFLUENCE
 Etude paysagère d'échelle interdépartementale, elle analyse et définit les interactions, les imbrications, les dynamiques entre les espaces hydrographiques (liés à l'eau) et le développement territorial.

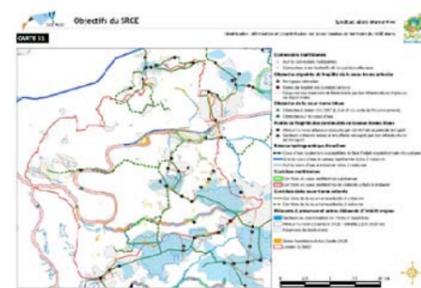


Complémenterre / ATM / Adage / ASca / Biotope
 Repérage Urbain / Poze / Damien Cazeils
 Région Île-de-France / Agence de l'Eau Seine Normandie / AESN / DRIEA / SMV
 Syndicat Marne Vive

Une réflexion thématique, outil de cohérence territoriale, qui construit un référentiel des paysages de l'eau. Le réseau hydrographique est perçu comme élément structurant du territoire vecteur de cohérence et de qualité de vie. Etude à visée opérationnelle, elle est construite par secteur et identifie des objectifs à court, moyen et long terme.



2011-2017
SAGE MARNE CONFLUENCE
 Outil de planification réglementaire d'échelle interdépartementale, il vise à assurer l'équilibre entre la protection de l'eau, des milieux aquatiques et les activités économiques et urbaines du territoire en définissant des enjeux communs.

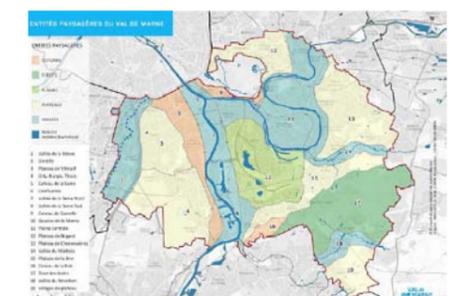


Étude réalisée avec le concours financier de l'Agence de L'eau Seine Normandie et de la Région Ile-de-France avec l'appui technique d'Adage environnement, ASCA, Egis eau, OGE, et Complémenterre
 Commission Locale de l'Eau Marne Confluence

Le SAGE élabore un état initial, un diagnostic et définit des préconisations d'actions pour intégrer les différents enjeux liés à la rivière : améliorer la qualité des eaux, maîtriser le ruissellement, préserver et restaurer les milieux naturels, valoriser le patrimoine aquatique, coordonner les porteurs de projets pour une cohérence d'actions.



2018
PLAN VERT DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE
 Document de planification d'échelle départementale, il définit les ambitions stratégiques, programmatiques, oriente et réaffirme l'action politique du département sur les espaces verts.



Conseil département du Val-de-Marne

Le plan vert s'inscrit dans la continuité des réflexions déjà engagées pour valoriser, renforcer et constituer une trame verte opérante à l'échelle du Val-de-Marne. Le paysage est défini comme un bien commun garant d'un cadre de vie qualitatif support d'usages, d'évasions et de respirations indispensables en zone urbaine dense.*



ATLAS DES PAYSAGES VAL DE MARNE

Version numérique
Dépôt légal : Mai 2024
N°ISBN : 978-2-11-172439-6